

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. JOSEPH ZAYED, président

**ENQUÊTE
SUR LES EFFETS POTENTIELS DU PROJET
D'EXPLOITATION D'UNE MINE ET D'UNE USINE DE NIOBIUM À OKA
SUR LES EAUX DE SURFACE ET LES EAUX SOUTERRAINES
AINSI QUE SUR LEURS UTILISATIONS**

CONSULTATION PUBLIQUE

VOLUME 3

Séance tenue le 18 janvier 2005, 19 h
Municipalité d'Oka, Salle de la mairie
183, rue des Anges
Oka

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 18 JANVIER 2005	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:.....	1
PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC	
JEAN-FRANÇOIS DOYON	2
PRÉSENTATION DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES	
LAURENT PELLERIN	14
PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :	
MICHAEL RICE	20
SONIA GAGNÉ	26
JACQUES RUELLAND	33
MICHEL GAGNÉ	41
NICOLAS VILLENEUVE	43
ÉRIC ST-DENIS	54
REPRISE DE LA SÉANCE	56
STÉPHANIE JEFFORD	56
PATRICK JEFFORD	64
PIERRE VILLENEUVE	68
RICHARD MAHEU	69
SYLVAIN RHÉAUME	79
DENISE PROULX	87
NICOLAS VILLENEUVE	95
DROIT DE RECTIFICATION :	
DOROTHÉE BENOÎT, MENV	107
RENÉ DUFOUR, NIOCAN	108
RICHARD MAHEU	110
JEAN-CLAUDE DESSAU, MSSS	111
SYLVAIN RHÉAUME	111

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Bienvenue à cette troisième séance de la consultation publique. Je rappelle en quelques lignes le fonctionnement de la commission.

10 Alors, le fonctionnement du registre, vous pouvez vous inscrire, bien sûr, au registre et l'ordre d'inscription désignera l'ordre de votre intervention. Je vous rappelle aussi que toutes les questions doivent m'être adressées, tout comme les réponses, et qu'il n'y a aucun échange entre le public, les personnes-ressources et/ou le promoteur.

15 Le nombre de questions ou d'avis par intervention sera toujours maintenu à un pour permettre au plus grand nombre de personnes de pouvoir participer. Et les commissaires peuvent intervenir en tout temps.

La commission, comme elle l'a fait hier, ne tolérera aucune forme de manifestation de la salle envers quiconque.

20 Nous avons laissé quelques questions en suspens à la fin de la séance de cet après-midi. Nous reprendrons ces aspects-là demain, probablement en début de séance de l'après-midi, avant l'amorce de la thématique.

25 Et je profite pour rappeler aux personnes qui n'étaient pas présentes cet après-midi que demain après-midi, la séance aura lieu à 13 h et non pas à 13 h 30, et qu'il s'agira d'une séance thématique, dans laquelle on abordera les trois premiers points qui font l'objet du questionnaire du ministre, pour lequel il nous a mandatés. Le promoteur fera une présentation de 5 à 10 minutes, à partir de laquelle nous pourrions poser des questions tout comme vous, et nous aurions aussi les réactions et la discussion avec les personnes-ressources.

30 Nous avons aussi invité, pour une très brève présentation d'une dizaine de minutes, un porte-parole de l'Association minière du Québec. Parce que pour la commission, nous avons un peu de difficulté à comprendre et à démarquer, à distinguer, à discriminer qu'est-ce qui était important à retenir dans la Directive 019 et dans les objectifs de rejet environnementaux qui ont été préparés par le ministère de l'Environnement.

35 Donc, nous avons demandé au président directeur général de l'Association minière du Québec de nous déléguer quelqu'un pour parler spécifiquement sur l'application de la Directive 019 en relation avec les objectifs environnementaux de rejet pour les effluents miniers et l'application de cette même directive en relation avec les exigences d'étanchéité des parcs pour des résidus miniers lixiviables.

40 Alors, nous sommes donc très heureux de recevoir monsieur Jean-François Doyon.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

45

Je vous remercie de m'avoir invité, monsieur le commissaire. Bonsoir à tous. Ça me fait plaisir de venir faire une présentation sur l'industrie.

50

Juste avant, pour me présenter, moi, je suis directeur environnement à l'Association minière du Québec et c'est l'association qui regroupe les exploitants miniers au Québec, ceux qui font l'exploitation des métaux et des minéraux industriels et ceux qui génèrent, qui retirent des revenus de cette exploitation-là.

55

Il y a aussi une autre association, qui s'appelle l'Association de l'exploration minière, et ce sont les compagnies plus juniors qui font des travaux d'exploration dans l'espoir éventuellement de pouvoir mettre en valeur un gisement. Donc, je fais cette distinction-là, d'entrée de jeu.

60

Donc, moi, je vais vous parler, aujourd'hui, je comprends que vous êtes ciblé sur un projet en particulier. Donc, on va faire une parenthèse, on va faire un recul pour avoir une vue sur l'ensemble de l'industrie. Et notamment, je vais commencer d'abord par parler de la description de la gestion de l'eau dans l'industrie minière. Parce que souvent, dans la population, on a une perception de l'industrie qui est surtout teintée par le passé et je veux prendre le temps d'expliquer c'est quoi les pratiques actuelles dans l'industrie. Parce que ça a beaucoup changé depuis 20 ans et donc, c'était pertinent de le démontrer.

65

Ensuite, je vais parler de la performance environnementale de l'industrie, et pour finir en parlant des obligations légales et répondre aux questions qui m'ont été adressées.

70

Donc, dans l'industrie, on utilise de l'eau à trois endroits: pour le forage des trous pour l'extraction du minerai, soit pour les fosses à ciel ouvert ou pour les galeries souterraines; pour le broyage du minerai, une fois qu'on a retiré le minerai; et ensuite, pour le traitement du minerai, pour récupérer les métaux.

75

Donc, ça, c'est juste pour illustrer, pour que ce soit peut-être un peu plus concret avec ceux qui sont moins familiers avec l'industrie minière. Donc, c'est une foreuse qui fait du forage au niveau des galeries souterraines.

80

Ensuite, une fois qu'on a extrait le minerai, on achemine le minerai à l'usine de traitement et donc on doit le broyer pour avoir, je dirais, une taille, une dimension qui est plus facile à faire le traitement.

85

Donc, là ensuite, on a des gros broyeurs qui broient avec des boules de chrome, qui rapetissent la dimension des grains pour que ce soit mieux traitable. Et ensuite, on a une étape de traitement du minerai où, je dirais, c'est peut-être la principale étape où on utilise de l'eau, principalement de la flottation pour les métaux de base et aussi pour les métaux précieux.

Donc, ce que je veux dire, c'est qu'en plus d'utiliser de l'eau, on a des volumes d'eau additionnels à gérer. Pourquoi? Parce que, d'une part, on doit pomper l'eau souterraine des

90 galeries ou des fosses à ciel ouvert. Parce que pour faire l'extraction, on a besoin que ce soit à sec. Et, je dirais, c'est un concept de base dans l'exploitation d'une mine; il faut que ce soit à sec pour faire l'extraction.

95 Ce que je veux vous dire aussi, c'est qu'on a des grands parcs à résidus et il y a des précipitations saisonnières qui s'accumulent dans les parcs à résidus, et on a cette eau-là à gérer. Et cette eau-là est importante parce qu'on a des grandes superficies de parcs. Et aussi, dans certains cas, selon la configuration de certains sites ou de l'époque à laquelle ils ont été conçus, on a des apports résiduels de bassins versants.

100 Donc, ça, c'est pour vous montrer un gisement souterrain, ce que ça peut avoir l'air par rapport à une usine qui est en surface, et on doit pomper l'eau souterraine pour l'extraction des galeries. On voit tout le réseau des galeries ici.

105 Donc, ça, c'est un schéma typique d'une mine. C'est une mine de zinc dans le nord du Québec. On a un grand parc à résidus. On a des bassins d'eau de mine, qui est l'eau qui provient de sous terre, qu'on appelle aussi eau d'exhaure, parce que je vais y référer tantôt. On a des fosses à ciel ouvert lorsque l'exploitation est faite en surface. Et on a l'usine de traitement du minerai. On a des piles aussi parfois d'accumulées pour un traitement plus tard, parce que les teneurs sont plus basses. Donc, c'était juste pour vous illustrer un schéma typique d'une mine.

110 Et ça, c'est un autre angle avec le parc à résidus. Donc, vous voyez qu'avec la taille des parcs, ce n'est pas toujours de cette grande dimension-là, mais habituellement c'est autour d'une centaine d'hectares. Donc, quand toutes les précipitations hivernales s'accumulent, c'est de l'eau qu'on doit gérer.

115 Donc, l'eau issue du traitement est acheminée avec les résidus sous forme de pulpe, on parle de 60 % à 80 % d'eau, au parc à résidus en même temps que les résidus. Donc, l'eau séjourne dans le parc pour qu'on décante les particules en suspension ou matières en suspension, MES, ou pour dégrader les cyanures.

120 Lorsqu'on a des mines d'or, on utilise le cyanure pour récupérer l'or. C'est la meilleure méthode qu'on a jusqu'à présent. On n'a pas été capable de trouver un substitut encore pour le cyanure, mais c'est géré adéquatement. Mais dans un premier temps, pour le parc à résidus, c'est ça.

125 Ensuite, une fois que l'eau a décanté un certain temps dans les parcs à résidus, elle peut aussi être acheminée à d'autres unités de traitement avant d'être rejetée à l'environnement. Donc, donner quelques exemples de traitement. On parle de bassins de polissage pour décanter les matières en suspension si le temps de séjour n'a pas été assez long dans le parc à résidus ou dans le bassin d'eau d'exhaure.

130 Celle-là, c'est peut-être un peu plus technique pour les gens qui connaissent moins ça, mais c'est juste pour dire qu'il y a des méthodes de traitement qui existent. Comme on ajoute du

135 sulfate ferrique pour faire précipiter les matières en suspension, l'arsenic. Donc, c'est ça, dans certains gisements d'or, on a l'arsenic qui est associé à l'or dans les gisements. Donc, l'arsenic est déjà présent sous forme naturelle dans les gisements, c'est pour ça qu'on le retrouve dans l'eau de procédé.

140 Ou si on prend des unités de chaulage, lorsqu'on a du drainage minier acide et que l'eau est acide, pour enlever l'acidité; on a aussi des procédés chimiques pour dégrader les cyanures dans l'eau de procédé, dans l'eau du parc à résidus lorsqu'on veut dégrader complètement les cyanures. Parfois, c'est une dégradation naturelle. Dans d'autres cas, on prend un procédé chimique, sans entrer dans le détail, pour les dégrader.

145 On a aussi des unités de traitement biologique pour éliminer la toxicité aiguë à l'effluent final. Ça, c'est notamment dans le cas des mines d'or qui utilisent le cyanure. Et pour décomposer le cyanure, des fois ça fait des composés toxiques et, à ce moment-là, on doit en mettre en place une unité de traitement biologique pour éliminer les composés qui occasionnent la toxicité aiguë. Et dans certains cas aussi, on peut ajouter du chlorure de baryum pour réduire la concentration radium, lorsqu'il y a eu du radium dans l'eau de procédé.

150 Donc, pour ce qui est de l'eau provenant du pompage des galeries, elle est également accumulée dans des bassins de polissage pour aussi décanter les matières en suspension avant son rejet. Elle peut être acheminée au parc. Dans l'industrie, de façon générale, ça arrive assez souvent que ça peut être acheminé au parc avec l'eau de procédé avant d'être rejetée à l'environnement, ou peut subir un traitement additionnel si requis. Comme, par exemple, on peut aérer pour faire varier le pH, pour réduire la toxicité, par exemple.

160 Donc, ce que je veux vous dire, c'est qu'il y a des efforts importants qui sont faits pour réduire les besoins en eau fraîche et les rejets d'eau d'effluent. Et la façon de faire, c'est d'utiliser des proportions importantes d'eau qui est dans le parc à résidus afin de s'approvisionner en eau pour le traitement du minerai.

165 Et on parle, dans le cas des mines d'or, on réutilise l'eau de procédé jusqu'à 85 %. Donc, on utilise seulement 15 % d'eau fraîche. Pour les mines de métaux de base, c'est autour de 75 %, 80 %. Et pour les mines de métaux ferreux et minéraux industriels, on est autour de 90 %. Donc, il y a beaucoup d'efforts qui sont faits, depuis les 20 dernières années, pour arriver avec une performance comme ça.

170 On a aussi, dans certains cas, d'autres efforts qui sont faits. Mais comme je vous disais, la recirculation, ça permet et de diminuer des fois les approvisionnements d'eau fraîche et aussi de diminuer des volumes d'effluent qui sont rejetés à l'environnement. On peut utiliser parfois, dans certains cas, des gicleurs pour vaporiser l'eau de procédé sur des cellules sèches du parc et ça augmente l'évapotranspiration. Et dans certains ça, ça peut diminuer de façon importante les rejets.

175

Donc, c'était juste pour donner un exemple de gicleurs. Là, j'ai emprunté cette image-là. C'est une exploitation qui est en Amérique du Sud, mais c'était juste pour illustrer le concept.

180 Donc, ça permet de réduire significativement les rejets d'effluent pendant les mois d'été, là où il y a de l'évaporation. Ça accélère la dégradation des cyanures dans le cas des mines d'or et ça humidifie les résidus, ce qui diminue l'érosion éolienne des résidus, c'est-à-dire il y a moins de poussières dans l'air.

185 Donc, aussi, dans certains cas, on envoie l'eau de procédé et des résidus dans des fosses à ciel ouvert qui ne sont plus utilisées. Je pense notamment que c'est le cas dans le projet ici, avec l'ancienne installation. Aussi, donc, ça, ça élimine complètement les rejets d'effluent pendant plusieurs années. Donc, c'est très avantageux parce qu'il n'y a pas de rejet à l'environnement.

190 Ce que je veux vous dire aussi, c'est que malgré tous les efforts qu'on fait, on a des limites que l'on rencontre. Comme on n'est pas capable encore de recirculer à 100 %, autrement dit de s'approvisionner en eau pour le procédé à partir de 100 % de l'eau du parc à résidus, parce qu'on a des problèmes de récupération de métaux. L'eau est trop chargée, puis ça occasionne toutes sortes de problèmes de corrosion et d'usure sur les équipements et les conduites. Donc, 195 c'est une limite qu'on rencontre. Par contre, on poursuit en faisant des travaux de recherche et développement au niveau des travaux de génie afin de pouvoir essayer d'atteindre ça.

200 Mais ce que je veux vous dire, c'est que même le jour où on va avoir réussi à recirculer 100 % de l'eau du parc, parce qu'on a des bilans d'eau positifs au Québec, bien, on va avoir encore des effluents parce qu'on a plus d'eau qui tombe que d'eau qui s'évapore au Québec.

205 Donc, pour ce qui est de l'eau d'exhaure, on réutilise l'eau d'exhaure pour les activités de forage souterraines, l'eau qu'on pompe sous terre, plutôt que d'aller prélever de l'eau fraîche pour ça. Donc, ça, c'est une des façons. On étanche les puits de façon aussi à ce que les eaux de surface, les eaux de ruissellement lorsqu'il pleut, que ça ne s'écoule pas dans les puits.

210 Mais ce que je vous dirais, c'est que ça, c'est comme une particularité de notre secteur d'activités. C'est difficile pour nous de diminuer le pompage, parce que c'est une activité essentielle pour l'extraction des minéraux et des métaux.

215 Donc, comment on gère l'eau? C'est que les rejets d'effluent sont rejetés en fonction des quantités annuelles qui sont déposées, qu'on a, et qui sont soit déposés dans les parcs ou qu'on pompe, ou en fonction de la qualité de l'eau à l'effluent. Ce que je veux dire ici, c'est que lorsque la qualité de l'eau est non conforme, bien, on a une interdiction de rejeter à l'environnement. Donc, à ce moment-là, on n'a pas de rejet.

C'est sûr que c'est des choses qui sont un petit peu plus compliquées pour les vieilles installations d'une cinquantaine d'années; mais pour les nouveaux projets, c'est des conceptions qui peuvent être envisagées.

220

Donc, on rejette surtout au printemps pour évacuer la crue qui a eu lieu pendant l'hiver et on évacue aussi à l'automne pour être capable soit d'évacuer la crue automnale et d'emmagasiner les précipitations qui vont tomber, toute la neige qui va tomber dans les parcs à résidus l'hiver.

225

Donc, la plupart du temps, on n'a aucun rejet du parc pendant les mois d'hiver. C'est sûr que quand il y a des précipitations de pluie comme cet hiver, ça peut occasionner des rejets, puis peu ou pas de rejet à la fin de l'été.

230

Je vais vous présenter un exemple d'un rejet typique d'une mine en Abitibi. Donc, on voit qu'il n'y a pas de précipitation. Il n'y a pas de rejet d'effluent parce que c'est gelé. Puis ensuite, on a la crue du printemps. On a plus de rejet d'effluent ensuite en juillet. Des fois, ça peut être en août, en septembre. Comme cette année, on a eu une sécheresse tardive au mois de septembre. Donc, à ce moment-là, le creux ou le zéro d'effluent peut être atteint plus tard en saison. Et là, ici, on évacue l'eau du parc à résidus, parce qu'on veut emmagasiner la crue printanière qui va être emmagasinée au cours de l'hiver.

235

240

Donc, pour ce qui est de l'eau de mine, l'eau qui est pompée de sous terre, l'eau d'exhaure, là, c'est un petit peu différent. On a des débits rejetés toute l'année parce qu'on doit pomper continuellement l'eau. Par contre, il y a des variations saisonnières de débit. C'est sûr qu'au printemps, il y a plus d'eau à pomper.

Donc, là, ici, chaque entreprise fait un suivi de la qualité des eaux souterraines.

LE PRÉSIDENT :

245

Excusez-moi, monsieur Doyon. C'est sûr que c'est hyper intéressant ce que vous nous proposez, mais...

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

250

D'accord, mais on arrive à la Directive.

LE PRÉSIDENT :

255

Parce que les dix minutes sont terminées et vous n'avez pas abordé la Directive. Allez-y, cinq minutes, s'il vous plaît, sur la Directive. C'est ça qui, pour nous, est plus important.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

260

D'accord, mais on va passer toute la partie de la performance des effluents. C'était juste pour montrer qu'on s'était beaucoup améliorés et qu'on avait beaucoup évolués.

265 Donc, on parle de taux de conformité élevé de l'ordre de 98 %, 99 %, donc une bonne
conformité au niveau de la toxicité aiguë. C'était juste pour montrer qu'on s'était améliorés aussi
au niveau de la recirculation de l'eau. On va passer et on va arriver à...

270 Donc, ça, c'était pour vous montrer qu'on était quand même encadrés par beaucoup de
réglementation.

275 Donc, ce sont ces cadres réglementaires là qu'on a à suivre pour l'exercice des activités
minières.

280 Donc, ici, ce que je veux mentionner, c'est qu'au début, lors de l'élaboration d'un projet,
on peut soit évaluer un projet, les impacts, au niveau de la Directive 019, ou lorsqu'on rencontre
certains seuils déclencheurs, on déclenche le *Règlement sur l'examen et l'évaluation des impacts
sur l'environnement*. Et ça prend, comme pour les mines de métaux, c'est un seuil de 7 000
tonnes de capacité de traitement.

285 Et comme ici, dans le cas du projet qui nous concerne, on passe par la procédure de la
Directive. Mais toutefois, il y a une possibilité pour le ministre, quand il y a des préoccupations
particulières, comme c'est le cas ici, de confier un mandat d'enquête au BAPE pour des
audiences publiques. Mais de prime abord, le projet je pense qui vous concerne ici ne déclenchait
pas le *Règlement sur l'évaluation des impacts sur l'environnement*.

290 Donc, la Directive 019, ce n'est pas un règlement, c'est une ligne directrice pour guider le
ministère de l'Environnement pour la délivrance des CA des projets miniers. Puis c'est une
exigence d'avoir un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22.

295 Et là, je me trouve à parler un peu comme au nom du ministère de l'Environnement, mais
il y a des gens du ministère de l'Environnement dans la salle. En tout cas, s'il y a des
compléments d'information, si jamais la justesse des propos n'est pas assez exacte, ils pourront
compléter. Je suis très à l'aise avec ça.

300 Donc, quand on met la Directive 019 dans un certificat d'autorisation, c'est comme un
règlement.

305 Donc, c'est encore des activités minières d'exploitation concernant l'évaluation des
impacts, les exigences de conformité et les résultats qui dictent les fréquences d'échantillonnage
adoptées. Ça, c'était dans la version de 89. Elle est en révision, la révision est sur le point d'être
complétée. La version va être approuvée éminemment par les hautes autorités du ministère.

LE PRÉSIDENT :

310 Pourriez-vous revenir, s'il vous plaît? Encore une. Donc, les activités d'exploitation
minière relativement aux exigences de conformité des effluents, ça, c'est un aspect sur lequel
j'aimerais que vous nous expliquiez.

310 Comment se fait-il que dans le cas qui nous est soumis, il existe des différences majeures
entre les exigences de la Directive 019 pour certains paramètres d'effluents et les objectifs
environnementaux de rejet?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

315 D'accord, je vais l'expliquer. Selon ma compréhension du document, c'est que la
Directive 019, c'est comme des exigences minimales, selon ma compréhension, et que dans
certains cas, on peut avec ce qu'on appelle les objectifs environnementaux de rejet et, dans ce
cas-ci, les gens du ministère pourront compléter si ce n'est pas assez juste, c'est un outil, qui est
un outil supplémentaire, je dirais, pour déterminer des exigences additionnelles, s'il y a lieu,
320 lorsqu'il y a des espèces plus sensibles, des milieux plus sensibles ou des éléments particuliers à
protéger. Donc, c'est dans ce contexte-là que, moi, je le comprends.

LE PRÉSIDENT :

325 Je vous reviendrai tout à l'heure, monsieur Rochon. Je vais vous laisser terminer
seulement.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

330 On peut sauter beaucoup là. Donc, c'était les nouvelles exigences de la Directive, la
nouvelle version. Donc, il y a des échantillonnages trois fois par semaine, une fois par semaine,
une fois par mois. Il y a 19 métaux, 4 nutriments, 15 paramètres physico-chimiques et d'autres
qui sont faits sur une base annuelle. Donc, il y a beaucoup, beaucoup d'échantillonnages.

335 Ça, c'était les nouvelles normes. Donc, c'était juste à titre indicatif. Je comprends que
c'est peut-être très technique pour vous autres.

340 Ça, c'était juste pour vous montrer que selon la nouvelle directive, il y a des exigences
pour la conception des parcs à résidus pour protéger les eaux souterraines. Et juste pour vous
dire, il y a différents types de mesures d'étanchéité pour protéger. Et dans le cas qui nous
concerne, les résidus lixiviables rentrent dans la catégorie des mesures d'étanchéité de niveau A.
Donc, c'est considéré par la nouvelle Directive 019.

345 **LE PRÉSIDENT :**

C'est quoi le niveau A, s'il vous plaît?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

350

Le niveau A, ce sont soit des résidus lixiviables, des résidus acidogènes, des résidus cyanurés et des résidus inflammables ou quelque chose comme ça. Puis il y a aussi une catégorie, qui est l'autre catégorie de mesure d'étanchéité de niveau B, ce sont des résidus à risque élevé qui s'apparentent à des matières dangereuses.

355

LE PRÉSIDENT :

Un niveau A, ça demande donc une étanchéité totale du parc à résidus?

360

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Bien, là, on y arrive. Le maximum d'étanchéité, c'est pour les résidus à risque élevé. C'est eux autres qui ont un plus gros potentiel de toxicité et qui peuvent contaminer les eaux souterraines. Là, c'est selon ma compréhension du ministère et de leurs préoccupations.

365

Et je vous dirais, dans le cas qui nous concerne, il y a un objectif de débit de percolation qu'on appelle, c'est un débit d'écoulement sous le parc qui est fixé et, à partir de ça, il y a de la modélisation qui est faite et on vérifie si on est conforme au niveau des objectifs de protection des eaux souterraines. On parle des critères d'usage pour soit l'eau potable ou différents usages. Puis il y a l'implantation d'un programme de suivi.

370

Donc, sans aller plus loin dans la technique, je comprends que c'est très technique, c'est peut-être plus difficile à digérer, c'est une grosse figure qui est complexe. Ce que je veux que vous reteniez de cette figure-là qui décrit... parce que la Directive aborde les mesures d'étanchéité des parcs à résidus pour protéger l'eau souterraine. Mais lorsqu'on est en exploitation, il y a des exigences de suivi environnemental pour l'eau souterraine et, ça, c'est le cheminement qui est proposé.

375

Donc, sans aller dans le détail, on se fixe des seuils d'alerte, on suit. Lorsque ça dépasse, on fait des relevés supplémentaires, parce que ça nous indique qu'on peut aller vers une situation, je dirais, de contamination de la nappe phréatique. On fait d'autres relevés. Si c'est confirmé, on évalue les impacts aux points d'usage ou aux résurgences. Puis là, finalement, s'il y a un impact appréhendé, on fait des interventions, on fait un suivi et un programme correcteur. Puis s'il n'y a pas d'impact appréhendé, on revient en mode de suivi régulier. C'est juste pour vous dire que la nouvelle directive adresse ces choses-là.

380

385

Donc, ça, c'était l'objectif environnemental de rejet. C'est une concentration, une charge maximale d'un contaminant quelconque ou d'un métal qu'on peut envoyer dans l'environnement. C'est pour assurer la protection des usages du milieu.

390

Juste pour vous dire que sans rentrer dans la mécanique de calcul du ministère de l'Environnement, c'est que ça, c'est l'objectif qu'on définit. Mais les éléments que l'on considère pour arriver à ça, c'est des critères de qualité de l'eau, la qualité de l'eau en amont du point de rejet. On regarde les conditions hydrologiques du cours d'eau et on regarde aussi les rejets

395 d'effluent. Et en regardant tout ça, puis toute une démarche, on arrive avec des objectifs de rejet.
Donc, c'est un outil pour évaluer l'acceptabilité environnementale d'un projet, mettre en évidence
quand il y a des cas problèmes où des efforts supplémentaires doivent être consentis.

400 C'est pour définir, là on l'a bien, pour définir, si nécessaire, des exigences de rejet plus
serrées lorsqu'il y a des éléments soit à protéger ou des éléments plus sensibles. Optimiser
certaines pratiques d'exploitation – ça, c'est peut-être plus dans le cas où il y a des projets qui
sont déjà en exploitation – et optimiser les techniques de traitement des eaux usées minières et la
question des résidus miniers. Donc, j'arrêtera peut-être là.

405 Je finirais en vous disant qu'il y a aussi une réglementation fédérale. J'avais quelques
diapositives, mais je peux juste résumer en une minute. C'est que c'est un règlement fédéral qui
assujettit toutes les mines de métaux et qui est similaire à la Directive 019 en termes d'exigence de
suivi d'effluent, mais elle requiert aussi de faire des études dans les cours d'eau récepteurs pour
évaluer les effets des effluents, s'il y a des effets sur les poissons et sur l'habitat du poisson. Et
410 chaque mine de métaux a l'obligation de réaliser ces études-là en vertu de ce règlement-là.

Donc, c'est juste pour vous montrer qu'aujourd'hui, il y a beaucoup, beaucoup,
beaucoup d'obligations, je dirais, à suivre pour une minière dans l'exercice de ses activités
d'exploitation pour la gestion de l'eau, la protection du milieu récepteur et les rejets d'effluent.

415
Merci de votre patience, monsieur le commissaire. Je m'excuse du délai.

LE PRÉSIDENT :

420 Merci, monsieur Doyon. Écoutez, je vais passer la parole à monsieur Rochon, voir si le
ministère de l'Environnement a un complément d'information. Et ensuite, je vous poserai une ou
deux questions, monsieur Doyon. Monsieur Rochon.

425 **M. ALAIN ROCHON :**

Pour répondre à ça, je vais laisser mon collègue, monsieur Francis Perron, qui est la
personne-ressource qui peut mieux répondre à vos questions là-dessus.

430 **M. FRANCIS PERRON :**

Ce qu'il faut en comprendre de la part de l'Association minière, c'est qu'avec la
présentation, on comprend que l'approche OER ou l'approche adoptée pour protéger davantage
le milieu, c'est une approche qui est acceptée d'emblée par l'Association minière et donc par
435 l'industrie minière en général. Donc, ce qui a été décrit, c'est que ça confirme effectivement les
processus de protection de l'environnement qu'on a développés par l'approche OER.

LE PRÉSIDENT :

440 Est-ce que c'est déjà arrivé des cas où les mines ont été limitées à la Directive 019, sans
nécessairement que le ministère de l'Environnement établisse des objectifs environnementaux de
rejet?

M. FRANCIS PERRON :

445 Il faut comprendre une chose. C'est que l'approche OER, c'est une approche qui est en
application au ministère de l'Environnement depuis à peu près une vingtaine d'années, je dirais.
Pour le secteur minier, c'est une approche qui est nouvelle. On a développé de nouvelles façons
de faire. Et auparavant, ce qu'on avait, c'est on s'en tenait uniquement à l'atteinte des exigences
450 qui étaient mentionnées dans la Directive 019.

Il faut comprendre également une chose, c'est que le secteur minier est maintenant un
secteur décrété par le gouvernement, décrété donc au programme de réduction des rejets
industriels, et il y a toute une démarche, toute une approche basée sur l'utilisation des objectifs
455 environnementaux de rejet qui doit se mettre en place graduellement dans l'industrie minière.

Dans le cas de Niocan, ce qui le distingue des autres sites, c'est qu'il s'agit d'un nouveau
projet. Donc, l'approche OER ou l'approche PRRI, appelons-la comme on veut, va être adaptée
et appliquée à tous les établissements miniers quels qu'ils soient au Québec.

460 Maintenant, pour ce qui est de Niocan, comme il s'agit d'un nouveau projet minier, il faut
le partir sur les bonnes bases. Donc, c'est pour ça que l'approche OER dans ce cas-ci, elle est
appliquée. Mais il n'y a pas un historique extrêmement grand d'application des objectifs
environnementaux de rejet dans le cas du secteur minier. C'est une approche qui est nouvelle,
465 qui est en train de se mettre en place.

LE PRÉSIDENT :

470 D'accord. Monsieur Doyon, cet après-midi, on a discuté un peu de la possibilité de
lixiviation des résidus et, effectivement, dans un des tests réalisés par le promoteur, il y a des
résidus qui ont lixivié. L'argent, en fait, a lixivié.

Et là, on se pose la question suivante. Le promoteur, à juste titre, faisait valoir que les
tests de lixiviation sont des tests qui sont faits dans un milieu extrêmement acide, donc qui
475 s'éloignent finalement des fois totalement du milieu ambiant dans lequel ces résidus-là vont rester.

Finalement, je me pose la question suivante. Parce que si des résidus sont lixiviables,
ceci appelle un parc à résidus étanche. Donc, si on fait des tests de lixiviation, à partir desquels
on essaie de trouver tous les éléments pour dire: «Écoutez, on s'éloigne du milieu naturel dans
480 lequel ils vont rester», à quoi servent les tests de lixiviation? Pourquoi ne pas faire des tests de
lixiviation qui simulent directement ce qui se passe dans l'environnement où ils seront?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

485 C'est un bon point. Je trouve que votre idée est bonne. Ce que je voulais juste dire
comme élément de réponse, c'est qu'il n'y a pas un seul test qui évalue la lixiviation. Il y a
différents tests, différentes méthodologies et il y a certains tests qui sont plus agressifs. Disons
qu'on utilise ou on simule des conditions vraiment, je dirais, maximales qui peuvent arriver.

490 Et dans ce cas-ci, c'est ça qui est arrivé. C'est que le ministère retient un test dans lequel
les conditions sont vraiment pessimistes et c'est un scénario pessimiste, mais ce n'est pas des
conditions qu'on va rencontrer sur le terrain. Il y a d'autres tests qui sont utilisés, qui sont, je
dirais, plus représentatifs des conditions qui peuvent être observées sur le terrain dans la nature
avec les pluies acides, par exemple, ou des choses comme ça. Donc, les pH se rapprochent
495 plus des pH qu'on peut observer.

LE PRÉSIDENT :

500 Monsieur Rochon, pourquoi vous avez décidé de choisir un test si agressif, qui s'éloigne,
d'après ce que je comprends, passablement de ce qui se retrouve dans le milieu dans lequel les
résidus vont être?

M. ALAIN ROCHON :

505 Encore une fois, je vais laisser monsieur Perron répondre.

LE PRÉSIDENT :

510 Très bien.

M. FRANCIS PERRON :

515 C'est une question qui a été largement débattue avec l'Association minière dans les
travaux de modification de la Directive 019. On a retenu une approche d'utilisation d'un test
suffisamment agressif, effectivement, dans un contexte de caractérisation des résidus miniers.

Il faut bien comprendre une chose, c'est qu'on cherche à établir un potentiel de
contamination de la part des résidus miniers eux-mêmes.

520 En prenant un test moins agressif, on caractérise effectivement peut-être un peu mieux et
on simule davantage la réalité, sauf qu'on peut en venir à une situation où on atteint un degré
d'imperméabilisation qui ne sera peut-être pas suffisant pour protéger davantage la qualité de l'eau
souterraine.

525 Donc, on adopte un procédé encore plus agressif, qui simule le potentiel maximal, si on
veut, de contamination de l'eau souterraine, pour en venir à établir un parc à résidus miniers avec
un degré d'imperméabilisation suffisant pour protéger davantage la qualité de l'eau souterraine.

LE PRÉSIDENT :

530 Mais là, un coup que vous avez déterminé ce test et que, à partir de ce test, on obtient
des données qui montrent une certaine lixiviation, logiquement, je me serais attendu à une
exigence par rapport à un parc étanche comme...

535 **M. FRANCIS PERRON :**

C'est ce qu'on fait. C'est ce qui va arriver également.

LE PRÉSIDENT :

540 Vous exigez un parc étanche?

M. FRANCIS PERRON :

545 Bien, on exige un parc étanche dans le... Il faut comprendre une chose. C'est que dans
des parcs à résidus miniers, et je pense que les hydrogéologues ici vont le confirmer, il n'y a pas
de parcs à résidus miniers totalement étanches. Ça, il faut quand même le comprendre. Donc, il
faut en arriver à un degré d'imperméabilisation suffisant pour assurer la protection de la qualité de
l'eau souterraine et rencontrer nos objectifs de protection d'eau souterraine.

550 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que le parc qui est prévu à Niocan est un parc étanche?

555 **M. FRANCIS PERRON :**

560 En fait, ce qu'il faut comprendre, c'est que le parc à résidus miniers, il va y avoir une
partie de l'ancien parc à résidus miniers St.Lawrence Columbiun qui va être utilisée. Donc, il est
comblé en grande partie par des résidus miniers eux-mêmes très, très fins. Donc, le degré
d'imperméabilisation est quand même assez élevé. Et le concept de rejet de résidus miniers dans
ce parc-là prévoit également un écoulement vers les fosses, si j'ai bien compris le projet, vers les
fosses pour recueillir une certaine partie des eaux d'écoulement à partir du parc à résidus miniers,
donc vers les fosses en tant que telles.

565 Ce qu'il faut aussi comprendre, c'est que l'une des fosses va être aussi utilisée pour y
acheminer une certaine partie des résidus miniers. Donc, ces résidus-là vont se ramasser dans le
fond de la fosse en tant que telle et graduellement, durant l'exploitation, ces résidus-là vont
colmater en quelque sorte le fond de la fosse en question.

570 **LE PRÉSIDENT :**

Permettez-moi quand même peut-être, pour vos réflexions futures, je vous ferai part d'une remarque.

575 C'est clair que lorsque vous choisissez un test de lixiviation extrêmement choc, vous allez obtenir les informations que vous désirez, et à partir desquelles vous allez pouvoir estimer s'il y a des chances ou pas que le résidu lixivie dans l'environnement dans lequel il sera situé.

580 Rien ne vaut un test réaliste pour nous permettre de nous positionner avec assurance. En tout cas, je vous donne mon commentaire.

M. FRANCIS PERRON :

585 Non, ça ne veut pas dire qu'on n'utilise pas l'autre test aussi, ce qu'on appelle le EPA 1312. Ça, c'est un test complémentaire qui peut être à l'occasion demandé à l'industrie minière.

LE PRÉSIDENT :

590 D'accord. Alors, merci, monsieur Doyon. Merci, monsieur.

J'appelle immédiatement monsieur Laurent Pellerin. Bonsoir, monsieur Pellerin!

M. LAURENT PELLERIN :

595 Bonsoir à tout le monde sur votre équipe. Nous sommes particulièrement heureux que vous nous ayez donné l'opportunité de venir présenter quelques commentaires.

600 Je suis Laurent Pellerin, président général de l'Union des producteurs agricoles, et vous savez que le présent dossier occupe les producteurs agricoles déjà depuis plusieurs années. Je rappelle que ce projet-là se situe en pleine zone agricole, en zone verte. Il a fait l'objet d'une autorisation et toujours avec les préoccupations que les producteurs ont acheminé lors de ces audiences-là.

605 Les deux points sur lesquels vont porter mes commentaires ce soir sont, d'abord, l'activité importante agricole dans la région, et particulièrement dans le secteur Oka, les dizaines de millions d'investissement et de revenus bruts à la ferme, et pour plusieurs productions agricoles les produits qui sont vendus directement aux consommateurs, beaucoup d'autocueillette dans le domaine maraîcher, dans le domaine des pommes, d'où le premier commentaire que je vous ferais, l'importance que la perception des consommateurs pourraient y avoir.

610 On parle de 1,5 million de l'autocueillette dans les différentes fermes entourant ce projet-là. Et vous savez, dans notre société, comment la perception est importante. Si jamais cette activité

industrielle minière là provoquait un changement d'attitude chez les consommateurs, un changement de perception sur les produits qui sont entretenus et mis en marché autour de cette activité industrielle là, vous imaginez la catastrophe possible pour les producteurs qui sont dans cette région-là.

Ici on parle de mine, mais on parle aussi de résidus qui pourraient contaminer le cours d'eau, les sols, soit par de la poussière ou soit par des résidus qui sont contenus dans les eaux qu'on a nommées tantôt, les eaux d'exhaure. On parlait de résidus d'uranium même possibles.

Donc, vous savez ce que nos consommateurs pourraient penser de résidus comme ceux-là. Beaucoup d'activités agrotouristiques, en plus des activités d'autocueillette, donc risque de changement de perception, risque de perte de revenus, risque de dévaluation pour les activités agricoles de la région. C'est un secteur agricole structuré qu'on a ici; ce n'est pas un secteur agricole déstructuré. La réputation du milieu, ne serait-ce que par le fameux fromage d'Oka, est très bien connue et elle a un effet d'entraînement sur les autres productions agricoles.

L'autre contrainte, et vous savez comment le domaine agricole a été... j'écoutais le précédent présentateur, j'écoutais les commentaires des représentants du ministère de l'Environnement. Vous savez qu'en agriculture, on demande une étanchéité totale pour des rejets, pas d'uranium ou quelque produit de ce type-là, mais pour des fumiers.

LE PRÉSIDENT :

L'étanchéité totale pour le fumier, vous parlez?

M. LAURENT PELLERIN :

Oui. Vous imaginez comment on peut cohabiter avec des utilisations comme celle-là. Si l'activité agricole est risquée, imaginez-vous les autres.

On nous a chargés dans les dernières années de contraintes réglementaires sur le Règlement de captage des eaux, Règlement sur les exploitations agricoles, des contraintes liées à la cohabitation, des distances séparatrices qu'on a à respecter par rapport aux autres utilisations.

Les autres utilisations n'ont pas toujours de distance séparatrice à respecter pour venir s'installer proche des activités agricoles, même s'ils peuvent nuire au niveau des perceptions, comme je vous disais, et plus particulièrement au niveau de l'utilisation de l'eau.

On a des réglementations sur le zonage des productions aussi, qui exigent des distances séparatrices. Et le projet de la mine de niobium ajoute des contraintes aux activités agricoles, toujours dans une zone verte où la priorité doit être donnée par la loi aux activités agricoles.

Vous comprendrez que je viens témoigner, ce soir, des nombreuses représentations que ces producteurs-là nous ont faites dans les dernières années. Je viens témoigner du support de la Confédération de l'Union des producteurs agricoles aux craintes de ces producteurs-là. Nous les partageons et nous pensons que les risques sont réels.

660

Je pense qu'on vous a déjà fait la présentation du nombre d'entreprises agricoles et des chiffres d'affaires, donc je ne répéterai pas ces données-là.

665

La deuxième préoccupation ou point que je veux soulever, c'est l'utilisation de l'eau. On parlait de 60 entreprises qui sont dans le secteur même d'Oka, qui utilisent le territoire agricole à 105 %. Donc, ils débordent même sur le territoire zoné blanc. Donc, il n'y a pas de terres disponibles supplémentaires, il y a peu de remplacement possible. Et ces producteurs-là, pour la grande majorité de ces fermes-là, s'approvisionnent en eau pour les besoins des fermes, soit en production animale ou en production horticole et végétale pour les arrosages, s'approvisionnent

670

en eau par des puits artésiens dans la nappe.

675

Si le cas qui nous est présenté avec un rabattement, et peu importe les distances qui sont nommées, 1.5 ou 4, dépendamment de qui a fait les études, vous imaginez que pour ces 60 fermes-là, le risque de se voir priver d'approvisionnement en eau pour les besoins de la ferme est là. Dévaluation encore une fois des entreprises agricoles et même, dans certains cas, on l'a vu dans d'autres régions du Québec, arrêt de la production, parce que l'approvisionnement en eau devient à ce moment-là trop dispendieux. Je n'ai pas vu dans le projet beaucoup de mesures d'atténuation pour venir compenser ces producteurs-là.

680

Je ne suis pas un expert. On pourrait faire quelques remarques sur la qualité de l'eau. Je pense que d'autres en ont fait. Sûr que l'agriculture est préoccupée par la qualité de l'eau qui pourrait être remise dans l'environnement et réutilisée à des fins d'irrigation pour les productions maraîchères et même, dans certains cas, des productions pomicoles.

685

Si la qualité de l'eau n'est pas impeccable, vous savez à ce moment-là qu'on risque d'accélérer l'accumulation de particules qui sont non désirables pour l'agriculture. En plus du phénomène de perception que les gens pourraient avoir que ces produits agricoles là sont dorénavant plus risqués, il pourrait y avoir pour les producteurs agricoles des comportements ou des changements même dans la nature des produits qu'ils vont faire. Mais c'est surtout la quantité

690

d'eau disponible dont on veut parler.

695

Si on assèche indirectement par un pompage agressif jusqu'à plusieurs centaines de mètres en bas du niveau de la nappe traditionnelle ou historique, vous imaginez, même juste pour la pousse régulière de pommiers ou de végétaux du domaine horticole, quel choc qu'on vient de faire subir, quel stress on va faire subir dans des périodes de sécheresse supplémentaires à ces productions horticoles et agricoles.

C'est ces deux points-là que je voulais soulever à votre attention ce soir et vous dire que nous supportons, nous partageons les préoccupations de ces producteurs agricoles là. Si c'était

700 une situation temporaire, sur quelques mois, déjà là, nous serions préoccupés, mais on parle ici d'une situation qui pourrait durer quelques dizaines d'années et sans trop, trop de mesures.

Vous savez, des fois, ces entreprises-là, on l'a vu, je pense que parmi les promoteurs, il y a des gens qui étaient associés aux entreprises Magnola dans l'Estrie, Centre-du-Québec, et on
705 a vu que ces entreprises-là, des fois, peuvent fermer rapidement pour des causes financières difficiles.

S'ils ferment rapidement pour des causes financières difficiles, est-ce qu'il y aura des fonds suffisants pour apporter les correctifs, s'il y avait des correctifs à apporter au bout de la
710 dizaine ou des deux dizaines ou des trois dizaines d'années au cours desquelles l'exploitation aurait été en opération. Qui compensera ces producteurs-là pour les bénéfices perdus, pour les actifs perdus, pour les revenus perdus.

En quelque sorte, ces producteurs-là ont un sentiment qu'ils sont expropriés sans l'être.

715

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Pellerin, merci. J'aimerais quand même vous poser deux toutes petites questions.

720

Est-ce que, selon vos connaissances du dossier, pendant les années d'exploitation de SLC, est-ce qu'il y aurait eu une baisse de l'agrotourisme dans la région?

725

M. LAURENT PELLERIN :

De la...?

LE PRÉSIDENT :

730

Pendant l'exploitation de l'ancienne mine SLC, qui a duré une vingtaine d'années.

M. LAURENT PELLERIN :

De l'ancienne mine, à ma connaissance, je n'ai pas...

735

LE PRÉSIDENT :

Si vous avez l'information.

740

M. LAURENT PELLERIN :

Je n'ai pas l'information, non.

LE PRÉSIDENT :

745

Vous n'avez pas l'information. Ce matin, j'ai...

M. LAURENT PELLERIN :

750

Le commentaire que je pourrais vous faire, sûrement que l'activité agrotouristique, entre autres l'autocueillette à la ferme, n'était sûrement pas développée au même titre qu'elle s'est développée aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

755

Non, non, ça, je peux comprendre ça.

M. LAURENT PELLERIN :

760

Donc, le risque n'est sûrement pas le même.

LE PRÉSIDENT :

765

Non, mais c'est parce que si vous m'aviez dit: «Oui, il y en a une»...

M. LAURENT PELLERIN :

Non, non.

770

LE PRÉSIDENT :

... c'est sûr qu'aujourd'hui, la situation de 2005 n'est pas du tout comparable à celle d'il y a 30 ans.

775

L'autre question que j'avais posée cet après-midi au ministère de l'Agriculture: à votre connaissance, est-ce qu'il y aurait des agriculteurs qui vous auraient contacté ou qui auraient contacté l'Union ou la Fédération plutôt pour se plaindre que leur source a été asséchée, tarie, pendant la période...

780

M. LAURENT PELLERIN :

À ma connaissance, je n'ai pas cette information-là.

LE PRÉSIDENT :

785

Vous n'avez pas cette information.

M. LAURENT PELLERIN :

790 Je peux quand même vous dire qu'il arrive régulièrement que des producteurs agricoles, qui sont dans des zones où il y a pompage de la nappe, soit par des industries d'embouteillage d'eau ou par des producteurs horticoles qui font des productions sur une base très industrialisée, que les producteurs voisins font assécher leur puits.

795 Dans mon village, j'ai vécu avec une carrière au bord du fleuve Saint-Laurent, en face de Trois-Rivières, la carrière Lemay qui a exploité une carrière avec pompage pendant plusieurs années, qui a asséché les puits des producteurs voisins.

800 Donc, ce n'est pas un cas théorique. En pratique, ça arrive régulièrement que les producteurs font assécher leurs puits artésiens par quelqu'un du voisinage qui surutilise ou qui abaisse la nappe phréatique.

LE PRÉSIDENT :

805 Monsieur Pellerin, merci beaucoup.

M. LAURENT PELLERIN :

810 Ça me fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Michael Rice.

815 Alors, bonsoir, monsieur Rice.

M. MICHAEL RICE :

820 Bonsoir! Monsieur Zayed, est-ce que je peux faire un petit commentaire avant que je commence? Je sais que c'est un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, mais il faut que je fasse un commentaire.

825 Quand je suis venu hier, j'ai vu que toutes les conférences étaient en français. Et je sais que vous voulez consulter avec toute la population de la région, mais par le geste qui est fait, vous avez exclu une partie de la population. Il y a une partie de la population à Kanehsatake qui n'est pas à l'aise parler en français et ils ne connaissent pas beaucoup. Ils ne se sentent pas bienvenus.

830 **LE PRÉSIDENT :**

 Ils ne sont pas...?

M. MICHAEL RICE :

835 Ils ne se sentent pas bienvenus.

LE PRÉSIDENT :

840 Ils ne se sentent pas bienvenus, d'accord.

M. MICHAEL RICE :

845 Et c'est une question de respect. Et j'ai présenté mes opinions hier au monsieur et à la madame qui sont ici. Et, moi, je voulais vous demander si vous me permettez que je peux faire mes questions bilingues, anglais, français.

LE PRÉSIDENT :

850 Bien sûr. De toute façon, hier comme aujourd'hui, nous avons accepté toutes les interventions en anglais ou en français. Et dans la majorité des cas, les réponses ont été donnée en anglais aussi. Donc, il n'y a aucun problème. Allez-y.

Mr. MICHAEL RICE :

855 Okay. I just wanted to say to everybody, and for the benefit of the people here from Kanehsatake and elsewhere who may speak English as a first language, that I mentioned in my comments yesterday that when I first came in, I saw that there was not a bilingual translation service of this event. And I said I know that this is a public consultation, but by effect of not having simultaneous translation for English translation for those who don't speak French or don't understand, you've excluded a part of the population of Kanehsatake, because some of these

860

people are not comfortable, they don't speak French and, unintentionally, you've made them feel excluded.

865 And I'm just asking permission from Mr. Zayed and the group of people in front of me if they would allow me to speak in English and French. And I realize that it takes more time to do both. That's why I asked for the bilingual translation.

THE CHAIRMAN :

870 Well, let me just tell you something. Before the hearing here, we had a meeting with all the people interested by the hearings. And, in fact, one person from Kanehsatake came to this meeting and he spoke in French and he never asked us to produce a translation service.

875 So, if somebody is bothered by that, I'm sorry, but we will continue and you will be able to speak English whenever you want.

Mr. MICHAEL RICE :

880 Okay. Merci beaucoup. Les questions que je voulais poser, c'est qu'avec ce projet, je comprends, il y a beaucoup de bénéfices dans une partie, mais il y a aussi des désavantages.

885 Moi, je ne suis pas venu pour parler pour ou contre, mais pour poser des questions. Ce projet comme il est proposé, je suis conscient qu'il y a une grosse partie de la population qui est inquiète. Moi, je parle pour moi-même parce que je demeure dans la région aussi. Et moi, je pose des questions au promoteur.

890 Ce projet que vous présentez, il a beaucoup de potentiel. Il a beaucoup de potentiel pour le développement de cette région et il a beaucoup de potentiel pour nuire au développement de la région. Et je parle pour le bien-être de tout le monde, autochtone, non-autochtone.

895 Et moi, je pose des questions. Avec votre projet, est-ce que vous déménagez pour demeurer dans cette région pour toute la vie de ce projet et pour le restant de votre vie pour convaincre les jeunes qui sont inquiets sur la qualité d'eau?

900 Parce que moi, l'été, je travaille comme bénévole avec des jeunes et, chaque jour, je suis content d'aller dans le parc d'Oka. On cherche notre eau pour les jeunes qui viennent au club. Et tout le monde qui vient, même les autres clubs, on a des visites partout du Québec, ils disent: «Hey! C'est une très bonne qualité d'eau. D'où ça vient?» Je dis: «Ça vient de parc Oka, de la pluie.» Et moi, je ne veux pas perdre ça. Je ne veux pas perdre ça, la bonne qualité d'eau, parce que c'est une richesse et c'est important pour la santé.

Et si tous les promoteurs de cette compagnie sont prêts à déménager et demeurer dans la région pour la vie d'un projet, leur vie, ça peut convaincre la population qu'il y a aucun danger

905 pour la santé, pour la qualité d'eau, parce que s'ils buvaient la même eau que nous, pourquoi, moi, je vais avoir peur?

Je veux dire, j'ai confiance, parce qu'hier, quand monsieur Steven Bonspille a posé des questions: «Est-ce que vous pourrez garantir qu'il y a aucun danger?» dans mon opinion, je
910 pense que ça peut être la meilleure façon pour vous autres de convaincre la population, parce que je ne pense pas que personne va mettre leur vie en danger pour le profit.

LE PRÉSIDENT :

915 Donc, je traduis vos commentaires par deux questions courtes. La première, pendant que le propriétaire va réfléchir s'il va déménager ou pas à Oka, je vais transmettre la question à monsieur Rozon.

Monsieur Rozon, est-ce que vous craignez que le projet altère la qualité de l'eau que vous
920 fournissez dans le parc d'Oka?

M. RICHARD ROZON :

Je vous répondrais, monsieur le président, que selon toutes les informations qu'on a
925 obtenues, notamment du ministère de l'Environnement, il n'y aura pas d'impact sur la qualité de l'eau qui est puisée au parc d'Oka, d'autant plus que le projet se situe en aval de la prise d'eau du parc, tant au niveau de la municipalité d'Oka que la prise d'eau concernant la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac.

930 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Maintenant, la question a été posée, est-ce que vous seriez prêts à déménager à Oka ou est-ce que vous craindriez pour votre santé?

935 **M. RICHARD FAUCHER :**

Écoutez, la première façon de répondre, c'est peut-être de vous répondre ce que monsieur Chambers, qui était spécialiste en matière radioactive et qui a fait beaucoup d'études dans ce domaine-là lorsqu'on était au Tribunal administratif et le premier BAPE sur la radioactivité,
940 monsieur Chambers a répondu lui-même dans le sens suivant: «J'aurais aucune inquiétude à ce que mes enfants mangent des légumes, fruits, et caetera, de la région, boivent de l'eau, et caetera.»

Est-ce que je suis prêt à déménager? Non. Mais par contre, les directeurs, les
945 contremaîtres qui vont vivre ici, tout le monde ... le directeur de la mine va être basé ici en fait et il ne sera pas basé à Montréal.

950 À Montréal, tout ce qu'on a, c'est un bureau chef où il y a probablement une personne qui va être là, c'est le président directeur général de la compagnie, et c'est ce qu'on va avoir, avec une secrétaire, pour la question finances, la question marché, et caetera, parce que c'est plus facile à même Montréal, où les facilités sont, de faire ces choses-là, ces travaux-là, et c'est la fonction d'un PDG, si vous voulez.

955 Alors, est-ce que le PDG va déménager ici? Non, j'en doute très peu. Mais par contre, notre but, c'est d'assurer que la majorité des employés va être et va vivre ici ou autour d'ici.

Do you want me to answer that in English for the community as well?

960 **Mr. MICHAEL RICE :**

965 Yes. The question which I wanted to ask the promoters of the project is that I volunteer in the local community with a canoe club. And every day, we always go and get our water at Oka Park. And we have a lot of different visitors, people in the community, they always say, «This water that you have here, it's a very good quality.» I call it a natural richness, resource. And we wouldn't want to lose that.

970 And what I want to know from the promoter is if you would move in this region and live here for the life of this project and for the rest of your life, because what better way to reassure people that there are no health dangers from drinking the water, because if you drink the water, I'm not going to be afraid to drink the water if I see all the promoters involved in the project and... because you have your own experts who said that there is no danger and I cannot doubt that, because I don't have specialized knowledge in that field.

975 The people who are sitting in front of me, you have that specialization and you people represent different departments, but the point that I want to make is that after this public consultation is done and whether this project goes ahead or doesn't go ahead, the reality is you don't live in this region. You're not going to live here.

980 And if you're saying you're not going to live here, it's very difficult to convince people of what you want to do.

LE PRÉSIDENT :

985 Monsieur Rozon, est-ce que vous vivez dans la région?

M. RICHARD ROZON :

990 Effectivement, monsieur le président, je demeure à deux minutes du parc national d'Oka.

THE CHAIRMAN :

He's living here and the promoter will not live here as he answered. Well, I don't think that we...

995

Oui, allez-y.

M. RENÉ DUFOUR :

1000

My name is René Dufour, I am the President Chairman of the Board and chef des opérations of Niocan. I was one of the founder of this company.

And we did spend, I don't know, five years in Gagnon. Two of my four children were born there. And Gagnon, there was no road at that time, we were just flying in and there was a railroad.

1005

Here, in Oka, this is one of the really wonderful area in the province of Quebec. So, I would be happy to spend the last few years of my life maybe; as you can see, they are fewer and fewer every year. But I mean we own a farm, we've been owning a farm for 30 years. We have a well, we drink our water from the well. And so, no, I wouldn't be afraid. Nobody would be afraid.

1010

We had a «portes ouvertes» at one time in 2003 and we had 450 people who came to that «portes ouvertes» and 224 sent their C.V., they wanted to get a job here. And it would be very easy to get people to move here, because this is really a wonderful place for a miner of course. Like myself, I always call myself a miner after all these years.

1015

M. MICHAEL RICE :

Peut-être que je peux remettre ma phrase. Je sais que le mineur, il va déménager, la personne qui va être engagée, mais je veux savoir si tous les promoteurs et tous les experts, ils vont demeurer ici.

1020

Je vais vous expliquer pourquoi je pose cette question. Dans le passé, vous connaissez bien qu'Oka, c'était le lac des Deux-Montagnes, c'était le village de Kanehsatake. Et dans la période des échanges de fourrure avec les compagnies de Baie Hudson et même avec les Français, nous autres, les Mohawks, on a toujours posé des questions à des Français: «Déménagez-vous? Demeurez avec nous pour qu'on peut avoir un vrai partenariat, pour gagner notre confiance, que vous êtes fiables.» Qu'est-ce qu'ils ont répondu, ils disent: «Non, on ne veut pas déménager.»

1025

Mais quand ils sont déménagés ici à Kanehsatake, ils ont promis, les promoteurs d'échange de fourrure, ils ont demeuré dans le village et ils ont gagné la confiance de la population qu'ils tricheraient pas, ils mentiraient pas.

1030

Mais quand nous autres, on avait des villages dans la vallée mohawk, quand on a posé ça, même les Anglais, les Français, ils disaient: «Non.» Et nous, on a répondu: «Pourquoi vous

1035

voulez que, nous autres, on ait confiance avec vous à faire de l'échange dans votre village, mais vous n'avez pas confiance à demeurer avec nous?» Parce que, pour nous, c'était une façon d'avoir une garantie.

1040 Vous êtes toujours disponibles pour poser des questions. Vous êtes toujours disponibles si on a des inquiétudes qu'on peut poser... I'll say what I'm going to say in English.

THE CHAIRMAN :

1045 Fast please.

Mr. MICHAEL RICE :

1050 I want to rephrase in English what I was saying in French. I understand that the minors and the people who are going to work in this project will come here. What I'm asking you, the promoters and all the experts who gave you the information, is, «Will you come here?»

1055 And I'll explain why I asked this question. As you well know, this village here, the Lake of Two-Mountains, Kanehsatake was in the fur trade. And we used to always ask the French that if they wanted to trade with us, then we said, «Come and live with us, because we know if you live with us, you're not going to cheat us, because we know where you live. And if we have questions, we're going to ask you.»

1060 But what happened was when we lived in Mohawk valley, some of the Mohawk communities, we asked the French and the English, «You told us you want to trade with us. How are you going to convince us to trust you when you don't want to stay with us in our village, but you want us to go to you?» We said, «The only way you're going to convince us of your sincerity is to put your trust by coming with us. And if we trust you, we know we have a guaranty that you're always going to be there. You're always going to be available for consultation and we know that you're not going to put yourself at risk, your personal well-being. You would never do that.»

1070 And what happened though is when Kanehsatake was here, there was a Hudson Bay post. There's a road, there's a building just over here. The Hudson Bay Company sent some of their key promoters and people. They lived in the community and they won the trust of the people, because they knew that they wouldn't lie to them or cheat them. And that's why I'm asking this question.

LE PRÉSIDENT :

1075 Non, c'est fini, puis je pense que la question a été posée en anglais, en français. La réponse a été donnée en français, en anglais. Thank you very much.

Mr. MICHAEL RICE :

1080 Thank you.

LE PRÉSIDENT :

1085 Madame Sonia Gagné, s'il vous plaît.

Mme SONIA GAGNÉ :

Bonsoir.

1090 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, madame.

Mme SONIA GAGNÉ :

1095 Je suis un petit peu plus organisée ce soir. C'est des affaires que je veux juste lire avant de poser ma question. Puis je ne sais pas si je suis capable de vous montrer ces photos-là que je veux donner à la madame en arrière après. Bien, je vais aller chercher une copie, puis peut-être je peux lui envoyer, mais j'aimerais ça vous montrer ça.

1100

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1105 **Mme SONIA GAGNÉ :**

Je ne sais pas si je suis capable d'approcher pour vous le donner.

LE PRÉSIDENT :

1110

Oui, bien sûr.

Mrs. SONIA GAGNÉ :

1115 I'm going to read in English. I hope that people can understand.

THE CHAIRMAN :

Sure.

1120

Mrs. SONIA GAGNÉ :

If not, we'll get a translation for it.

1125

THE CHAIRMAN :

We can translate it.

1130

Mrs. SONIA GAGNÉ :

I worked on a project for the Band Council in Kanehsatake and I worked with a very educated person that his name was Mr. Gordon Edwards. He's the President of the Canadian Coalition for Nuclear Responsibility and an educator of Vanier College organized by a study of his own. And he had given me this statement.

1135

He said that radon gas is encountered in uranium mining, and the ore body for niobium is in an uranium body. Radon, when inhaled in significant abundance, has been described as deadly since 1930s and targets exposing to indoor radon as the second foremost cause of lung cancer after smoking.

1140

The rock itself generates radon gas and will proceed to generate it for hundreds of thousands of years. If the rock is sliced in half, it will create two new surfaces and more radon gas will exit. If the rock is crushed, it will expand the radon's release by 10,000 to 100,000 or 1,000,000 times.

1145

The sand-like remainder from the mine's rock crushing is also a dilemma because it is still generating radon. Although radon's half-life is short at only 3.8 days, it is 8 times heavier than air and, therefore, stays imminent to the ground. Radon eventually breaks up into several isotopes, including lead 210, which consequentially produces polonium 210. Polonium 210 is determined even more toxic than plutonium.

1150

If plutonium is discharged, then you will have fall-out on your vegetables and in fish and meat. Polonium can be developed in crops and will remain in food when it changes hands at markets. Once polonium 210 gets into biological tissue, the tissue becomes a vehicle for release of polonium into your body. The Canadian limit for safe exposure to radiation levels standpoint is 800 becquerels per liter. The American regulation however is over ...

1155

THE CHAIRMAN :

1160

Not per liter. Dr. Dessau?

M. JEAN-CLAUDE DESSAU :

Per cubic meter.

1165

Mrs. SONIA GAGNÉ :

Per cubic meter, okay. That was a typo on his part then.

1170

Some of the dwellings near the proposed mine site already have readings of above 800.

The mine will use a great deal of water in its operations, 3,500 gallons of water a minute, and waterfall in the area is already less than in previous years. This is troublesome. The pulling out of niobium requires various toxic chemicals, 1,800 kilos to produce 1,600 kilos of niobium.

1175

A report sent to Mr. Joseph Zayed, President of the Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement, by Mr. Edwards citing the errors in the Roche report and discounting its conclusions is provided an Annex 2 to this proposal.

1180

I have that here which I'm going to ... I don't know, you must have a copy, but I'm going to submit it anyways.

THE CHAIRMAN :

1185

Sure. You have to.

Mrs. SONIA GAGNÉ :

1190

Okay. This is just a small portion. I actually went up to Anaheim, California, two years ago to meet with Erin Brokovitch.

THE CHAIRMAN :

1195

Oh yes?

Mrs. SONIA GAGNÉ :

You know her from the movie?

1200

THE CHAIRMAN :

Everybody knows here.

1205 **Mrs. SONIA GAGNÉ :**

I met her. I travelled that far with two friends who sponsored me to go up and I brought her everything that I could find on Niocan to explain to her.

1210 She had a settlement in the United States for \$333,000,000. That's one of the biggest settlements. And she was very interested in what we had to tell her and she gave us quite a bit of her time to understand the project. And talks with her are still ongoing.

1215 So, you know, Niocan will only set up in places which are... it states in here on page 13 of the financial report, it states on page 13:

Niocan will only set up in places which are politically stable.

1220 Kanehsatake is not politically stable right now. That's one problem there. So, they made a mistake there.

And then Niocan is sitting before us with the strictest intentions of sale and profit of their product. I cannot help but to compare this issue to that of the tobacco industry saying that cigarettes are safe.

1225 In conclusion, the people of Kanehsatake have not been consulted and do not approve of this project. I must therefore point out that Canada and Quebec have been committing such an act for too many decades where we have witnessed the results of the 1990 crisis over here where Mohawks were not included in the process.

1230 So, you know, to not involve us is... they're not saying it's such a dangerous thing, but it's not wise either, because without knowledge, that's what happens, issues like this come.

And on page 9 of your financial report, it also states that:

1235 *Upon direct consultation on the project by Niocan, 92% of the residents of the Village of Oka signed a notarized document supporting the project.*

1240 I don't see Kanehsatake written here as part of that. As a matter of fact, we had residents who came to participate in the referendum here and were turned away from participating.

THE CHAIRMAN :

1245 By whom?

Mrs. SONIA GAGNÉ :

1250 I would have to find that information out for you, but I was talking to a young lady this
afternoon and she was telling me that she did come to the referendum and she was turned away
from participating. And I've also talked to other individuals too. I could probably get them to
explain themselves or give you a letter in reference to that.

1255 **THE CHAIRMAN :**

Well, it's just curiosity, you know. It's very strange.

Mrs. SONIA GAGNÉ :

1260

Yes. Kanehsatake has a legal claim presently referred to as the Seigneurie of the Lake of
Two-Mountains which Canada has recognized and in which the lengthy process, which is still
going on, has been established by going ahead with this project.

1265

So, Canada and Quebec again would be repeating history, respect the ongoing land
claims. That's the problem here. And if it's still ongoing and Canada has accepted it, then, you
know, we shouldn't be having this discussion this evening about that.

1270

Because of all the big dollars that are on the side of Niocan, which enables them to
promote their project without a single financial concern, what the people are wondering is, what
mechanisms are in place for the ordinary person to be able to fight something of this magnitude?
Let's face it, this is what Niocan is banking on. It's what they're banking on, that the people do not
have enough money to battle them. They've got all these investments. They've got tons of money.
You know, we're wondering if there's any mechanism in place for the ordinary persons, the
farmer, the people that live in the town of Oka.

1275

I mean, here yesterday, I understood that we were not a part of the geological perimeters
or whatever. However, my curiosity gets the better of me when you're representing yourself here
today in the Village of Okay and yet we don't live that far up the... so, how can it not involve us?
1280 We're not living 200 miles away. We're living just up the hill over here. So, I don't understand how
it can't involve Kanehsatake.

1285

So, my question is directed to the Environment Canada: should you therefore be
conducting this hearing within the Mohawk territory?

THE CHAIRMAN :

1290

Well, I think we are very near the Kanehsatake territory. And I think we are in the middle
and everybody was invited to this hearing.

In fact, I remember, I recall, the last commission of inquiry on radioactivity came two days
at your Council with all your experts. So, this is not a problem for the Commission. And really the

choice of the place is a practical choice. There is no political end point behind the choice of this place. And, in fact, we don't have so many places.

1295

This morning, I saw somebody here working here and she told me, «Well, yesterday, you had so many people. You should go see the building at the back.» And in fact, somebody went there and he said, «It will be more difficult over there.» So, we said, «Okay, we're going to stay here.»

1300

Don't see any political purpose behind that please.

Mrs. SONIA GAGNÉ :

1305

Yes, I understand it, but we're trying to come across, that's ...

THE CHAIRMAN :

1310

And let me tell you something. We are not from Environment Canada.

Mrs. SONIA GAGNÉ :

1315

Okay. That's why people, the Mohawk people keep coming up here with issues that are probably not pertaining to the questions you're asking tonight or why the reasons you're here.

1320

But because of the lack of communication between Niocan and anybody else involved in this, between them and the Mohawk people... because we haven't been informed. Maybe they think they've informed the Mohawk Nation, but they haven't. The fact of the matter is that they may have contacted Council, but like I had explained last night, there's a division. So, not all the time will that information get out to the people.

And this is a big issue and this is why we keep coming and disrupting your meetings, because we want answers. And that's the problem that we're faced with.

1325

You know, I was under the understanding that BAPE doesn't have much money to be doing translation and stuff like that. However, if Niocan is making so much money and is going to be making this much money, then they could foot the bill for the translation in my opinion.

THE CHAIRMAN :

1330

Well, let me tell you something. We did not ask them and I didn't offer to them. Let me ask the promoter if he can just repeat all the procedure that they followed in order to inform or consult the population.

1335

Is there any consultation of the population over Kanehsatake, Oka?

Mr. RICHARD FAUCHER :

1340 We did try very hard and I think Mrs. Gagné raised an issue here. Yesterday, I said I would get the files of our communications. This is the file where we tried letter after letter, fax after fax. And these don't include the phone calls I tried and made, and so on.

1345 I called very often the Council, because for us, if we talk to somebody, they say, «Well, you have to go through the Council.» So, we go to the Council. We go to the Council and the answer we got back basically very often was, «Yeah, we'll do it next month.» And then we come next month and, «No, you're not going to meet the committee, because I have some other problems.»

1350 And it comes exactly to the point you have raised just a few minutes ago. You said that there is a division, you know. So, where do we go? I mean we have that problem as well. Just like you have in trying to understand us, we have the problem to try to find out, well, who do we go to? But we've tried, I tell you.

1355 The month after we finished the feasibility study, we had requested a meeting with the Council and there was only one member of the Council missing for some reason. I don't know if he was sick, or absent, or what, but we had the meeting with the Council and it was supposed to be followed with this presentation to the community in your community.

1360 And I don't know how many times we've tried, but here are some of the communications. If you want to sit with me after the meeting, I'll be happy to show you, you know, and go through. We've done it, we've tried very often, to the point where, at one point, we said, «Gee! There's nothing we can do, you know. We've tried.»

M. RENÉ DUFOUR :

1365 Would you allow me to add just one word? Just to get ready for that meeting that we were asking for, we had translated this, this was quite a big job, in English so it could be distributed to your people. So, we never could use it, because we never were allowed to go and meet with you people.

1370

THE CHAIRMAN :

Thank you very much, Mrs. Gagné.

1375 **Mrs. SONIA GAGNÉ :**

Thank you very much for your time.

M. JACQUES RUELLAND :

1380

Monsieur le président, madame, messieurs.

LE PRÉSIDENT :

1385 Monsieur Ruelland.

M. JACQUES RUELLAND :

1390 Je n'ai pas pu assister à toutes les séances, donc si ma question a déjà été débattue, vous m'aviserez. C'est une question qui s'adresse au MAPAQ et au ministère de l'Environnement, à deux volets.

1395 J'aimerais savoir si un inventaire a été fait, d'une part, des ressources en eau souterraine disponibles dans le secteur et si on connaît l'utilisation et la répartition de l'utilisation des eaux souterraines actuellement entre les principaux utilisateurs en pourcentage et en volume absolu.

1400 Je crois que le promoteur a l'intention d'utiliser 2 500 m³ par jour, de pomper 2 500 m³ par jour, mais quelle est la disponibilité actuelle et comment les principaux utilisateurs, le monde agricole, le monde municipal et tout ça, se répartissent l'utilisation de l'eau qui est disponible par rapport au volume net qu'utiliserait la compagnie, puisqu'il y a les eaux d'exhaure qui vont être pompées. Donc, en volume net, quel serait proportionnellement le volume qui serait utilisé par la compagnie.

LE PRÉSIDENT :

1405 J'acheminerais la question à madame Caron, qui travaille au MAPAQ et qui a fait quand même pas mal de travail à ce niveau-là. Madame Caron.

Mme LUCIE CARON :

1410 Nous, ce qu'on peut dire, c'est qu'on a évalué les besoins en eau pour le secteur agricole sur deux zones différentes. Je vais m'en tenir à la zone de rabattement, je pourrai aller plus loin si...

1415 C'est sûr que ces besoins en eau là, c'est des besoins qui sont absolus. L'utilisation, c'est-à-dire la provenance de cette eau-là, comme je l'ai déjà dit, provient en grande partie de l'eau de surface. Actuellement, on a très peu d'agriculteurs qui utilisent l'eau souterraine pour l'irrigation dans le secteur d'Oka. Donc, les besoins pour une saison complète qu'on a évalués au niveau de la situation actuelle, on considère que c'est environ 237 000 m³ d'eau. On a un minimum, un maximum, on a évalué entre 237 à 295 000 m³ d'eau.

1420

LE PRÉSIDENT :

Par saison, madame.

1425

Mme LUCIE CARON :

Par saison. On parle de...

1430

M. JACQUES RUELLAND :

Par année.

1435

Mme LUCIE CARON :

Oui.

M. JACQUES RUELLAND :

1440

Et comparativement, la municipalité d'Oka, par exemple, utilise quel volume?

LE PRÉSIDENT :

1445

Très bien. Alors, monsieur Blouin, la municipalité d'Oka, quel est le volume d'eau utilisé par jour?

M. ÉRIC BLOUIN :

1450

J'ai fait ces calculs tantôt. Actuellement, si on parle en pointe horaire, en mètres cubes par jour, la consommation, j'inclus le rang Sainte-Sophie et le rayon inférieur à 1 km, 6 343 m³ par jour. Ça, c'est la consommation des puits dans le parc d'Oka.

LE PRÉSIDENT :

1455

6 343 m³?

M. ÉRIC BLOUIN :

1460

Oui, par jour. C'est tiré du rapport produit par notre consultant BSA. Vous voulez que je le traduise en une autre unité?

LE PRÉSIDENT :

1465

Non, non, pas du tout. Parce que j'ai ici un document.

M. JACQUES RUELLAND :

C'est beaucoup, là.

1470 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, je vais juste m'assurer des chiffres.

1475 **M. ÉRIC BLOUIN :**

Juste préciser que j'ai mentionné la pointe horaire là. Je ne sais pas si vous avez un chiffre inférieur?

1480 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez mentionné la pointe horaire?

1485 **M. ÉRIC BLOUIN :**

Oui, c'est ça.

1490 **LE PRÉSIDENT :**

J'ai demandé la consommation quotidienne.

1495 **M. ÉRIC BLOUIN :**

Sur une base moyenne, 2 400 m³ par jour.

1500 **LE PRÉSIDENT :**

2 400.

1505 **M. ÉRIC BLOUIN :**

Et ça inclut le prolongement, qui n'est pas actuel, du rang Sainte-Sophie.

1510 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, il a passé, en fait, de 1 255...

M. ÉRIC BLOUIN :

1510 C'est beau. Ma source, c'est une étude à l'ultime que BSA a produit pour Oka.
Effectivement, votre valeur à 1 200, c'est actuellement. Je vous mentionne des projections.
Parce que tantôt, durant l'après-midi, vous me demandiez la capacité. Ça fait que j'ai produit la...

LE PRÉSIDENT :

1515 Non, non.

M. ÉRIC BLOUIN :

1520 C'est ça. Actuellement, oui, votre valeur est juste.

LE PRÉSIDENT :

1525 Donc, dans le DA.3, on indique que les besoins journaliers totaux actuellement seraient
de 1 255 m³ par jour.

M. ÉRIC BLOUIN :

C'est...

1530 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, le parc d'Oka en absorberait presque le tiers avec 384 m³ par jour. D'ailleurs, à
quelles fins? Parce que j'ai trouvé que le chiffre était élevé.

1535 **M. RICHARD ROZON :**

Monsieur le président, ça, c'est en période de haute fréquentation, qui se situe au
courant de l'été lorsque près de 1 000 sites, les 900 sites de camping sont utilisés par la
population.

1540 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Donc, ça répond une première chose, 1 255 m³ par jour à Oka et une
fourchette de 233 à 279 000 m³ par saison pour l'agriculture.

1545 **M. JACQUES RUELLAND :**

Par année à Oka, c'est 1 200 multiplié par...

1550 **LE PRÉSIDENT :**

1 255 m³. C'est bien ça, monsieur Blouin?

M. ÉRIC BLOUIN :

1555

Oui.

M. JACQUES RUELLAND :

1560

Par jour.

LE PRÉSIDENT :

1565

Par jour.

M. JACQUES RUELLAND :

Ce qui donne annuellement, je ne sais pas si quelqu'un a une calculatrice...

1570

M. DANIEL VAILLANCOURT :

Excusez, monsieur le président. On pourrait avoir tout ça en mètres cubes par jour, si on veut comparer en mètres cubes par jour. L'agriculture prévoit un besoin en eau d'irrigation pour la période de pointe de 28 jours, qui varie de 3 000 à 7 000 m³/jour, maximum 7 000, mais plus raisonnablement peut-être autour de 4 000 m³/jour.

1575

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est donc pour les journées de pointe.

1580

M. DANIEL VAILLANCOURT :

Ce serait pour la période de pointe, de 28 jours de période de pointe.

1585

LE PRÉSIDENT :

De quatre semaines.

1590

M. DANIEL VAILLANCOURT :

Oui.

M. JACQUES RUELLAND :

1595

C'est essentiellement le double de la consommation municipale. C'est ça?

LE PRÉSIDENT :

1600

Ou un peu plus.

M. JACQUES RUELLAND :

Un peu plus que ça. Et la consommation nette de la mine en mètres cubes/jour?

1605

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Faucher.

1610

M. RICHARD FAUCHER :

On parle de consommation d'eau potable?

LE PRÉSIDENT :

1615

Parce que tantôt, vous référiez aux eaux d'exhaure.

M. JACQUES RUELLAND :

1620

Je parle du captage, oui.

LE PRÉSIDENT :

Les eaux d'exhaure, ça a été dit. Monsieur Faucher.

1625

M. RICHARD FAUCHER :

Oui. Les eaux d'exhaure, c'est 2 500 m³ qu'on va pomper de la mine.

1630

LE PRÉSIDENT :

Par jour.

M. RICHARD FAUCHER :

1635

Par jour. La consommation d'eau potable du réseau du parc d'Oka ou les puits du parc d'Oka, c'est 18 m³ par jour pour les besoins des employés locaux.

1640 Dans l'INFO-NIO, qu'on a produit justement suite à une étude de BSA, vous avez les différentes figures de consommation d'eau potable que vous pourrez peut-être considérer.

M. JACQUES RUELLAND :

1645 Mais les eaux d'exhaure s'ajoutent en surplus à cette disponibilité-là, à différentes fins finalement. Le 2 500 m³?

LE PRÉSIDENT :

1650 Je ne comprends pas votre question. Le 2 500 m³ va être...

M. JACQUES RUELLAND :

Il pourrait s'ajouter aux eaux d'irrigation, à la disponibilité d'eaux d'irrigation, par exemple.

1655 **LE PRÉSIDENT :**

Il pourrait, théoriquement, oui.

M. JACQUES RUELLAND :

1660 En fait, ma question s'inscrit un peu dans la... il n'y a pas d'autres grands usagers que ces trois-là dans le secteur? C'est les seuls gros usagers, le monde agricole et la municipalité?

LE PRÉSIDENT :

1665 Monsieur Blouin, est-ce qu'on devrait considérer Agropur comme un grand usager?

M. ÉRIC BLOUIN :

1670 Agropur est déjà inclus dans les chiffres que vous mentionnez. Ils sont déjà raccordés.

LE PRÉSIDENT :

1675 D'accord. Est-ce qu'il y a d'autres grands usagers qui ne sont pas inclus?

M. ÉRIC BLOUIN :

1680 Non. L'école Agropur, l'Abbaye, tout le monde est sur le réseau.

M. JACQUES RUELLAND :

1685 Maintenant, le deuxième volet de ma question porte sur la prochaine politique de redevances sur le captage des eaux souterraines qui va être mise en vigueur éventuellement. Ma question s'adresse, en fait, au ministère de l'Environnement.

1690 Je ne sais pas s'il est trop tôt pour le demander, mais quelles sont les propositions qui sont faites de tarification, en termes de redevances, pour les différentes catégories d'usagers sur le captage des eaux souterraines?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Rochon.

1695 **M. ALAIN ROCHON :**

Mon collègue, monsieur Lamontagne.

LE PRÉSIDENT :

1700 Très bien, monsieur Lamontagne.

M. CHARLES LAMONTAGNE :

1705 Je peux essayer d'avancer une réponse, mais vous conviendrez que le ministre ne m'a pas informé de ses attentes.

M. JACQUES RUELLAND :

1710 Non, je comprends.

M. CHARLES LAMONTAGNE :

1715 Le seul chiffre que j'ai entendu, c'est un petit peu comme tout le monde à l'émission *Tout le monde en parle*. Il a parlé, je crois que c'est 1¢ du mètre cube ou quelque chose comme ça pour les embouteilleurs d'eau.

1720 Dans la Politique nationale de l'eau, qui est de l'ancien gouvernement, il y avait une intention de tarifer l'utilisation de l'eau. Je sais qu'il y a un groupe au ministère qui travaille pour la *Politique de l'eau*, qui font des propositions, qui font des études de marché, qui regardent ce qui se passe ailleurs au Canada et dans d'autres gouvernements au monde, et la décision n'a pas été prise. Il faudrait demander carrément au ministre ce qu'il compte faire.

1725 **M. JACQUES RUELLAND :**

1730 En fait, mon point, c'est que je voudrais qu'on puisse éventuellement déterminer l'incidence d'une tarification sur le captage, sur la demande, sur l'utilisation par les principaux usagers de l'eau souterraine. Je présume que ça ne touche pas l'eau de surface, les redevances portent uniquement sur les eaux souterraines.

M. CHARLES LAMONTAGNE :

1735 Ce que j'ai entendu, ça parlait d'eau souterraine.

M. JACQUES RUELLAND :

1740 On peut présumer qu'il va avoir une pression à la baisse sur la demande, si le captage de l'eau à long terme, si le captage de l'eau souterraine à diverses fins, si tous les gros utilisateurs étaient traités de manière équitable, qu'il y aurait une incidence à la baisse sur les projections de consommation.

LE PRÉSIDENT :

1745 Très bien, merci, monsieur Ruelland.

M. JACQUES RUELLAND :

1750 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Michel Gagné.

1755 **M. MICHEL GAGNÉ :**

Bonsoir, monsieur le commissaire Zayed, mesdames, messieurs de la commission.

1760 Je suis Michel Gagné, ex-maire et préfet de MRC, ex-administrateur de l'Union des municipalités, ex-vice-président de la Conférence des maires de la Rive-Nord, ex-président du Sommet socio-économique des Laurentides en 85-86 et gouverneur de la Chambre de commerce régionale et président du Conseil régional de développement des Laurentides présentement.

1765 C'est toutefois à titre personnel que je viens ce soir, évidemment ça ne semble pas trop populaire à date, mais en appui au projet, conditionnellement toutefois à ce que toutes les normes environnementales relativement à la radioactivité et la protection de la nappe phréatique souterraine soient rencontrées à toutes les instances.

1770 Je pense que depuis 53 mois, il y a des structures provinciales et fédérales qui ont été rencontrées et qui ont été mises à contribution face à un projet de ce type-là. Et évidemment, tout

le monde a eu la chance, et même ce soir je pense que c'est important, pour la qualité de vie de tout l'ensemble des intervenants qui sont près de cette opération-là, que la démocratie s'exerce.

1775 Toutefois, évidemment, je veux apporter cet appui-là, parce que je suis conscient que les 160 jobs que ça va créer, les 35 M\$ annuellement que ça apportera dans la région des Basses-Laurentides vont être certainement nécessaires pour bien du monde. Mais je le dis et je le répète, c'est conditionnellement évidemment à ce que toutes les normes de protection sur la radioactivité et la qualité des nappes phréatiques souterraines soient rencontrées.

1780 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, c'est tout?

1785 **M. MICHEL GAGNÉ :**

Oui, c'est tout.

LE PRÉSIDENT :

1790 D'accord.

M. MICHEL GAGNÉ :

Ça va?

1795

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

1800 **M. MICHEL GAGNÉ :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1805

Monsieur Nicolas Villeneuve. Bonsoir, monsieur.

M. NICOLAS VILLENEUVE :

1810 Bonsoir! Ma question concerne les eaux d'exhaure. On parle d'un pompage quotidien de 2 500 m³ pour, si j'ai bien compris, permettre à ce que les galeries soient vides ou exemptes d'eau pour permettre à l'exploitation minière d'opérer.

1815 Soit dit en passant, dans un document DA.2, on lisait plutôt que ça allait être 2 750 m³ d'eau qui allaient être pompés. C'est un différentiel de 250 m³.

LE PRÉSIDENT :

1820 Je vais le vérifier tout de suite. Est-ce que ça va être 2 500 m³ par jour ou 2 700 m³ par jour?

M. NICOLAS VILLENEUVE :

1825 2 750.

LE PRÉSIDENT :

750.

1830 **M. RICHARD FAUCHER :**

C'est 2 500.

LE PRÉSIDENT :

1835 Alors, c'est corrigé, 2 500. Quel est le numéro du document?

M. NICOLAS VILLENEUVE :

1840 DA.2.

LE PRÉSIDENT :

Nous allons vérifier immédiatement.

1845 **M. NICOLAS VILLENEUVE :**

1850 Merci. Ma question consiste à savoir comment est-ce qu'on en est arrivé pour déterminer que ça allait être ce volume d'eau là qui allait s'infiltrer dans la mine et qu'on aura besoin de pomper à l'extérieur de la mine?

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1855

M. NICOLAS VILLENEUVE :

Ensuite, en même temps, si c'est un engagement que le promoteur prend à pomper cette eau-là, comment est-ce qu'on peut s'assurer qu'il n'y ait pas de dépassement de ce volume-là de pompage dans l'eau de la nappe phréatique?

1860

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Faucher, comment vous avez déterminé le volume?

1865

M. RICHARD FAUCHER :

Oui. On y arrive. On a fait des tableaux en comparant différentes mines et en comparant avec les données de la St.Lawrence Columbium, et à partir de ça, les ouvertures de la mine, etc., on a fait une étude, une comparaison de ces choses-là. Monsieur Vachon va adresser la réponse avec plus de détails à partir des données de l'étude.

1870

LE PRÉSIDENT :

Pendant que monsieur Vachon se prépare, effectivement dans le document auquel vous faites référence, il y a un engagement pour un débit maximal de 2 750 m³ par jour. Donc, on comprend que ce qui est prévu, c'est 2 500 m³ par jour, mais le promoteur se donne une marge de manoeuvre en disant: «Jamais ça ne dépasserait 2 750 m³ par jour.»

1875

1880

M. ANDRÉ VACHON :

Pour évaluer la quantité d'eau qui va être pompée, de fait, l'évaluation a été faite par des ingénieurs miniers de SNC-Lavalin et MET-CHEM, qui ont évalué la quantité d'eau qui sera pompée. Ils se sont basés sur différents modèles, dont notamment un ensemble de mines qui existent au Québec et pour lesquelles on a des données de pompage.

1885

Alors si vous regardez, vous avez fait une référence tout à l'heure, on peut regarder dans le document PR3.1, qui est l'étude d'impact initiale, le tableau 10.3, qui a pour titre *Débit de pompage des eaux d'exhaure dans des mines au Québec entre 1993 et 1997*. Ce tableau-là n'a pas été remis à jour parce que c'était dans l'étude d'impact initiale de 2000, mais on donne là-dedans différents taux de pompage pour des mines souterraines existantes au Québec.

1890

À titre indicatif, on nomme ici la mine Niobec, qui est l'autre mine de niobium qui existe au Québec, qui est située dans des formations géologiques équivalentes, semblables, pour lesquelles il n'y a pas de remblai souterrain et qui est davantage développée parce que la

1895

géologie, la minéralisation est un peu différente. Alors on donne ici, en 1993, et je pense qu'actuellement les données de volume de pompage sont à peu près du même ordre, on donne 1 910 m³/jour.

1900 Alors, de façon générale, sur les 14 mines qu'on a identifiées ici... Ce tableau-là a été mis à titre indicatif seulement pour pouvoir illustrer un peu comment on peut comparer le taux de pompage prévu par nous et celui qui existe actuellement dans d'autres mines au Québec. Sur les 14 mines qui ont été identifiées, il y en a seulement deux pour lesquelles les taux de pompage sont plus élevés que celui qu'on a prévu dans le cas de la mine Niocan.

1905 Il s'agit de deux mines dans la région de Chibougamau, qui sont situées en réalité en dessous du lac au Doré ou du lac Chibougamau. Ils sont sur une presqu'île, en réalité, à cheval entre deux très grands plans d'eau, ce qui peut, j'imagine, avoir une influence sur la quantité d'eau qui s'infiltré dans ces mines-là. Et dans ces cas-là, pour les mines souterraines, dans un cas on a 6 000 m³ d'eau et l'autre 13 000 m³. Mais de façon générale, l'ensemble des mines ont des volumes d'eau inférieurs, pompent des volumes d'eau inférieurs à celui qu'on a prévu dans le cas de la mine Niocan.

LE PRÉSIDENT :

1915 Monsieur Vachon, savez-vous quel était le volume pendant l'exploitation de la mine SLC?

M. ANDRÉ VACHON :

1920 J'ai vu une valeur et la valeur que j'ai vue était de l'ordre de 6 000 m³ par jour.

LE PRÉSIDENT :

À une profondeur de?

1925 **M. ANDRÉ VACHON :**

1930 Il était plus profond. Mais je pense que l'élément peut-être le plus marquant, si vous regardez, c'est une mine qui est à la fois à ciel ouvert et c'est une mine souterraine. Donc, les fosses qui étaient reliées à la mine souterraine contribuaient également à amener de l'eau sous terre.

1935 Comme les fosses ont aussi un certain bassin versant, donc ce n'est pas juste le volume d'eau qui tombe au droit des fosses, les précipitations, c'est également l'eau qui ruisselle du secteur et qui pouvait s'écouler vers les fosses. Donc, ça a augmenté la quantité d'eau pouvant être pompée par la mine SLC.

Par ailleurs, les données qu'on a pour le secteur Niocan, on sait que la roche a une bien meilleure texture. Alors, le facteur RQD qui a été discuté hier, c'est-à-dire le taux de fracturation

1940 dans la roche, il est très bas. C'est une roche qui est compétente. Donc, elle est susceptible de produire moins d'eau qu'une mine dont la roche est moins compétente.

1945 Et dans le cas de SLC, il y a des rapports qui indiquent que la roche n'était pas d'une aussi bonne capacité portante ou d'une aussi bonne qualité que celle qu'on a mesurée et qu'on a vue lors des forages à SLC.

Monsieur Faucher a sorti ici des exemples de roches qui vous montrent la qualité de cette roche-là.

1950 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que cette donnée de 6 000 m³ par jour, elle est assez solide?

M. ANDRÉ VACHON :

1955

Moi, j'ai vu juste une donnée là-dessus. Je ne sais plus où je l'ai trouvée.

LE PRÉSIDENT :

1960

Est-ce que le ministère de l'Environnement aurait des informations là-dessus?

M. ALAIN ROCHON :

Il faudrait que je vérifie, faire certaines recherches.

1965

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît.

1970 **Mme LUCIE CARON :**

Si je peux me permettre, dans les lectures qu'on a faites, moi, j'ai noté au DQ.1 à la page 3.57 l'information à cet effet.

1975 **LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous nous l'indiquer?

M. LUCIE CARON :

1980

On parle au niveau de l'eau d'exhaure d'un 1 000 gallons/minute, donc qui correspondrait à 5 554 m³ par jour. C'est ça que j'ai ici. Je ne sais pas s'il y a d'autres sources, mais c'est ça que...

1985

LE PRÉSIDENT :

Docteur Nastev.

M. MIROSLAV NASTEV :

1990

J'aimerais d'abord remercier monsieur pour cette question. C'est comme la question clé, la question hydrogéologique pour cette étude. Je vais avancer plusieurs idées ou plusieurs questions pour la discussion avec les gens du promoteur.

1995

Peut-être je vais commencer encore par exprimer mon inquiétude, pour ne pas dire frustration, par le manque de données valables, des données mesurées sur le terrain concernant l'hydrogéologie du site de Niocan. Ça a été répété déjà dans chaque rapport du promoteur, il a été dit, puis je peux vous citer, une de leur inquiétude, c'est:

2000

Les données disponibles pour l'élaboration et la calibration du modèle d'écoulement, paramètres hydrologiques et hydrogéologiques, demeurent pour l'instant trop partielles.

Ça, c'est l'étude d'octobre 2000, Niocan. Le même manque flagrant de données existe toujours aujourd'hui. Je crois que le promoteur a pris...

2005

LE PRÉSIDENT :

Dites-nous, docteur, qu'est-ce que vous aimeriez voir quand vous lisez l'étude d'impact? Qu'est-ce que vous auriez aimé voir et qui n'y est pas?

2010

M. MIROSLAV NASTEV :

2015

Ce n'est pas à moi à consulter le consultant du promoteur, mais, disons, mesurer la piézométrie, avoir des données de la transmissibilité de la roche en place, faire un bilan hydrique pour le sous-bassin, pour le bassin versant du ruisseau Rousse. Ça, c'est comme premier type de données qu'on devrait faire dans une étude hydrogéologique.

2020

Mon opinion, mon impression, puis je crois que mes collègues hydrogéologues présents dans la salle le partagent, c'est que le promoteur a décidé de ne pas faire une étude hydrogéologique valable ou sérieuse pour ce projet, mais au lieu de répondre aux questions, il a plutôt pris la stratégie de prendre des promesses ou des engagements. L'explication est que le

site est trop difficile à étudier ou à caractériser, puis c'est pour ça qu'il prend plutôt les engagements que de faire une étude hydrogéologique.

2025 Il y avait deux modélisations qui étaient faites pour le projet Niocan. À l'été, il y avait deux modélisations par le promoteur et une modélisation par une compagnie d'hydrogéologie indépendante. Puis je crois que mes collègues hydrogéologues sont d'accord que la modélisation, c'est l'outil le plus sophistiqué, le plus perfectionné pour estimer les effets, les impacts d'un pompage.

2030 La première modélisation qui était faite par le promoteur, c'était comme une modélisation préliminaire qui était contestée par la compagnie d'hydrogéologie Bilodeau, je crois, il y avait un hydrogéologue Yves Leblanc qui a fait un modèle et puis il a fait plusieurs scénarios qui était assez valables. Après ça, le promoteur a fait une deuxième modélisation, dont j'ai pris connaissance hier soir, puis dont les résultats, c'est assez valable. Ils correspondent à la réalité. La deuxième modélisation, qui a été faite par Roche, portait sur la mine SLC Columbiun. Donc, ils ont essayé de réinterpréter les effets de pompage qui étaient faits à la mine.

2040 Cependant, le promoteur, puis je cite un rapport qui a été fait pour la communauté Mohawk de Kanehsatake, dans cette étude, il cite une lettre du chargé de projet du promoteur qui est, je crois, monsieur Thomassin, puis il dit:

2045 *Tant l'approche de modélisation de Roche que l'approche de Bilodeau doivent être rejetées car l'approche de modélisation à Oka ne donne pas un degré raisonnable de certitude pour en arriver à un résultat même acceptable.*

Puis il mentionne plus loin:

2050 *Les extrapolations faites par monsieur Bilodeau avec le même modèle n'ont donc aucune justification scientifique et ne sauraient remplacer l'approche basée sur les données antérieures constatées à la mine, lesquelles représentent l'effet réel.*

2055 Donc, les données anciennes, en réalité, le vrai essai de pompage qui était fait, c'est la mine SLC Columbiun. Puis maintenant, j'ai fait une lecture également dans le rapport...

LE PRÉSIDENT :

2060 Juste avant de passer à un autre point, j'aimerais juste comprendre pourquoi vous auriez préféré une modélisation ou un bilan hydrique ou une étude extrêmement rigoureuse. Est-ce que, pour vous, les observations et les extrapolations à partir de la mine SLC sont invalides?

M. MIROSLAV NASTEV :

2065 Non. J'arrive là-dessus, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2070 **M. MIROSLAV NASTEV :**

2075 Il faut toujours faire une modélisation préliminaire. Après ça, on voit où sont les lacunes, le manque de données, on va sur le terrain, on cherche les données qu'on a besoin. On recalibre le modèle hydrique. Après ça, on fait un deuxième essai de données de terrain, calibrage, etc., tant que le modèle ne répond pas réellement aux faits qui étaient notés sur le terrain. Ça, c'est la procédure standard. J'imagine que le promoteur a utilisé la même procédure pour modéliser le gisement.

2080 Hier, je crois que le directeur du promoteur a dit qu'il avait fait 33 km de forage pour caractériser le gisement, 33 000 mètres longueur de forage. Puis pour l'étude hydrogéologique, je ne vais pas dire qu'il n'y en avait aucune, parce qu'il y avait un essai de pompage, mais qui était fait pour ne pas donner des résultats. Donc, il n'y avait rien de fait.

2085 Donc, pour retourner à votre question pour la mine SLC Columbiun, j'ai lu ce qui a été dit dans le rapport du promoteur en octobre 2000, étude d'impact environnemental. Je ne sais pas c'est quoi votre code du BAPE. Il dit:

2090 *Le débit de pompage de l'eau d'exhaure rapporté pour cette mine était d'environ 1 000 gallons/minute en 1970.*

2095 En 1970, la profondeur de la mine, en réalité, la profondeur du puits pompé par la mine était 585 mètres, si je ne me trompe pas. C'est dit dans un endroit. Puis dans un autre endroit, c'est dit 550 mètres. Donc, la mine Columbiun pompait avec un puits dont la profondeur était comparable, sinon égale, à la profondeur du puits de Niocan qui serait fait éventuellement.

2100 Le débit de 1 000 gallons/minute, je ne sais pas si c'est gallon U.S. ou gallon impérial, ça correspond à 5 443 m³ par jour. Le promoteur a répété a plusieurs reprises, et hier et aujourd'hui, que le débit pompé serait 2 500 m³ par jour. C'est moins que moitié que ce que la mine SLC Columbiun a pompé.

2105 Je comprends que le consultant dit que la mine SLC Columbiun avait des fosses ouvertes. Donc, il y avait une précipitation qui s'infiltrait directement dans la mine pour un diamètre de 150 mètres. Si on prend la précipitation totale, aucune évaporation, ça donne 344 m³ par jour. Ça ne donne pas beaucoup par rapport au débit pompé, 5 443 m³ par jour.

Dans le cas de la mine projetée, éventuelle, Niocan, il y a là le ruisseau Rousse qui coule par-dessus la mine exactement à quelques dizaines de mètres de la mine. À cet endroit, le ruisseau Rousse est en contact hydraulique direct avec la nappe souterraine profonde. Le

2110 ruisseau Rousse coule sur le roc. Malgré que le promoteur dit que les profondeurs des dépôts meubles sont 50 mètres ou 60 mètres, ça, ce n'est pas vrai.

Également, le puits de la mine de Niocan, il va pomper l'eau de deux fosses de SLC Columbiun. Donc, le pompage qui va se faire, il va avoir une partie d'eau qui va s'en retourner dans l'aquifère et qui sera repompée par la mine de Niocan.

2115 Donc, ça, c'est tous des facteurs qui aggravent ou, en réalité, qui augmentent le taux de pompage de la mine de Niocan.

2120 Si on considère une recharge moyenne de 50 millimètres par année pour la région de la mine de Niocan et si on considère un rayon d'influence, je ne parle pas ici de distance de 1,5 km, 2 km que le promoteur parle, mais d'un rayon d'influence qui peut être plus 3 km ou 4 km, le taux de recharge de la nappe profonde, en considérant le débit moyen de la recharge 50 millimètres par année, serait pour un rayon d'influence de 3 km. Puis ça, ce n'est pas beaucoup. Le rayon d'influence de la mine de Niocan de pompage serait plus, serait de l'ordre de 4 000 m³ par jour, 2125 juste la recharge. Pour 4 km, le taux de recharge serait 7 000 m³ par jour. Et toute cette eau va se éventuellement rendre à la pompe de la mine de Niocan.

Ça, c'est une mathématique assez simple. Tous ces faits donnés, il faut lire entre les lignes. Puis ça, j'ai jeté cette idée au promoteur et peut-être on peut discuter un peu plus là-dessus, parce que je crois que ça, c'est la question la plus importante, d'où vient ce débit de 2 500 m³ par jour.

2130 **LE PRÉSIDENT :**

2135 Peut-être pour vous, c'est la question la plus importante. Mais je peux vous dire, c'est la réponse qui me secoue le plus depuis le début de la consultation.

Évidemment, je vais transmettre, dès la fin de la présentation, la parole à monsieur Faucher. Est-ce que c'est terminé, docteur Nastev?

2140

M. MIROSLAV NASTEV :

Oui, pour l'instant.

2145 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Faucher, ce sont des commentaires qui me troublent, qui peuvent changer pas mal la donne. Qu'est-ce que vous répondez?

2150 **M. RICHARD FAUCHER :**

Écoutez, pour la première chose...

LE PRÉSIDENT :

2155

Si vous voulez prendre quelques moments de réflexion, je peux le faire aussi.

M. RICHARD FAUCHER :

2160

Je pense qu'il y a des points qui ont été soulevés, qui sont tout à fait nouveaux, par monsieur Miroslav, et ça aurait été bon d'en prendre connaissance pour savoir les choses.

2165

Mais une question que j'aurais immédiatement peut-être pour nous éclaircir: est-ce que monsieur Miroslav a pris connaissance, a vu les carottes de forage, a vu la carotte du puits de mine, ces choses-là?

LE PRÉSIDENT :

2170

Docteur Nastev, est-ce que c'est nécessaire d'abord de voir les carottes pour porter le jugement ou l'appréciation que vous avez faite?

M. MIROSLAV NASTEV :

2175

J'imagine, c'est toujours intéressant de voir les carottes. Oui, j'ai vu les carottes dans votre carothèque année 1999, je les ai regardées, mais pas d'un détail qui peut m'aider de discuter, première chose.

2180

Puis deuxième chose, ça, ce n'est jamais décrit dans les rapports. Puis ça, c'est un reproche pour le BAPE, les rapports du promoteur ne sont pas sur votre site Internet. En réalité, les rapports les plus importants ne sont pas sur votre site.

2185

Moi, j'ai été informé de cette séance d'audience publique il y a une dizaine de jours, puis ça m'a pris une semaine de chercher les rapports sur le site, de voir c'est quels rapports qui sont les plus importants, puis de constater que les rapports ne sont pas là. J'ai eu juste le texte principal, sans les annexes, puis sans les figures dans le texte principal, sans le tableau dans le texte principal via Internet, il y a deux jours. Puis heureusement, hier soir, j'ai eu la chance de m'amuser et de lire ces rapports-là.

LE PRÉSIDENT :

2190

Je m'en excuse. Je sais que ça a très tardé, la question des principaux documents des études d'impact qui ne sont pas sur le site. Presque tout y est, sauf ça. Et je pense que c'est déjà fait, on me fait signe que c'est maintenant fait. J'en prends la responsabilité et je m'en excuse.

2195

Monsieur Faucher.

M. RICHARD FAUCHER :

2200 Alors, je pense qu'une des choses, c'est que les ingénieurs miniers, lorsqu'ils évaluent une mine comparée à une autre, etc., comparent d'abord la caractérisation de la roche et la qualité de la roche, etc., densité et ces choses-là.

2205 Comme on a mentionné, je pense, dans les études de faisabilité, on avait un RQD de l'ordre de 75 pour les carottes de forage, etc., ce qui démontre une très bonne continuité et densité de la roche minéralisée, si vous voulez.

2210 Le puits de mine, on a foncé le puits de mine jusqu'à 403 mètres et, pour 403 mètres, c'est solide comme ça tout le long, donc très dense, excepté une section d'environ 1 mètre où on voyait qu'il y avait des débris un peu dans la carotte, si vous voulez. Alors, pour commencer, je pense, il faut comprendre et voir ces choses-là avant de commencer à interpréter et faire des calculs, etc.

2215 Le deuxième point que je veux soulever peut-être, c'est que je ne sais pas si la fosse, elle a 150 mètres, comme vous disiez selon votre calcul, ou si elle a 300 mètres ou 1 km comme monsieur disait, je pense que c'est peut-être un peu plus que 150 mètres. Donc, ça peut changer un peu les figures que vous avez soulevées.

2220 Mais de toute façon, je pense qu'il y a tellement de points qui ont été soulevés, ce serait bon de les avoir peut-être pour qu'on puisse y jeter un coup d'oeil demain matin et revenir une réponse appropriée.

2225 Parce que comme monsieur Zayed dit, vous avez soulevé plusieurs points qui, à date, n'ont jamais été soulevés par personne, tant au ministère de l'Environnement que par monsieur Isabel, que par les experts de Roche.

2230 On a fait des modèles théoriques, modélisations. Ces modélisations nous ont coûté plus de 25 000 \$. Alors, on a fait énormément de travail pour tenter d'établir justement les meilleurs modèles possibles, etc., pour essayer de modéliser la St.Lawrence et, à partir de là, essayer de modéliser ce qui pourrait arriver avec le gisement de Niocan.

Un dernier point peut-être important, avant d'aller trop vite peut-être dans les réponses, je pense qu'on s'entend pour répondre demain, docteur Isabel?

2235 **M. DENIS ISABEL :**

Oui. Il y a certains points qu'on peut commenter ce soir, d'autres demain. Ça dépend si vous voulez qu'on embarque dans un débat d'experts.

2240 **LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, je ne voudrais pas qu'on en discute de façon déstructurée.

M. RICHARD FAUCHER :

2245

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

2250

La première question demain matin à laquelle vous allez devoir répondre, selon vous, les effets potentiels du pompage des eaux souterraines sur la quantité et la qualité de ces eaux. Forcément, le cône de rabattement, le volume d'eau d'exhaure fera partie de votre présentation.

2255

Donc, pendant la pause ou en fin de soirée, vous pourriez rencontrer docteur Nastev, voir les informations qu'il a transmises et puis faire un peu votre argumentaire à partir de ça.

M. RICHARD FAUCHER :

2260

Oui. Parce qu'également, un point important, c'est que dans le cas de Niocan, on fait un remblai des chantiers et donc la quantité d'ouverture souterraine est significativement inférieure à ce qu'on avait à la St.Lawrence, fosses et galeries s'étendaient sur 900 mètres environ. Alors, ça, c'est un autre point qui est très, très important, puis je ne sais pas si c'est tenu en compte dans les calculs qui ont été faits, je ne sais pas, récemment en tous les cas.

2265

LE PRÉSIDENT :

2270

Évidemment, pour la commission, c'est un point névralgique, pomper 2 500 ou 5 400, c'est névralgique pour vous aussi, parce que toute la question du cône de rabattement y est associé aussi.

Alors, merci beaucoup, monsieur. Nous prenons un autre avant la pause, si vous voulez bien. Monsieur Éric St-Denis.

M. ÉRIC ST-DENIS :

2275

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

2280

Bonsoir, monsieur.

M. ÉRIC ST-DENIS :

2285 Hier, dans les présentations qui ont été faites par monsieur Vachon, je crois, on a parlé du bassin de décantation des eaux d'exhaure qui est à volume fixe, d'après ce que j'ai compris, et qui automatiquement vivrait une période de séjour plus longue au début de l'exploitation, dont le maximum serait plus vers la fin de l'exploitation, c'est-à-dire le minimum de temps de séjour.

2290 Ce qui m'inquiète un peu, c'est que quand on regarde dans les engagements de Niocan, dans le document DA.2, au point 6.2.4, on mentionne une réduction de la fréquence de suivi. Je peux lire textuellement:

2295 *Niocan s'engage à maintenir le programme de suivi jusqu'à l'arrêt définitif des activités minières. Toutefois, la fréquence et le choix des paramètres pourront être révisés après une période continue d'au moins 1 an de suivi de l'effluent final. Cette requête fera toutefois l'objet d'un accord préalable avec le ministère de l'Environnement via l'obtention d'une modification au certificat d'autorisation. Si l'effluent ne présente pas des résultats positifs de toxicité aiguë ou chronique pendant 12 mois consécutifs où il y a écoulement de l'effluent, Niocan inc. pourra réduire la fréquence d'analyse de la toxicité aiguë à une fois par trimestre civil ou à une fois par six mois pour la toxicité chronique.*

2300

2305 Mon inquiétude est qu'au début, la toxicité devrait être un peu moindre. On a parlé aussi de la qualité de l'eau qui pourrait être différente vers la fin. Donc, si au début la qualité de l'eau est peut-être meilleure, parce qu'on est plus en surface et que les eaux restent plus longtemps dans le bassin de décantation, on peut s'attendre à un peu moins d'impact au début. Mais vers la fin, c'est là qu'on peut s'attendre au maximum d'impact. Et c'est là, à ce moment-là, que le temps de séjour va être au minimum.

LE PRÉSIDENT :

2310 Monsieur Rochon... Vous avez terminé? Pardon. Je vous ai peut-être coupé?

M. ÉRIC ST-DENIS :

2315 Non.

LE PRÉSIDENT :

2320 Monsieur Rochon, est-ce que ça fait partie de la procédure régulière, en termes de suivi?

M. ALAIN ROCHON :

2325 C'est-à-dire que les conditions de suivi, les paramètres, les fréquences sont fixés, sont encadrés par le certificat d'autorisation et les exigences qu'on a fixées, auxquelles s'est engagé le promoteur, doivent être respectées au début, dans le milieu et à la fin de l'exploitation.

2330 Et pour ce qui est du suivi après l'exploitation de la mine, c'est-à-dire que si les résultats le justifient, Niocan pourrait demander de réduire les fréquences. Mais évidemment, si on désire faire des modifications à un certificat d'autorisation, il faut le demander au ministère, il faut obtenir cette modification-là. Et nous, on est toujours libres de ne pas accepter les modifications ou de...

LE PRÉSIDENT :

2335 Et si c'est accepté, ça devient irréversible ou ça pourrait toujours changer? Si, par exemple, les concentrations pour certains paramètres tout d'un coup, pour une raison surprise, remontaient, est-ce que vous pouvez changer le certificat et demander une fréquence plus importante?

M. ALAIN ROCHON :

2340 Écoutez, c'est un peu hypothétique tout ça, là. Mais c'est sûr que nous, dans le cadre d'une première demande de modification, on va évaluer l'historique. Donc, on va prendre un historique qui va être pour nous représentatif, évaluer la situation, est-ce qu'il y a une atténuation donc des effets?

2345 Si effectivement il y a une atténuation après la fermeture et que, pour nous, ce n'est pas justifié de maintenir la même fréquence que pendant les opérations... parce que quand la mine sera fermée, il n'y aura plus de rejet d'eau d'exhaure au cours d'eau, au ruisseau Rousse, donc les effets devraient être moindres, donc s'atténuer dans le temps, et une fois que nous, on sera convaincus qu'il n'est plus nécessaire de maintenir la même fréquence, on pourrait accepter de réduire cette fréquence-là.

LE PRÉSIDENT :

2355 Merci, monsieur Rochon. Merci, monsieur St-Denis. Nous prenons une pause de quinze minutes.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

* * * * *

2360 **REPRISE DE LA SÉANCE**

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'appelle madame Stéphanie Jefford.

2365

Mme STÉPHANIE JEFFORD :

Bonsoir!

2370 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, madame.

Mme STÉPHANIE JEFFORD :

2375

Alors, je me présente, Stéphanie Jefford. Je suis maître d'hôtel et gérante d'un restaurant dans la région concernée. J'ai 32 ans et je suis mère de famille. Je n'ai aucune expertise relative à l'exploitation minière, pas plus que dans le domaine environnemental. Je suis juste une simple résidente de Saint-Joseph-du-Lac à quelques kilomètres à peine du site de Niocan.

2380

Je me sens très préoccupée par ce projet et extrêmement inquiète pour l'avenir de notre région, surtout depuis hier soir. Je vais donc surtout exprimer mon opinion ainsi que mon questionnement sur ce projet.

2385

Alors, tout d'abord, je tiens à citer notre premier ministre, monsieur Jean Charest, dans son message qui introduit le fameux projet de Loi sur le développement durable dont le gouvernement se targue depuis plusieurs semaines sur toutes les ondes. Je cite:

2390

Le premier gouvernement élu par les Québécois du 21e siècle inaugure ainsi une ère nouvelle, celle de la réconciliation du niveau de vie, du mode de vie et du milieu de vie, celle où le développement économique se fait non plus aux dépens mais au profit de notre patrimoine environnemental et de l'épanouissement des personnes. Le milieu de vie dont nous parle le premier ministre fait référence...

– et je continue de citer le ministère de l'Environnement –

2395

... à l'eau, à l'air, au sol et au sous-sol.

Je cite toujours cet avant-projet de loi:

2400

Une démarche de développement durable est généralement basée sur des objectifs stratégiques clairs mesurables et actualisés. Le développement durable est un processus continu d'amélioration des conditions d'existence des populations actuelles qui ne compromet pas la capacité des générations futures de faire de même et qui intègre harmonieusement les dimensions environnementale, sociale et économique du développement.

2405 *Enfin, lorsqu'il y a un risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation grave.*

2410 On nous promet même d'ici 2007, toujours dans ce projet de loi, de renforcer l'encadrement environnemental des entreprises minières et de protéger en forêt publique 100 % des sites connus d'espèces fauniques et floristiques menacées ou vulnérables.

2415 À la lumière de ces engagements et suite à la réunion d'hier, je ne peux que m'interroger grandement sur les conséquences de la mise en exploitation du site de Niocan. On nous demande de faire confiance en cette compagnie, à la conscience écologique très développée de leur CA.

2420 On sait que Niocan traverse de grandes difficultés financières depuis trois ans. Or, un CA d'une compagnie cotée en bourse et en prise à des soucis financiers va d'abord et avant tout économiser sur les mesures de protection de l'environnement. Je ne peux absolument pas me résoudre à leur faire confiance quant à leurs belles promesses de tout faire pour que ce projet soit cité en exemple non seulement au Québec mais aussi dans le monde.

2425 Ils nous demandent – et cette fois, ce sont les promoteurs que je cite hier soir – d'avoir les permis avant de faire des études sur les impacts de la mine sur la nappe phréatique. Je ne sais pas vous, mais moi, personnellement, je ne donne jamais de chèque en blanc à personne, et là on demande à toute la collectivité de leur en donner un énorme.

2430 Les promoteurs reconnaissent eux-mêmes qu'ils ne connaissent pas toutes les conséquences que leur projet aura à long terme sur l'environnement. On nous dit que plus on creuse profond, plus on risque de trouver de l'eau chargée d'uranium. Tous les acteurs s'entendent à reconnaître que l'équilibre de notre région est déjà précaire avec notre problème de radon. Sur certains points, on reconnaît encore que les choses sont bien différentes ici depuis la SLC, mais on continue de s'appuyer sur tous leurs chiffres pour donner de la crédibilité au projet de Niocan. J'avoue ne pas bien comprendre.

2440 Notre région est au coeur de cet énorme bassin de population du Grand Montréal. Des centaines de milliers de personnes en aval – je parle de Deux-Montagnes, je parle de Saint-Eustache, etc. – sont directement concernés par la qualité des eaux du lac de Deux-Montagnes, puis par le fleuve. On nous parle également du degré élevé du taux de pollution de ces eaux, de l'urgence de les protéger. Et, en même temps, on nous assure qu'une trentaine de kilos annuels d'uranium de plus ne changeront rien. Mais qu'en sait-on réellement?

2445 Je n'ai pas trop de problème à croire que 30 kilos d'uranium déversés chaque année ne sont pas trop dangereux pour la faune et la flore du lac, du fleuve et pour nous, pour nos enfants, sauf qu'à ces 30 kilos d'uranium, en plus de tous les autres polluants déjà présents dans ces eaux, en plus de ces 30 kilos d'uranium, tous les autres projets qui vont s'implanter tout au long

2450 de ce fleuve, comme par exemple les projets de forage de pétrole dans le Saint-Laurent et les
futurs projets tout autour du lac de Deux-Montagnes, 30 kilos d'uranium en plus chaque année
dans un bassin de population qui continue de croître à une vitesse folle, 30 kilos d'uranium en
plus, sans parler de l'ammoniac et de toutes les autres substances qui seront déversées, il est
trop facile de prendre chaque donnée séparément et nous dire que 30 kilos d'uranium chaque
année, il n'y a rien là.

2455 Connaissons-nous les dangers de l'ajout de nouveaux agents polluants et avons-nous
mesuré et calculé précisément la possibilité d'une bioamplification des effets causés par leur
présence? Et on nous demande encore une fois de faire confiance que toutes les études seront
faites après la mise en activité de la mine de Niocan et que des mesures compensatoires seront
alors prises. Mais après. Et après, c'est toujours trop tard.

2460 Si je m'en réfère à ce que je vous citais en préambule, lorsqu'il y a un risque de
dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir
de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une
dégradation grave. J'avoue que je ne comprends pas.

2465 On a, d'un côté, un gouvernement qui nous promet de protéger notre environnement
avant qu'il n'y ait des dégâts graves et, d'un autre côté, une compagnie sur le point d'obtenir tous
ses permis de polluer et de piller notre eau en nous promettant de faire des études d'impact après
qu'auront commencé les problèmes actuellement indétectables. Bravo, belle logique.

2470 Nos experts du ministère de l'Environnement semblent avoir bien peu de mordant dans
cette situation. On nous demande de faire confiance en leur expertise, que même si toutes ces
données ou presque, sur lesquelles ils s'appuient pour nous dire qu'il n'y aura pas de dommages
graves ou irréversibles sur la qualité et la quantité de notre eau ainsi que sur l'eau en aval de notre
2475 région, sont des données fournies par Niocan, qu'ils sont tous très critiques de ces données et
que tout est passé au peigne fin.

2480 Je n'ai toujours pas confiance, surtout quand j'entends une de ces expertes dire à la
blague, hier soir, qu'elle va comparer ses chiffres avec ceux de Niocan et qu'elle fera une
moyenne des deux données. Excusez mon scepticisme, mais je me demande bien qui va
vraiment être en mesure de nous donner des garanties fiables.

2485 Hier soir encore, on nous a fait un grand sermon sur le fait que nous étions tous venus en
auto à cette audience et que donc nous polluons déjà tous. Là, ce n'est plus la sceptique qui crie
à la désinformation, mais bien une citoyenne qui s'insurge face à cette attitude.

2490 Oui, nous sommes ici dans un très large bassin de population et donc de pollution.
Arrêtons de nous faire croire que Niocan ne changera rien à cet état de fait. Au contraire, plus on
autorise l'implantation de telles compagnies et plus nous aurons des problèmes insolubles.

2495 Combien d'emplois seront perdus lorsque nos agriculteurs n'auront plus l'eau nécessaire pour promouvoir leur culture et donc l'agrotourisme essentiel à notre région. Près de 1,5 million de personnes viennent chaque année dans notre région pour cueillir leur pomme, célébrer le temps des sucres, acheter nos beaux légumes et manger dans nos restaurants. Combien d'emplois seront perdus sur le long terme, comparativement aux quelque 160 emplois que nous promet Niocan?

2500 Moi, je suis maître d'hôtel dans un restaurant 5 étoiles à Saint-Joseph. Quel emploi va me donner Niocan? On va me proposer d'aller servir à la cantine? Vraiment, merci, belle promotion pour moi.

2505 Les personnes qui auront un intérêt dans cette mine ne sont pas les personnes qui vivent ici. Nous allons hypothéquer notre avenir pour servir les intérêts de personnes qui vont repartir de notre région les poches pleines aussitôt la mine fermée. Là encore, belle promotion pour nous tous.

2510 Personnellement, j'ai un puits sur mon terrain et je n'ai nul besoin de gaspiller des milliers de dollars pour me connecter à un aqueduc, qui coûtera lui-même des millions de dollars aux contribuables. Mon eau est excellente et j'en ai en quantité largement suffisante pour les besoins de toute ma famille, et je devrais la troquer contre une eau chargée de chlore, tout ça à mes frais, parce qu'une poignée d'investisseurs sont décidés à épuiser notre ressource au nom du profit pour devenir la quatrième compagnie mondiale dans le domaine du niobium?

2515 Moi, je crois qu'on se trompe complètement de direction quant au développement économique de notre région, qui connaît déjà depuis peu un essor fulgurant dans l'agrotourisme. Notre terre, notre eau sont notre avenir économique. Avançons dans cette direction-ci et nous avancerons également dans la voie du développement durable cher à notre gouvernement et surtout seule issue viable pour notre humanité.

2520 Je demande deux choses, tout d'abord qu'il y ait un BAPE visant à évaluer l'impact de l'implantation de Niocan sur l'intégralité de notre biotope. Il ne suffit pas d'étudier les impacts séparément de façon cloisonnée. La nature est un tout que l'on ne peut pas mettre dans des tiroirs différents les uns des autres. En ce sens, j'appuie pleinement et fortement la demande faite hier par madame Brigitte St-Pierre. Et je vous serais gré, monsieur le président, de remettre personnellement cette requête à notre premier ministre, monsieur Jean Charest.

LE PRÉSIDENT :

2530 Comme je l'ai fait hier, je vous dis que je le ferai, peut-être pas personnellement. Si ce n'est pas personnellement, ce sera dans le rapport.

Mme STÉPHANIE JEFFORD :

2535 Merci. De plus, je vous prie également de demander à monsieur Thomas Mulcair, qui est notre ministre de l'Environnement, de respecter ses promesses concernant le développement durable et de relire tout ce dossier dans le cadre strict de son projet de loi.

 Mes deux questions sont très simples.

2540 **LE PRÉSIDENT :**

 Une question, madame.

Mme STÉPHANIE JEFFORD :

2545 Ça va aller très vite, vous allez voir. Que vais-je dire à mes enfants dans une vingtaine d'années lorsqu'ils me demanderont comment nous avons pu autoriser cette mine qui n'existera plus à ce moment-là mais dont nous continuerons à subir les conséquences?

2550 Et ma deuxième question. On sait que la SLC a fait faillite et qu'elle a laissé son site d'exploitation dans un bien triste état. Niocan le reconnaît elle-même, ça coûterait des centaines de millions de dollars pour nettoyer l'ancien site de la SLC. Alors, comment Niocan peut-elle nous garantir, sur le long terme et connaissant la dureté des lois du marché, qu'elle ne quittera jamais la région en nous laissant un site tout autant contaminé et des réserves d'eau en quantité et en
2555 qualité suffisante pour que nous puissions assurer l'avenir physique et économique de nos enfants et de nos petits-enfants?

 Nous sommes dans une époque cruciale où les choix environnementaux doivent faire partie du coeur de chacune de nos décisions. Plus qu'un débat sur la qualité de l'eau, la présence
2560 de Niocan dans notre région devrait faire partie d'un débat plus large de la population québécoise sur les choix de société de notre région.

 Je vous remercie.

2565 **LE PRÉSIDENT :**

 Merci à vous, madame Jefford. En fait, vous êtes très cohérente avec vous-même puisque, d'une part, vous demandez que tout le dossier soit examiné et que, d'autre part, votre
2570 simple question reprend tous les paramètres du dossier.

 Alors, je vais réduire cette question à très large portée à quelque chose de plus succinct. Quelle garantie, monsieur Faucher, vous donnez aux citoyens d'Oka d'assumer vos
2575 responsabilités jusqu'à la toute fin?

M. RICHARD FAUCHER :

2580 Je vais demander d'abord à monsieur Vachon de répondre, étant donné qu'il est plus familier avec les questions de la loi, l'engagement avec le ministère de l'Environnement, ces choses-là. Et par la suite, on complétera au besoin.

M. ANDRÉ VACHON :

2585 Alors, il faut savoir que depuis que SLC a fermé, les lois ont été modifiées et notamment la Loi sur les mines a été modifiée de faire en sorte que le problème qui s'est posé à la fermeture de SLC ne se reproduise plus dans le futur.

2590 Donc, maintenant, une compagnie minière, lorsqu'elle commence à produire, doit produire en même temps un plan de restauration de son site, qu'elle doit soumettre au ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs, qui l'approuve après consultation avec le ministère de l'Environnement.

2595 Et au même moment, une fois que le plan a été approuvé, il y a des garanties financières qui doivent être versées par le propriétaire en fonction des réserves qui restent dans la propriété à exploiter. Donc, à ce moment-là, lorsque les réserves sont terminées, la mine est épuisée, le ministère des Ressources naturelles a des fonds pour assurer la restauration si jamais la compagnie minière ne pouvait pas faire face à ses obligations. Alors, il y a un mécanisme légal.

2600 Et d'autre part, il me semble que devant le TAQ, il y a eu aussi un engagement et des fonds qui ont été prévus à mettre en garantie immédiatement au début de la production, qui permettraient au TAQ, au Tribunal administratif, ou à la CPTAQ – au Tribunal administratif, je ne suis pas sûr – de faire en sorte d'utiliser ce fonds-là pour répondre aux problèmes qui pourraient résulter d'une fermeture ou de n'importe quel autre problème résultant de l'activité de Niocan.

2605 **LE PRÉSIDENT :**

Quel est ce montant?

M. ANDRÉ VACHON :

2610 Il me semble que c'est 100 000 \$, mais...

M. RICHARD FAUCHER :

2615 100 000 \$ et 80 000 \$. C'est relié, en fait, à la question de prolongation de l'aqueduc. Et donc, c'était 100 000 \$ dans un cas et 80 000 \$ dans l'autre, je crois. On en a parlé hier.

LE PRÉSIDENT :

2620 Monsieur Rochon.

M. ALAIN ROCHON :

2625 Je pourrais peut-être rajouter là-dessus que, bon, j'ai su dans la décision du TAQ qu'il y avait effectivement un 100 000 \$. Je vous le lis intégralement.

2630 *Niocan devra déposer à la commission une garantie d'un montant de 100 000 \$ de manière à assurer l'exécution des conditions relatives à l'approvisionnement en eau. Et Niocan devra déposer à la commission une garantie d'un montant de 80 000 \$ afin d'assurer l'exécution des conditions relatives à la restauration du site.*

2635 Donc, ça, c'est un montant garanti déposé à la CPTAQ qui est différent. C'est un montant de garantie différent de celui qui est prévu par le ministère des Ressources naturelles en vertu de la Loi sur les mines, donc, comme le disait monsieur Vachon, prévoit la mise de coté d'une garantie pendant l'exploitation de la mine pour assurer la restauration du site si la compagnie ne le fait pas.

LE PRÉSIDENT :

2640 Est-ce que ces montants sont dans l'ordre un peu de ce qui est demandé des autres projets?

M. ALAIN ROCHON :

2645 Je ne saurais vous dire. La loi sur les mines relève du ministère des Ressources naturelles. Malheureusement, je n'ai pas tous ces paramètres-là sous la main. Je ne suis pas en mesure d'être plus précis que ça.

LE PRÉSIDENT :

2650 Très bien. Madame?

Mme STÉPHANIE JEFFORD :

2655 Dans la présentation de Niocan, hier soir, on nous a parlé que pour la Paroisse d'Oka, la communauté d'Oka, ça coûterait 160 M\$ pour décontaminer l'ancien site SLC. Il me semble bien que c'est écrit dans votre présentation. Si vous me donnez une petite seconde, je vais vous le retrouver, j'ai votre texte. Donc, on parle de plusieurs millions de dollars que ça coûterait à Oka. 2660 Puis là, on nous parle de 80 000 \$. C'est comme...

LE PRÉSIDENT :

2665 Écoutez, ça me semble démesuré, mais enfin, peut-être que c'est moi qui ai oublié des sections. En fait, vous faites référence au texte d'ouverture du promoteur?

Mme STÉPHANIE JEFFORD :

2670 Oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'était le texte de monsieur Dufour?

2675 **M. RICHARD FAUCHER :**

Oui. Dans le texte de monsieur Dufour, on ne parle pas de 160 M\$ du tout.

LE PRÉSIDENT :

2680 C'est combien?

M. RICHARD FAUCHER :

2685 L'ancien site St.Lawrence, ce qu'on a fait, c'est des études pour nettoyer le site des scories radioactives qui avaient été accumulées sur le site. Et dans le cas où on a discuté avec le ministère de l'Environnement, pour un estimé d'environ de l'ordre de 1.5 M\$, Niocan peut nettoyer le site.

2690 L'alternative qui a été considérée, c'était aussi de consulter avec Chaulk River en Ontario pour enfouir ou déposer ces choses-là et ils ne pouvaient pas le prendre. Alors, le seul autre endroit qu'on a trouvé, Roche avait fait les recherches à ce moment-là, c'était au Tennessee, je crois, si je me rappelle bien, et c'était de l'ordre de 22 M\$.

2695 **Mme STÉPHANIE JEFFORD :**

On est quand même loin des 80 000 \$ ou des 100 000 \$.

M. RICHARD FAUCHER :

2700 Mais attention, on parle de choses différentes totalement, ici. Le 80 000 \$, c'est pour assurer que si un agriculteur, au bout, on a terminé l'aqueduc, quelque chose comme ça, l'aqueduc n'est pas allongé à temps pour ses besoins, il y a une somme immédiatement de disponible pour engager les travaux pour allonger l'aqueduc le plus rapidement possible, et le compléter aux frais de la compagnie, si besoin est, dans ce sens-là. Ce n'est pas une somme
2705 pour le nettoyage des scories ou ces choses-là.

2710 La restauration, si on parle de la restauration des sites à la fin, c'est une somme d'argent
que le ministère des Ressources naturelles, une fois qu'on obtient notre permis du ministère de
l'Environnement, va négocier avec la compagnie, va dire: «Écoutez, on estime à tant les frais de
restauration pour les sites miniers que vous allez utiliser et le site de la compagnie, et vous allez
payer donc à chaque année une somme de X par tonne de minerai extrait», de façon à accumuler
les fonds sur la période de vie du projet pour assurer justement la restauration des sites ou au cas
d'abandon de la compagnie, ces choses-là. C'est de même que ça se fait maintenant.

2715 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, madame Jefford, merci beaucoup.

2720 **M. ALAIN ROCHON :**

Monsieur le président, si je peux rajouter, le 80 000 \$ qui est prévu en garantie pour la
restauration, ça, c'est prévu pour le retour à l'agriculture du lot qui fait l'objet du dézonage. Ce
n'est pas pour le parc à résidus miniers et tout ça, là. Ça, c'est pour le retour à l'agriculture.

2725 Et mon collègue, monsieur Perron, pourrait compléter par rapport à la Loi sur les mines et
la garantie.

M. FRANCIS PERRON :

2730 Concernant la garantie financière, il faut comprendre une chose aussi, la Loi sur les mines
prévoit effectivement deux choses: donc, le dépôt d'un plan de restauration du site en question à
la fin des opérations et aussi une garantie financière, on en a fait état.

2735 Mais il faut comprendre une chose également, c'est que la garantie financière exigée et
administrée donc par le ministère des Ressources naturelles couvre 70 % des coûts des travaux
de restauration qui sont prévus, donc ne couvre pas non plus la totalité, 100 % des coûts de
restauration des travaux. Donc, c'est un élément d'information que je voulais ajouter.

2740 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci, madame.

J'appelle maintenant monsieur Patrick Jefford.

2745 **M. PATRICK JEFFORD :**

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

2750 Bonsoir, monsieur!

M. PATRICK JEFFORD :

2755 Donc, un commentaire et une question bien pratique. Premièrement le commentaire s'adresse à vous, monsieur Zayed.

2760 En 2002, vous avez signé un rapport du BAPE dont les conclusions semblaient entendre que le projet Niocan aurait des importances mineures sur l'environnement de la région. Aussi, il est difficile pour un citoyen comme moi de contester les études, les données, les chiffres de tous ces chercheurs, docteurs, spécialistes et autres qui m'entourent ce soir. Pourtant, je reste sceptique. Je reste sceptique car la science s'est souvent trompée.

2765 Je reste sceptique car, il y a 40 ans, les spécialistes disaient que nous n'aurions jamais de pénurie de bois au Québec. J'ai habité 2 ans dans la toundra du Québec et en survolant la province, j'ai remarqué que la toundra semble prendre beaucoup de place dans la forêt boréale. Les experts peuvent se tromper. Ça arrive. C'est arrivé trop souvent, et souvent des scientifiques vont nous expliquer que de leurs erreurs, ils vont essayer de prendre des corrections et de s'améliorer.

2770 Je comprends qu'on peut se tromper, mais je refuse qu'on vienne se tromper dans ma cour. Si le projet de Niocan est si merveilleux et écologique, qu'ils aillent le prouver dans un lieu où personne n'habite, juste au cas où le temps viendrait démentir certains de leurs calculs. C'était mon commentaire.

2775 Et la question, dans l'éventualité fâcheuse où le ministère de l'Environnement déciderait de faire fi de l'opinion des désirs des citoyens en accordant un permis à Niocan, je voudrais savoir si le BAPE, dans ses recommandations, s'assurera que Niocan assume tous les frais reliés à un transfert entre un puits et un aqueduc. Devrais-je subir des contraintes financières parce que ma municipalité devra payer un aqueduc à Saint-Joseph-du-Lac et parce que je devrai payer pour connecter cet aqueduc à ma maison?

2780 Vous savez, quand on nous dit: «Nous allons fournir des aqueducs», c'est bien beau, mais l'aqueduc, il reste devant chez nous. Les gens qui vont devoir passer d'un puits à un système d'aqueduc vont devoir payer pour que cet aqueduc soit connecté à leur maison, faire des travaux dans leur maison aussi de plomberie. Ces travaux-là coûtent cher et je ne comprends pas pourquoi les gens devraient payer pour ça. Donc, je voudrais bien savoir si la compagnie va pouvoir s'engager à faire en sorte qu'aucun frais à aucun citoyen ne soit imposé.

2790 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Alors, tout simplement une petite remarque avant de passer la parole à monsieur Faucher.

2795 Oui, j'ai signé le rapport du BAPE, en 2002, comme j'ai signé une dizaine d'autres au cours de ma carrière et je ne peux pas commencer à défendre la position de la commission, la commission n'existe pas. Le président de cette commission n'existe pas comme tel. Joseph Zayed existe, le président de cette commission existe, mais le président de l'autre commission n'existe pas sous ce titre-là.

2800 Donc, pour moi, il n'est pas question aujourd'hui de commencer à dire pourquoi et comment la commission est arrivée aux conclusions auxquelles elle est arrivée. Je peux vous signaler une chose. Je pense que de toute ma vie, je n'ai jamais passé une commission d'enquête durant laquelle j'ai consulté autant d'experts à l'échelle nationale et internationale.

2805 Évidemment, encore une fois, votre phrase laconique que vous avez dite tout à l'heure pourrait s'appliquer à n'importe qui et n'importe où et n'importe quand. Alors, les experts peuvent se tromper. Tout le monde peut se tromper. Et la seule façon de ne pas se tromper, c'est de ne rien faire, comme je le dis à mes enfants quand ils paressent trop à la maison.

2810 **M. PATRICK JEFFORD :**

C'est exactement l'intention que je voudrais donner, qu'il ne se passe rien.

2815 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, j'ai compris votre message.

2820 **M. PATRICK JEFFORD :**

Vous avez compris.

LE PRÉSIDENT :

2825 J'ai très bien compris votre message. Alors, monsieur Faucher.

M. RICHARD FAUCHER :

2830 En fait, dans les études qu'on a faites pour le raccordement, tous les frais ont été estimés pour le raccordement jusqu'à la maison même. Présentement, il y a un raccordement probablement entre la maison et le puits, on se raccorde justement et on fournit les frais jusqu'au raccordement au puits même, où vous vous raccordez même à votre puits, en fait.

LE PRÉSIDENT :

2835

Donc, vous assumez tous les frais.

M. RICHARD FAUCHER :

2840

On assume tous les frais, aqueduc et amenée jusqu'à la maison et le branchage, c'est ça. C'est prévu dans ce sens-là.

M. PATRICK JEFFORD :

2845

Et dans quel rayon?

LE PRÉSIDENT :

2850

Dans quel rayon?

M. RICHARD FAUCHER :

2855

Bien, c'est prévu dans tout le rayon jusqu'où on amène l'aqueduc, jusqu'à l'Annonciation, qui est le rayon initial d'impact prévu de la mine, si vous voulez. Et si jamais ça va au-delà de ça, bien, on continue en conséquence, comme on s'est entendu avec le Tribunal administratif du Québec. Ça, c'est...

M. PATRICK JEFFORD :

2860

Et bornes-fontaines?

M. RICHARD FAUCHER :

2865

Oui, avec bornes-fontaines.

LE PRÉSIDENT :

Ça répond?

2870

M. PATRICK JEFFORD :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2875

Merci à vous.

Monsieur Pierre Villeneuve. Bonsoir, monsieur Villeneuve.

M. PIERRE VILLENEUVE :

2880 Alors, bonjour! La question que je voudrais aborder, c'est la question du radon.

2885 Le docteur Dessau, je pense, a fait un peu mention de la quantité de radon sur la carbonatite et aussi à l'extérieur, c'est un problème qu'on connaît dans la région. Et moi, ce qui me préoccupe, c'est de savoir, sachant que sur le site minier, c'est-à-dire là où on va exploiter le gisement, il y a une quantité de radon dans le sol qui est présente là, ce qui me préoccupe, c'est que quand on va pomper la nappe, le radon va aussi se déplacer en dessous. Puis je crois comprendre que le radon est soluble dans l'eau. La préoccupation que j'ai, c'est que connaissant les quantités importantes d'eau d'exhaure qui seront pompées de la mine, je pourrais présumer qu'il y aura aussi du radon soluble dans cette eau-là.

2890 Je sais aussi que le radon est un gaz et qu'il y a de l'évaporation qui se passe. Mais dans le processus de dégradation du radon, il y a aussi d'autres éléments qui sont présents, dont entre autres le plomb et le polonium 210, je pense.

2895 La question est la suivante. J'aimerais savoir si on est en mesure d'évaluer la quantité de ces produits-là dans l'eau d'exhaure et, en même temps, si on a des normes par rapport à la toxicité et sur la chaîne complète, sur la santé humaine et sur la vie aquatique, etc.

LE PRÉSIDENT :

2900 Monsieur Villeneuve, si vous aviez un commentaire à faire sur la radioactivité, je l'aurais pris, comme j'ai pris tout à l'heure des commentaires à ce niveau-là.

2905 Pour des questions, c'est clair que la commission n'examinera pas les questions relatives à la radioactivité. Ces questions-là ont déjà été examinées, ont déjà été répondues. Il existe un rapport de la commission d'enquête, justement votre prédécesseur vient d'en faire mention. Les réponses y sont.

2910 Par gentillesse pour vous – quoique ceci dit, ça s'applique à tout le monde, on ne répondra pas à ces questions-là – par gentillesse pour vous, je vais demander à docteur Dessau en une toute petite phrase de dire l'ensemble de la réponse.

M. JEAN-CLAUDE DESSAU :

2915 D'accord. Si on parle du radon qui peut être émis dans les eaux qui sont à l'extérieur, on parle bien à l'extérieur, à l'air libre, il n'y a pas de danger pour la santé publique parce que le radon, une fois qu'il est... et encore, à supposer qu'il y ait plus de radon qui sorte de la mine que ce qu'on peut avoir actuellement de ce qui sort du sol normalement, il n'y a pas de danger parce que le radon ne peut être réellement dangereux que s'il est concentré et il ne peut être concentré que dans les maisons, dans un endroit clos.

2920

Dès que le radon est émis à l'extérieur, il est immédiatement ou quasi immédiatement dilué par l'atmosphère, par la quantité d'air qui est au-dessus de nous. Il n'y a pas de danger d'inhaler du radon dans des concentrations suffisantes pour donner des problèmes de santé.

2925 Donc, si on parle de cette éventualité-là, il n'y a pas de danger.

Il y a un danger pour le radon qui est dans les maisons et il y a déjà actuellement un danger qui est dû à la formation géologique, qui n'a pas de rapport avec la présence de la mine ou pas. C'est la formation géologique actuelle qui génère du radon et ce radon-là peut se concentrer, dans certaines circonstances, dans les parties les plus vastes de certaines maisons qui sont situées sur ou immédiatement très proche de la formation géologique.

2930

M. PIERRE VILLENEUVE :

2935 Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

2940 Merci à vous.
Monsieur Richard Maheu.

M. RICHARD MAHEU :

2945 Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

2950 Bonsoir!

M. RICHARD MAHEU :

Étude hydrogéologique. Le 12 avril 2000, dans une note documentée DB.45, monsieur Michel Ouellet, ingénieur du ministère de l'Environnement, conclut que:

2955 *Ce qui étonne lorsqu'on prend connaissance du volet hydrogéologique de l'étude environnementale du projet de Niocan, c'est la pauvreté de données de terrain recueillies, considérant l'ampleur du projet. Une seule conclusion s'impose, il faut reprendre l'étude hydrogéologique.*

2960 Les conclusions de son avis technique étaient que l'on ne pouvait évaluer les impacts du projet sur l'eau souterraine parce que l'étude hydrogéologique soumise était incomplète. Il a alors recommandé de reprendre l'étude.

2965 Lors de cette réunion, les représentants de Niocan ont indiqué qu'ils ne pouvaient pas encourir les dépenses et les délais nécessaires pour effectuer une étude hydrogéologique

complète. Les représentants de Niocan ont proposé de pallier au manque d'information en effectuant une étude de cas portant sur les faits hydrogéologiques, historiques documentés lors de la période d'exploitation de la mine de niobium SLC dans les années 61 à 76.

2970 Après ça, le 11 septembre 2001, dans une note documentée DB.47, monsieur Charles Lamontagne, ingénieur géologique, conclut que la nouvelle étude hydrogéologique, qui avait pour but de définir la zone d'influence de rabattement causé par le pompage nécessaire à l'exploitation de la mine afin d'évaluer les conflits d'usage potentiels, n'avait pas atteint son but pour les raisons suivantes: insuffisance de données hydrogéologiques de base, les résultats des
2975 modélisations ne sont pas interprétables et présence d'erreurs et d'omissions dans le rapport.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est toujours le même document, monsieur Maheu?

2980

M. RICHARD MAHEU :

Non, mais ça fait référence à deux. Parce que j'avais cherché des extraits et puis dans le document, il y en a une bonne partie. Je vais vous en lire. Dans le DB.47.

2985

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2990

M. RICHARD MAHEU :

Une des conclusions de la réunion fut que:

2995

La modélisation des données historiques de rabattement de la nappe observé lors de l'exploitation de la mine ne pouvait représenter fidèlement les effets du projet face à cette difficulté (...) l'impact de matière relativement faible.

Dans la même réunion, c'est marqué:

3000

L'engagement de fournir de l'eau potable et de l'eau agro-industrielle fait partie intégrante de la demande de certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement.

3005

Ma question est: est-ce qu'il y a eu une étude de déposée? Parce que nous autres, avec nos recherches, on n'a rien trouvé. Je trouve ça de valeur. Le ministère de l'Environnement, depuis 2001, sont conscients qu'il manque des données. Puis s'il n'y a pas d'étude au moment où est-ce qu'on se parle, ce n'est pas par un manque de temps.

LE PRÉSIDENT :

3010

Monsieur Rochon, d'abord, est-ce que vous avez exigé une étude hydrogéologique complète et quelles sont les raisons pour lesquelles vous ne l'avez pas fait, en fait?

M. ALAIN ROCHON :

3015

Ça a été demandé évidemment au début du projet. On a reçu les études qui nous ont été déposées par Roche. Là-dessus, pour l'évaluation des études, monsieur Lamontagne pourrait compléter son exposé sur l'évaluation qu'il a faite de ces études-là.

3020

C'est sûr que ça aurait été préférable, ça aurait été intéressant d'avoir une étude complète qui nous aurait dit: «Bon, le rayon va être à peu près de tant.» Mais il y a toujours quand même, dans une étude hydrogéologique, une part d'incertitude. On aimerait bien ça avoir une certitude, mais malheureusement ce n'est pas toujours possible.

3025

Puis on savait que de toute façon, ayant un pompage, il y aurait un rabattement. Et puis Roche nous est arrivée avec cette évaluation-là à partir des données historiques de la SLC, qui est quand même une indication qui, à notre sens, était acceptable. Ça ne représente pas fidèlement ce qui pourrait se produire dans le cas de Niocan, étant donné que les données sont différentes, la profondeur ne sera pas la même, le mode d'exploitation n'est pas le même, mais en prenant ça en considération, à tout le moins, les données historiques sont quand même intéressantes, elles peuvent être prises en considération.

3030

Donc, sachant qu'on s'en allait de toute façon vers un rabattement de la nappe, alors à ce moment-là, on a pallié en disant: «Bien, de toute façon, vous allez devoir quand même prévoir des mesures de mitigation, des mesures compensatoires, prolonger l'aqueduc de toute façon.» Et en faisant un suivi de la nappe, il nous apparaissait que de cette façon-là, on serait en mesure effectivement de suivre les rabattements et d'intervenir pour prolonger avec des éléments déclencheurs, comme j'ai expliqué, les mesures, soit l'aqueduc ou d'autres mesures compensatoires supplémentaires pour pallier à l'agrandissement qui pourrait survenir du rayon d'influence.

3035

3040

LE PRÉSIDENT :

Docteur Nastev, est-ce que, selon vous, cette approche du ministère de l'Environnement peut être acceptable?

3045

M. MIROSLAV NASTEV :

Je m'excuse, je n'ai pas écouté la réponse de monsieur Rochon.

3050

LE PRÉSIDENT :

Il est 10 h, on comprend. Monsieur Rochon, auriez-vous la gentillesse de résumer votre réponse.

3055

M. ALAIN ROCHON :

Bon, je reprends. Donc, on avait des indications. Effectivement, l'évaluation historique qui a été faite donnait des indications sur ce qui s'était produit lors de l'exploitation de la SLC. À titre indicatif, c'est intéressant d'avoir ces données-là. Mais évidemment, on savait très bien qu'elles ne représentaient pas fidèlement ce qui se serait produit dans le cas de Niocan.

3060

Et de toute façon, on savait qu'on s'en allait vers un rabattement de la nappe et que de toute façon, il faudrait prévoir des mesures compensatoires, comme le prolongement de l'aqueduc et d'autres mesures, combinées à des éléments déclencheurs, qui pourraient prolonger ces mesures-là au-delà des rayons au fur et à mesure qu'on observerait un rabattement de la nappe.

3065

Est-ce que c'est pas pire comme résumé? C'est quasiment aussi long que la première réponse.

3070

LE PRÉSIDENT :

C'est à peu près ça, oui. Docteur Nastev, au fond, est-ce que les observations à partir du rabattement lors de l'exploitation SLC peuvent suppléer à une étude hydrogéologique plus approfondie.

3075

M. MIROSLAV NASTEV :

La deuxième modélisation de Roche qui a été faite, qui était dans l'annexe 8 si je me rappelle du rapport octobre 2000, représente assez fidèlement les rabattements observés lors du pompage à la mine SLC Columbiun.

3080

Il s'agit d'utiliser ce même modèle et d'introduire pas des puits de pompage, mais des drains de pompage au site Niocan et d'observer c'est quoi les effets du pompage éventuel à la mine Niocan. D'accompagner ce modèle numérique qui était calé d'après les rabattements observés de SLC Columbiun avec les données requises sur le terrain, dont j'ai parlé bilan hydrique du bassin du ruisseau Rousse, et éventuellement d'utiliser les données de concentration d'uranium ou de quelqu'autre traceur naturel dans la nappe profonde, dans la nappe phréatique, puis de voir: est-ce qu'effectivement, les gradients verticaux sont vers le haut, leur poussée est vers le haut? Est-ce que la nappe phréatique se nourrit et par la recharge et par la nappe profonde, qui est rechargée dans les collines, ou vice versa?

3085

3090

3095 Donc, il y a plusieurs chemins, il y a plusieurs ouvertures de continuer l'étude que Roche a commencée, mais qui a été abruptement arrêtée par le consultant lui-même disant qu'aucune modélisation n'est valable, ne donne aucun résultat. Ça, je trouve un peu...

LE PRÉSIDENT :

3100 Donc, pour vous résumer à votre tour, vous dites que l'approche du ministère de l'Environnement, elle est intéressante mais insuffisante.

M. MIROSLAV NASTEV :

3105 Je ne sais pas comment le ministère de l'Environnement gère les projets de même envergure. Est-ce que par des études complètes ou par les engagements du promoteur. Disons, ça, c'est pour l'équipe du ministère de l'Environnement. Ça m'étonnerait qu'un projet puisse avancer sans une étude sérieuse mais seulement en se basant sur les engagements.

3110 **LE PRÉSIDENT :**

3115 Parce que pour vous, en fait, ce que vous avez dit tout à l'heure et si je vous ai bien compris, les engagements, d'après votre compréhension, sont là pour suppléer justement à des études plus complètes qui auraient donné un aperçu plus exact de la chose et c'est la raison pour laquelle il y a autant d'engagements. Est-ce que c'est bien ça?

M. MIROSLAV NASTEV :

3120 Suppléer, ça veut dire?

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

3125 **M. MIROSLAV NASTEV :**

Remplacer?

LE PRÉSIDENT :

3130 Remplacer, oui.

M. MIROSLAV NASTEV :

3135 Non. Vous êtes professeur à l'université, vous êtes scientifique, vous savez qu'une vraie donnée de terrain vaut beaucoup plus qu'une mine Niobec en Abitibi, disons.

LE PRÉSIDENT :

3140 Docteur, je ne suis pas ici à titre de professeur d'université.

M. MIROSLAV NASTEV :

3145 Les études comparatives, oui, mais il faut avoir les vraies données de terrain qui n'étaient jamais collectées.

LE PRÉSIDENT :

3150 C'est très clair, voilà.

M. RICHARD MAHEU :

Ce n'est pas clair pour moi, là.

3155 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais essayer de vous traduire.

M. RICHARD MAHEU :

3160 Non, mais moi, là, le bout qui est bien important, là, après-midi j'ai parlé de l'eau, l'engagement de fournir de l'eau potable et de l'eau agro-industrielle. Agro-industrielle, est-ce que ça veut dire irrigation des sols agricoles. C'est quoi «agro-industrielle»?

3165 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense que je vais demander...

M. RICHARD MAHEU :

3170 Non, mais c'est parce que je veux savoir, moi. Ça fait partie de ma question.

LE PRÉSIDENT :

3175 Oui. Monsieur Faucher, c'est quoi pour vous agro-industrielle?

M. RICHARD FAUCHER :

3180 Alors, l'eau agro-industrielle, elle a été définie au cours des audiences du Tribunal administratif du Québec et c'est un document aussi qui est reconnu dans les études qu'on avait demandées à la firme Jobin Courtemanche pour l'UPA de faire. L'agro-industrielle, ça inclut les

résidences, les fermes, les serres, le bétail et le lavage de légumes. C'est ça l'agro-industrielle à partir de l'eau potable qu'on devait fournir.

3185 **LE PRÉSIDENT :**

Ça répond, monsieur Maheu?

3190 **M. RICHARD MAHEU :**

Autrement dit, les maisons, les citoyens, c'est des industries.

LE PRÉSIDENT :

3195 Monsieur Faucher, pourriez-vous...

M. RICHARD FAUCHER :

Je m'excuse, je ne comprends pas la question: «maisons, c'est des industries».

3200

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que les résidences sont couvertes?

3205 **M. RICHARD FAUCHER :**

Oui, les résidences.

3210 **M. RICHARD MAHEU :**

Oui, oui, mais ce n'est pas ça là. C'est parce que pour moi, une industrie, ce n'est pas une maison. Mais ça fait-tu encore tout partie intégrale du CA? Il faut une garantie là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

3215

Excusez-moi. Il n'y a pas de CA, monsieur.

M. RICHARD MAHEU :

3220 Non, mais ici, c'est marqué:

*Demande de certification d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement.
L'engagement de fournir de l'eau potable et de l'eau agro-industrielle fait partie intégrante.*

3225 Ça veut donc dire que si, ça, ça ne fait pas partie, ils n'ont pas leur...

LE PRÉSIDENT :

Mais l'eau potable, c'est ça, en fait.

3230

M. RICHARD MAHEU :

Oui?

3235

LE PRÉSIDENT :

L'eau potable, c'est celle qui vous approvisionne chez vous.

M. RICHARD MAHEU :

3240

O.K. Ça veut donc dire que la garantie de l'eau irait juste pour les maisons, les serres, les lavages de légumes et puis les productions animales.

LE PRÉSIDENT :

3245

Les fermes, c'est ce que j'ai compris, puis les serres. Répétez votre réponse, monsieur Faucher.

M. RICHARD FAUCHER :

3250

Au Tribunal administratif du Québec, tant nous et tant l'UPA ont demandé à leur expert, Jobin Courtemanche, de définir les besoins d'eau qui devait être fournie par le circuit d'aqueduc, d'eau potable si vous voulez. Et les besoins agro-industriels qui ont été définis dans ce cadre-là à partir de l'aqueduc qu'on devait fournir, ce sont les serres, le bétail, parce qu'il y a une ferme laitière dans le rayon d'affectation, le lavage des légumes et les résidences de chacun des agriculteurs sur le rang Sainte-Sophie, 23 résidences jusqu'au rang de l'Annonciation, en fait.

3255

LE PRÉSIDENT :

3260

Merci, monsieur Faucher.

M. RICHARD MAHEU :

Merci.

3265

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Maheu.

Monsieur Sylvain Rhéaume.

3270

M. ALAIN ROCHON :

Monsieur le président, mon collègue, monsieur Lamontagne, aurait quelque chose à rajouter par rapport au dernier intervenant.

3275

LE PRÉSIDENT :

Oui, monsieur Lamontagne.

3280

M. CHARLES LAMONTAGNE :

Oui. J'aimerais ça apporter un commentaire ou deux, étant donné qu'on a cité mon analyse du dossier.

3285

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît.

3290

M. CHARLES LAMONTAGNE :

Il y a deux points que je voudrais mentionner. Un, c'est concernant l'utilisation de modélisation pour prévoir les effets d'un pompage quelconque. La modélisation, c'est un outil qui nous permet de prédire. L'outil est basé sur les hypothèses qu'on fait, qui représentent le milieu, et sur la connaissance qu'on a du milieu. Si on prend des hypothèses de base différentes, on va aboutir à des résultats différents. Si on a une meilleure connaissance de base, on a une plus grande chance que nos hypothèses de base sont bonnes puis que le modèle va représenter la réalité.

3295

3300

Pour qu'un modèle mathématique comme celui d'eau souterraine soit efficace, il faut connaître les propriétés des formations, l'épaisseur des formations, les taux de pompage réels, le degré de fracturation des formations rocheuses, la perméabilité. En tout cas, il y a toute une série d'informations qui doivent rentrer dans le modèle mathématique pour qu'il représente fidèlement la réalité.

3305

Ensuite, il faut avoir des données de terrain mesurées pour qu'on puisse comparer les résultats de notre modélisation mathématique à la réalité. À ce moment-là, ce qu'on fait, c'est qu'on rentre les informations dans la formule mathématique, qui est le modèle, puis on lui dit: «Simule-moi la réalité.» Puis après ça, on va voir la réalité avec les mesures de niveau d'eau, par exemple, qu'on a ramassées sur le terrain. Puis si les deux sont ensemble, sont similaires ou s'il y a très peu de différence entre les deux, on dit: «Ah! le modèle représente la réalité.» On peut donc s'en servir pour prédire.

3310

Dans le cas qui nous concerne, moi, j'étais d'avis qu'on n'aurait jamais ramassé assez de données sur le terrain pour bien représenter la réalité, il y a trop de facteurs qu'on ne connaît pas.

3315 On ne connaît pas l'influence des galeries de l'ancienne mine de SLC. On ne sait pas si elles sont connectées à la nouvelle mine. On ne connaît pas le degré de fracturation de la roche à la nouvelle mine, donc sa connexion avec la nappe. On sait qu'il y a des zones plus perméables qui ont déjà été documentées. On est obligés de faire une hypothèse sur la recharge. On est obligés d'aller voir si le ruisseau Rousse est connecté, oui ou non, à l'aquifère au roc. On est obligés de
3320 regarder l'épaisseur des dépôts meubles, la perméabilité des dépôts meubles, la connexion des dépôts meubles avec le modèle.

Il y a toute une série de choses qu'il faut aller vérifier, qui sont très difficiles et très coûteuses à valider. Puis en fin de compte, on rentre les données dans le modèle et on voit si ça
3325 correspond à la réalité.

Roche a fait deux modélisations mathématiques dans le cadre de sa deuxième modélisation, ils ont dit: «On ne peut pas valider le modèle, il ne fonctionne pas», après deux exercices: l'étude de 99 et l'étude de 2000.

3330

Je vais reprendre ce que monsieur Rochon a dit tantôt. Comme on savait qu'il allait de toute façon avoir un rabattement de la nappe, on s'est concentrés sur cet aspect-là et on a mis de l'avant des mesures pour répondre aux conflits d'usage éventuels qui allaient arriver avec les engagements de la part du promoteur et la mise en fiducie de fonds. Et puis c'est avec ça qu'on a
3335 proposé des solutions au problème d'incertitude vis-à-vis de la modélisation.

L'intervention de monsieur Nastev tantôt, c'est une démonstration évidente des observations qu'on peut faire, basé sur la réalité. Monsieur Nastev a observé qu'à une certaine époque, en 1970, la mine était alors à 550 mètres et elle pompait 1 000 gallons par minute. Avec
3340 ces observations-là, il a pointé du doigt le fait que le chiffre de Roche de 2 500 m³ par jour était la moitié moins de ce que St.Lawrence Columbiun pompait.

Lequel des deux faits est vrai? Moi, je suis sûr que St.Lawrence Columbiun n'avait pas de débitmètre. Alors, le 1 000 gallons par minute, qui est cité pour les chiffres à l'époque, à quel point c'est exact? Il y a toute une série de doutes comme ça qui existent. Il faut essayer de gérer le problème autrement, sinon, on va embarquer dans un débat d'experts où certaines personnes vont utiliser les données qu'ils veulent, tirer les conclusions qui appuient leur thèse, puis d'autres personnes vont prendre d'autres données, qui sont tout aussi valables, qui sont basées sur
3345 d'autres hypothèses, puis arriver à d'autres conclusions.

3350

Alors, le but de ma suggestion à l'époque, quand j'ai écrit mon avis technique, c'était d'essayer d'arriver à quelque chose qui nous permettait d'éviter de passer des années à aller d'un côté et de l'autre, d'une série d'experts à l'autre, d'une contre-expertise à l'autre, pour finalement
3355 arriver à quelque chose qui aurait, somme toute, été basé sur des hypothèses aussi.

LE PRÉSIDENT :

3360

Monsieur Lamontagne, s'il n'y avait pas eu SLC, qu'est-ce que vous auriez exigé?

M. CHARLES LAMONTAGNE :

3365

S'il n'y avait pas eu SLC, j'aurais demandé que Roche refasse une modélisation mathématique ou aille chercher des données sur le terrain pour pouvoir valider leur modèle.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Est-ce que vous avez d'autre chose à ajouter?

3370

M. CHARLES LAMONTAGNE :

Non.

LE PRÉSIDENT :

3375

Ça va, merci beaucoup, monsieur Lamontagne.
Monsieur Rhéaume.

M. SYLVAIN RHÉAUME :

3380

Juste avant de commencer, parce que monsieur Lamontagne a parlé d'un chiffre par minute qui est différent de monsieur Nastev tantôt. Monsieur Nastev tantôt a parlé de 5 000 gallons d'eau.

3385

LE PRÉSIDENT :

Non, non. C'était 5 400 m³ par jour. Docteur Nastev a transformé les gallons par minute en mètres cubes par jour. Donc, docteur Nastev a indiqué que, grosso modo, c'est 5 400 m³ par jour.

3390

C'est bien ça, docteur Nastev?

M. MIROSLAV NASTEV :

3395

Oui.

M. SYLVAIN RHÉAUME :

3400 Moi, c'est sûr et certain que ce projet-là, depuis une couple d'années, m'a amené bien des questions au fil du temps. J'ai essayé par le temps d'essayer de répondre à ces questions-là en faisant des petites recherches, puis j'ai vu que c'était assez difficile d'avoir des informations.

3405 C'est comme tantôt, vous avez posé une question à monsieur Pellerin au point de vue de l'impact sur l'achalandage au temps de la St.Lawrence Columbian dans les années 70, qu'est-ce que ça peut avoir sur la perception des gens. Je peux peut-être répondre juste à cette petite question-là avant de commencer parce que, moi, j'ai habité cette région-là dans les années 70 et au début des années 80.

3410 Moi, je n'étais pas bien vieux dans ces années-là, mais je suivais mon grand-père à tous les jours sur le Marché central, parce qu'il me trimbalait avec lui pour pouvoir compter les ventes qu'il fallait qu'il fasse, parce qu'il avait de la difficulté à compter. Puis moi, je me souviens que les gens posaient souvent des questions avec ce qui se passait.

3415 Puis dans ce temps-là, les journaux en parlaient tout le temps, parce qu'il y avait les messieurs St-Pierre qui habitaient juste en bas de la St.Lawrence, puis qu'eux autres se plaignaient à toutes les fois qu'ils pouvaient à l'Éveil, à la Concorde, puis à la Victoire sur les effets que ça avait négatifs sur la clientèle qui ne venait plus, sur les employés qui ne voulaient plus venir parce qu'il y avait des risques qui n'étaient jamais mentionnés sur la santé. Ça fait qu'ils avaient de la difficulté à avoir des employés, ils avaient de la difficulté à avoir de la clientèle.

3420 Puis quand il allait vendre tous ses produits à l'extérieur, comme tous les producteurs dans ce temps-là, il y avait souvent des personnes qui demandaient: «Êtes-vous juste à côté de la mine? Vos pommes sont-elles radioactives? Vos produits sont-ils radioactifs?» C'était régulier. C'était tout le temps. Il fallait toujours en parler. Puis c'était toujours des questions qui étaient posées. Puis dans ce temps-là, on faisait autant du marché de gros que du marché de détail, puis dans le marché de détail, là, c'était continuel.

3430 Fin des années 70, quand la mine a fermé, puis par après quand monsieur St-Pierre faisait des plaintes tout le temps au ministère de l'Environnement, puis un peu tout partout, parce que lui voulait récupérer les sommes perdues pour ses ventes et tout ça, dans ces années-là, si vous voulez faire des petites recherches, dans les journaux locaux, tout est mentionné. D'après moi, ce serait imposant comme plaintes qu'il y avait dans ces années-là.

3435 Parce que même dans ce temps-là, dans les sous-sols, il y avait des capteurs pour vérifier la concentration de radon. Dans ce temps-là, on ne savait pas bien, bien c'était quoi. Puis ils en mettaient dans les sous-sols un peu tout partout dans le coin de Saint-Isidore Sud, puis sur Saint-Isidore Nord, qui était vis-à-vis de la mine, puis près de la Trappe d'Oka, pour vérifier les produits cancérigènes qu'il pouvait y avoir là, là. Puis à ce que je sache, il y a encore des résidences dans ce coin-là qui en ont encore des capteurs pour vérifier encore, parce qu'il y a encore des inquiétudes sur ce côté-là.

3440

3445 Ça fait que ce n'est même pas encore réglé, ça. C'est souvent mis de côté. Même, là, il y a des terrains qui ont été dézonés à côté pour construire, ce n'est même pas réglé cette partie-là au point de vue d'impact environnemental sur la santé. Ça fait que là, je vais essayer de passer un petit peu là-dessus, parce que c'est sûr que ça m'inquiète bien gros ces questions-là sur la santé.

3450 Parce que moi, malheureusement, dans les dernières années, je suis tombé bien malade en travaillant, parce que j'ai travaillé avec des produits chimiques ça a l'air, puis on n'a jamais pu me dire qu'est-ce que c'était les produits. Ça fait que moi, ma santé, depuis...

LE PRÉSIDENT :

3455 Où est-ce que vous travailliez?

M. SYLVAIN RHÉAUME :

Moi, j'ai travaillé dans le fibre de verre et dans des garages pendant que j'étais étudiant.

3460 **LE PRÉSIDENT :**

Allez voir un hygiéniste industriel...

M. SYLVAIN RHÉAUME :

3465 J'ai fait le tour.

LE PRÉSIDENT :

3470 ... il pourrait vous dire à partir des lieux de votre travail à quoi vous avez été exposé.

M. SYLVAIN RHÉAUME :

3475 Bien, c'est ce qu'on m'a dit, parce que vous êtes toxicologue. Moi, ce qu'on m'a dit, on m'a juste dit que j'ai fait une réaction à un produit chimique. Parce que moi, je n'ai jamais bu, je n'ai jamais fumé, je n'ai jamais pris de drogue au cours de ma vie. J'approche les 39 ans, puis ça va faire près de 17 ans que j'ai des problèmes de santé. J'ai paralysé au-dessus de 100 fois dans les 15 dernières années. Ils ne savent même pas comment ça se fait que je suis debout encore.

3480 Ça fait que c'est sûr et certain que c'est important pour moi d'avoir des réponses ou des questions quand je regarde, quand j'ai fait le tour.

J'ai appelé au ministère de l'Environnement rien que pour savoir les études d'impact, puis ces affaires-là, il y avait rien. La seule chose qu'on voyait, là, c'est des études qui sont juste en

3485 surface. Puis c'est une mine qu'ils veulent faire, puis il n'y a rien en profondeur comme étude. On ne trouve rien.

3490 La seule chose que je vois, quand je regarde ça là, quand je regarde leurs papiers, leurs documents, leurs recherches, là, monsieur Faucher parle de 25 000 \$ de dépenses pour des recherches, pour des choses, là, je trouve que c'est carrément niaiseux, c'est de prendre le monde pour des valises là.

3495 Parce que ça, c'est carrément un projet d'affaires. Ce n'est pas des recherches environnementales. Ce n'est pas des recherches d'impact. C'est juste seulement un projet d'affaires qu'ils veulent vendre à des financiers, des banques, des choses comme ça pour se financer. Il y a rien là-dedans que je vois du solide pour venir nous amener les études d'impact qu'il va y avoir dans les prochaines années, puis même quand ils seront plus là.

3500 C'est bien beau qu'il y ait des études qui vont se faire régulièrement, ils vont prendre des tests, ils vont vérifier l'eau tout partout, mais l'eau, là, quand ils commencent à avoir des problèmes avec les poissons, quand ils voient qu'il y a des problèmes, que la nature a changé, il est trop tard. Dans pratiquement 100 % des cas, il est trop tard et c'est pratiquement irrémédiable de revenir en arrière.

3505 Ça fait que c'est aberrant de penser qu'on va faire des études de même à court terme quand les dommages vont se faire à long terme. Parce que ça, les dommages à la nature et à la faune autour, puis surtout qu'est-ce qui relie la nature, c'est l'eau un peu tout partout, bien, ça prend des années et des années avant de commencer à se faire sentir qu'il y a eu un problème il y a peut-être 30 puis 40 ans en arrière. Puis là, on parle d'un petit projet qui dure rien qu'une couple d'années là. On ne parle pas d'un projet qui va durer 100 ans. Mais les effets peuvent durer 200, 300, 400 ans plus loin, là.

3515 C'est pareil que comme quand que... je suis content que monsieur Lamontagne ait parlé de ça, le point de vue du mouvement des sols, qu'il y a rien au point de vue des galeries, des choses comme ça. Parce que moi, ce que je me souviens, dans les dernières années, la Trappe d'Oka, les bâtisses, les bâtiments ont commencé à s'enfoncer dans le sol. Ils ont été obligés d'installer des pieux de soutènement, parce que les sols ont bougé au fil des années, parce que le sol a travaillé, les nappes phréatiques ont bougé. Puis ça a coûté des millions et des millions aux Pères trappistes pour maintenir le monastère, parce que le monastère a penché sur un côté, 3520 là. Il était en train de s'effondrer.

3525 Ça fait que ça c'est toutes des choses que ce n'est pas la St.Lawrence Columbian qui a payé pour ça. Ils ont été chanceux chez les Pères trappistes, ils avaient une couple de piastres parce qu'ils ont vendu la fromagerie, mais...

Ça fait que c'est sûr que c'est inquiétant de voir, je trouve, le manque de professionnalisme face aux recherches et aux études qui ont été faites. Parce que j'ai posé une question à un moment donné à quelqu'un qui se dit dans les dirigeants, un monsieur Robin. Il

3530 parlait avec un conseiller municipal, qui est un de mes voisins, puis la seule réponse qu'il m'a amenée: «Écoute bien, on va créer 160 emplois.» Puis moi, la première chose que je lui ai répondue, puis il m'a jamais répliqué là-dessus: «160 emplois, ça comprend les emplois à temps plein, temporaires, puis aussi celles qui sont en attente, qui sont sur appel là. C'est pas 160 personnes à temps plein là. Ça comprend tout ce monde-là.»

3535 Ça fait que quand ils disent 160 emplois, ce n'est pas nécessairement 160 emplois, 40 heures par semaine ou 60 heures par semaine parce qu'ils font du temps supplémentaire. C'est tous les emplois au complet. Tous ceux qui ont peut-être travaillé 4 heures dans leur semaine ou dans leur mois sont comptabilisés comme employés. Parce que ça m'est déjà arrivé de travailler à trois emplois en même temps. J'avais un emploi à 40 heures, un autre à 20 heures, puis j'en
3540 avais un autre que je gardais parce que j'espérais à un moment donné d'aller travailler là, ils me faisaient travailler 4 heures par mois juste pour payer le syndicat, mais j'étais considéré comme un employé là.

3545 Ça fait que je trouve ça un peu aberrant qu'ils mettent des beaux chiffres, mais il y a rien en profondeur là-dedans. Tout est changé. On essaie de mettre les chiffres les plus beaux. Comme on dit que c'est 9.2 hectares, mais en réalité, c'est 28.2 arpents. Ça commence à faire quand même du terrain là. Ce n'est plus rien qu'un petit terrain là. C'est 28 arpents. Un arpent, c'est 40 000 pieds carrés à peu près, 196 pieds par 196 pieds. Ça fait que ça commence à faire du terrain.

3550 On parle de mètres cubes d'eau par jour, 2 500 m³ par jour ou 5 400 m³ par jour, comme monsieur Nastev disait. Mais ça fait, d'après mes calculs vite faits, c'est 400 gallons à la minute, plus ou moins, selon leurs chiffres. Puis selon les chiffres de monsieur Nastev, bien, c'est un peu plus du double là. Ça fait qu'on avoisine pas loin des 900 gallons à la minute. Ça commence
3555 à faire bien de l'eau là. C'est beaucoup d'eau.

C'est sûr que ça va avoir de l'impact sur les sous-couches du sol, puis que ça va bouger un peu tout partout. Ça ne bougera pas nécessairement rien que dans Oka. Ça va bouger vers Saint-Joseph. Ça va bouger un peu tout partout. Puis la seule chose qu'ils nous montrent, c'est
3560 des chiffres ici et là. Ils font des études d'impact, ils nous montrent que...

En Abitibi, c'est juste des champs qu'il y a en Abitibi, dans ce coin-là. Puis la température n'est pas pareille comme ici. Ici, à Oka, c'est parmi les plus belles terres qui existent au Québec, au point de vue de l'agriculture, au point de vue la consommation humaine, pour les fruits et
3565 légumes. C'est les plus terres qu'il y a dans la région, les terres qui sont les plus prêtes le plus de bonne heure au printemps. Donc, plus c'est prêt plus de bonne heure, plus vite les produits sont disponibles à meilleurs coûts et à meilleur marché, puis de meilleure qualité. C'est ici, à Oka, dans les alentours que c'est...

3570 Il y a une différence de température dans le coin, c'est à cause du cours d'eau, à cause du lac des Deux-Montagnes, à cause de tout ça, qui fait que la température est un petit peu plus élevée, que ça amène des choses, ça amène des avantages. Puis si on gâche tout ça, je trouve

ça bien de valeur. Je trouve ça bien de valeur parce que c'est, tout ça, juste pour une couple de piastres ou une couple d'emplois.

3575

Monsieur Robin, quand je lui ai demandé au bout du compte de m'amener quelque chose de positif, il m'a dit: «On fait ça par charité chrétienne, nous autres.» Je trouve ça un petit peu prendre le monde pour des caves. Je lui ai demandé d'élaborer, puis il m'a répété trois, quatre fois: «On fait ça par charité chrétienne. J'ai de l'argent en masse, j'ai pas besoin de ça pour vivre. Je fais ça pour mes petits-enfants. Je fais ça pour les autres. Je fais ça pour les gens d'Oka. Je fais ça pour les gens aux alentours.»

3580

Mais c'est bien de valeur, les gens d'Oka ont pas besoin de quelque chose comme ça, surtout fait de façon si peu professionnelle. Ça, c'est sûr et certain qu'il y a trop de points d'interrogation tout partout. Il y a rien de concret. Il y a absolument rien qu'on voit qui est plausible, à part d'avoir l'air d'un projet d'affaires.

3585

Un projet d'affaires, c'est sûr, n'importe quelle banque peut embarquer là-dedans, ça a l'air bon. Mais ça, c'est juste la surface, ça. Il y a rien en dessous, absolument rien. Il y a rien pour étayer. Puis monsieur Robin, j'ai pas de problème à répéter ses propos parce qu'il l'a dit devant témoins. Ça fait que j'ai pas de problème avec ça.

3590

Puis à un moment donné, la question qui a été posée tantôt au point de vue de qu'est-ce qui va être avancé comme emplois...

3595

LE PRÉSIDENT :

Si vous pouvez conclure.

3600

M. SYLVAIN RHÉAUME :

Oui, ce ne sera pas bien long. L'argent qui va être avancé pour que si jamais il y a un dérapage dans le projet, qui c'est qui va payer pour ça? C'est sûr et certain que ce n'est pas eux autres qui vont payer. Ils ne paieront jamais 5¢, c'est une compagnie à numéro. Ça fait que le 100 000 \$ qui va être déposé, c'est juste l'argent qui va être déposé en garantie, puis c'est tout, là. C'est juste ça.

3605

C'est bien beau les normes gouvernementales. Il me semble, dans les années 80, la MIUF, c'était légal, c'était bon. C'était très, très bon pour isoler. Ça a isolé longtemps aussi, là. Ça fait que c'était bien bon comme produit, c'était approuvé par Santé Canada. Tout le monde approuvait ça, puis c'était un des meilleurs produits d'isolation. Ça a tué je ne sais pas combien de personnes, là.

3610

La mine de St.Lawrence Columbian, on n'a pas vraiment d'études pour savoir combien est-ce qu'il y a de personnes que ça a pu avoir tuées, parce qu'il y a beaucoup de gens qui ont changé de place, qui ont déménagé quand la mine a fermé. Ça fait que les gens qui ont travaillé

3615

là-dedans, combien de personnes sont décédées par des cancers, des choses comme ça? Je sais pas.

3620 Moi, je connais plusieurs personnes qui ont travaillé là, puis il y en a une maudite gang qui sont décédés par cancer. Mais c'est juste une couple de personnes. C'est juste un petit échantillonnage, ça là. C'est sûr que ça peut être sur n'importe quoi un cancer. Mais en étant en contact avec des produits chimiques, ça amène bien des doutes en partant.

3625 Ça fait que moi, je me demande bien gros comment est-ce qu'une compagnie comme ça peut arriver, puis essayer d'arriver à un projet de l'avant. Ça fait 10 ans à peu près qu'ils se lancent là-dedans, puis au bout de 10 ans, il y a toujours rien de vraiment en profondeur sur toutes les études. Ils se bornent juste à ce que la loi leur donne comme guide, puis ils vont se baser juste là-dessus, dépenser le moins possible, mais montrer le plus haut possible qu'ils ont
3630 dépensé 25 000 \$. Un projet d'affaires, ça coûte 5 000 \$, puis c'est juste pour une petite entreprise de deux employés. Ça fait que...

LE PRÉSIDENT :

3635 Merci, monsieur Rhéaume, de nous avoir fait part de vos commentaires. J'appelle...

M. RENÉ DUFOUR :

3640 On pourrait quand même corriger juste un point.

LE PRÉSIDENT :

Non, non.

3645 **M. RENÉ DUFOUR :**

Parce que ça n'a pas...

3650 **LE PRÉSIDENT :**

3655 Non, non, attendez. Vous avez droit à des rectifications, il s'agit tout simplement d'aviser la coordonnatrice ou la responsable des communications. Il y a déjà une personne qui veut se prévaloir de ce droit de rectification. Donc, à la toute fin, vous pouvez nous dire: «Écoutez, il y a eu telle, telle fausseté sur des éléments de faits», comme nous avons convenu. D'accord?

M. SYLVAIN RHÉAUME :

3660 Puis je n'ai pas vraiment posé de question, là, mais le ministère de l'Environnement...

LE PRÉSIDENT :

Non, non. Monsieur Rhéaume, je pense que vous avez utilisé amplement de temps.

3665 **M. SYLVAIN RHÉAUME :**

Oui, j'ai parlé pas mal de temps, mais j'ai juste un doute que je me pose comme question. Parce que quand j'ai parlé du 28 arpents, quand j'ai appelé au ministère de l'Environnement, il y a trois ans à peu près, on m'a dit que dans ce qui était mentionné officiellement, c'est 28 arpents. Officieusement, c'est tout le rang Sainte-Sophie au complet qu'ils veulent dézoner à un moment donné et mettre le grappin dessus.

3670

LE PRÉSIDENT :

3675 Ça, je demanderais à monsieur Faucher de...

M. SYLVAIN RHÉAUME :

Ça, j'ai des preuves de ce que j'avance.

3680

LE PRÉSIDENT :

Je demanderais à monsieur Faucher qu'est-ce qui a été acquis et combien d'arpents, en fait, ont été acquis?

3685

M. RICHARD FAUCHER :

Alors, ce qui a été acquis, c'est trois terrains, trois propriétés, qui étaient la propriété une partie de monsieur Couvrette, une partie de monsieur Lemire et une partie de la firme Terrango. Au total, ça donnait quelque chose comme 91 hectares. Ce qui a été dézonné pour le projet ou modification pour usage industriel, si vous voulez, c'est 9.4 hectares. De ces 9.4 hectares, on utilise 6.2 hectares pour le projet.

3690

3695 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Alors, j'appelle madame Denise Proulx. Madame Proulx, bonsoir.

3700

Mme DENISE PROULX :

Bonsoir!

3705 **LE PRÉSIDENT :**

Ça fait plaisir de vous revoir.

3710 **Mme DENISE PROULX :**

3710

Pareillement pour moi. Alors, écoutez, je reviens toujours avec la question de ma préoccupation concernant les impacts des résidus dans les eaux d'exhaure qui sont rejetées dans la Grande baie, par la suite dans la rivière des Mille-Îles, où s'approvisionnent 9 municipalités pour leur eau potable. Alors, c'est la question de l'eau potable qui est ma principale préoccupation

3715

ce soir, bien qu'il y ait beaucoup de gens qui ont parlé et que je partage leurs opinions.

Alors, hier, monsieur Vachon nous a dit qu'il n'y avait que le mercure qui s'accumulait et qui pouvait présenter des problèmes graves. J'ai fait quelques vérifications aujourd'hui à travers mon travail et j'ai découvert que, en plus du mercure, il y a le plomb qui s'accumule, le plomb qui

3720

peut être contenu dans l'eau, qui s'accumule et qui a des impacts sur le cerveau et les os. De plus en plus, également, on trouve que le plomb peut être des causes d'agressivité, de violence. L'uranium, c'est bien connu que c'est un métal dangereux, qui également présente de l'accumulation dans le cerveau et les os.

Alors, le ministère de l'Environnement connaît très bien tous ces dommages à la santé animale et humaine. Le Département de santé communautaire connaît également ces dommages de tous ces métaux lourds à la santé. Mais assez souvent, on nous dit que ces métaux dans l'eau, il y a toute la question de la dilution qui est suffisante, de sorte qu'on peut avoir à éviter tous les risques graves pour la santé.

3725

3730

Et pourtant, quand on regarde de façon plus approfondie des études toujours scientifiques, de plus en plus qui sont présentées dans le public par les médias et autres, on constate que l'eau que l'on boit contient de plus en plus d'antibiotiques, de plus en plus de résidus d'anovulents et d'autres produits qui ont des impacts également dont on ignore les effets, mais qu'on sait qu'ils vont avoir des impacts à moyen et long termes.

3735

C'était comme une sorte de préambule pour vous expliquer qu'il est assez peu sérieux de penser que la dilution est une solution pour expliquer que les résidus qu'on pourrait retrouver dans les eaux d'exhaure seront toujours insuffisants pour ne pas exiger des études approfondies sur la question.

3740

Et quand on prend une attention à lire les engagements de Niocan concernant tous les problèmes qui pourraient survenir à la suite de questions environnementales et quand on prend également attention aux exigences, aux demandes, aux acceptations, aux réponses que l'on entend actuellement des représentants du ministère de l'Environnement ici et dans les documents qu'on peut prendre connaissance sur le site du BAPE, ça m'amène, en tant que citoyenne, à être très inquiète du sérieux qui est porté par le ministère de l'Environnement et de déplorer un certain

3745

laxisme, pour ne pas dire un certain abandon de leur responsabilité de privilégier avant toute chose le principe de précaution pour la santé de la population.

3750

Alors, ma question est la suivante. Quelle garantie le ministère de l'Environnement peut-il fournir à la population qui prend son eau potable dans la rivière des Mille-Îles notamment – et tous ceux-là, par le reste, au niveau du fleuve Saint-Laurent – qu'il accordera les ressources financières et humaines nécessaires et suffisantes pour prélever des données et les analyser en parallèle à celles qui seront fournies par la firme Niocan, afin de les comparer et de s'assurer que la population ne subira pas des impacts et des dommages importants à sa santé en buvant de l'eau potable.

3755

LE PRÉSIDENT :

3760

Donc, si je vous comprends bien, en fait, Niocan va approvisionner un certain nombre de résidants avec l'eau de l'aqueduc puisée à partir de deux puits à Oka. Donc, ce que vous demandez, si j'ai bien compris, est-ce que la qualité de l'eau puisée par Oka peut être à risque sur la santé? Est-ce que c'est ça?

3765

Mme DENISE PROULX :

Mais en fait, est-ce qu'on peut savoir si ça sera à risque véritablement.

3770

LE PRÉSIDENT :

L'eau potable.

Mme DENISE PROULX :

3775

Est-ce que l'eau potable qui en résultera, à cause de tout ce qui sera rejeté par les eaux d'exhaure à partir de mine...

LE PRÉSIDENT :

3780

C'est ça. Donc, est-ce que l'eau d'exhaure et les rejets, les 20 kilos ici, les 30 kilos ici...

Mme DENISE PROULX :

3785

C'est ça et tout ce que vous pouvez additionner.

LE PRÉSIDENT :

3790

... et le manganèse et le molybdène et le baryum...

Mme DENISE PROULX :

Additionnez tout ce que vous voulez, dont les pesticides y compris et tout le reste.

3795

LE PRÉSIDENT :

Donc, est-ce que tout ceci n'influera pas sur la qualité des eaux qui sont puisées par Oka et qui seront acheminées pour fins de consommation aux résidents.

3800

Mme DENISE PROULX :

Oui. Moi, ce que je demande, c'est quelles sont les garanties que le ministère de l'Environnement peut nous fournir qu'il procédera à tout ce qui doit être procédé comme études et analyses en parallèle.

3805

LE PRÉSIDENT :

En parallèle, d'accord. Tout d'abord, permettez-moi de poser la question à monsieur Blouin. Quelle est la fréquence des analyses chimiques de caractérisation de l'eau de consommation que vous faites sur une base annuelle?

3810

M. ÉRIC BLOUIN :

La municipalité d'Oka, dans le parc d'Oka, parce que c'est des puits, actuellement travaille à une modification de son échantillonnage. Actuellement, on est à deux fois par jour. On suit les paramètres prescrits sur le règlement de l'eau potable. On remplit les registres et la municipalité est évaluée et s'évalue adéquatement en termes de qualité d'eau, et elle tend à s'améliorer pour respecter les exigences.

3815

3820

LE PRÉSIDENT :

Et qui a établi ces paramètres?

3825

M. ÉRIC BLOUIN :

C'est le *Règlement sur la qualité d'eau potable*. La municipalité le suit comme toute autre municipalité.

3830 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Monsieur Rozon, bien que l'exposition soit quand même de nature un peu différente, est-ce que vous faites l'analyse des eaux du lac dans les secteurs de baignade pour savoir quelles sont les caractéristiques non seulement biologiques mais aussi chimiques?

3835

M. RICHARD ROZON :

Il y a des tests d'eau qui sont faits concernant la qualité des eaux de baignade, mais sous la supervision, c'est le ministère de l'Environnement qui fait ça pour nous.

3840

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, monsieur Rochon, d'une part, est-ce que vous pouvez donner les garanties que madame Proulx demande? Et deuxièmement, compte tenu du projet, est-ce que vous avez l'intention d'ajouter ou de proposer l'ajout de certains paramètres de contrôle de qualité de l'eau pour les puits d'Oka?

3845

M. ALAIN ROCHON :

Si j'ai bien compris l'intervention de madame Proulx, elle a mentionné la rivière des Mille-Îles. Donc, si j'ai bien compris, elle se questionnait par rapport aux prises d'eau potable qui sont en aval du point de rejet de la Grande baie, éventuellement, est-ce que ça a un impact sur les prises d'eau donc qui sont dans la rivière des Mille-Îles.

3850

3855 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'était ça votre question?

Mme DENISE PROULX :

3860

Les prises d'eau de la rivière des Mille-Îles et toutes les prises d'eau qui sont en aval, effectivement, des rejets. Donc, ce n'est pas Oka, là. Oka est en amont.

LE PRÉSIDENT :

3865

Oui. Je comprends là. C'est à vous de répondre.

M. ALAIN ROCHON :

3870

J'aimerais consulter mes collègues qui ont évalué la question.

LE PRÉSIDENT :

Bien sûr. Je pensais que vous me parliez d'Oka.

3875

Mme DENISE PROULX :

Non, non, jamais, ce serait illogique ce que je vous demanderais à ce moment-là.

3880

M. ALAIN ROCHON :

Peut-être que, dans un premier temps, madame Lachapelle pourrait vous fournir un premier élément de réponse, à tout le moins.

3885

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Mme CAROLE LACHAPELLE :

3890

Je m'excuse, mais je ne me souviens plus de la dilution qu'a la première prise d'eau potentiellement influencée par le rejet. Mais ce qu'on peut dire, c'est ce que je disais hier, en fait, quand on calcule des objectifs de rejet, on considère tous les usages, dont la première prise d'eau potentiellement influencée en aval. C'est évident que si la dilution est 1:10 000, on ne mesurera même pas l'impact d'un rejet comme celui de Niocan.

3895

Donc, on a utilisé tous les usages présents, la vie aquatique et la prise d'eau qui est à Deux-Montagnes en utilisant le débit à Deux-Montagnes, et il n'y a aucun usage pour la prise d'eau qui s'est avéré contraignant étant donné la dilution.

3900

Ce que je revois qui revient comme question, ce que madame dit, c'est que la dilution n'est pas un traitement. Je sais que la dilution n'est pas un traitement. C'est pour ça qu'on ne compte pas uniquement sur la dilution, puisqu'on tolère une dilution uniquement dans des périodes d'étiage extrêmement sévères. Tout le reste du temps, le débit du cours d'eau est plus élevé. C'est une approche qui nous permet de gérer des rejets sans interdire complètement tout rejet dans l'environnement.

3905

Puis je voudrais rajouter que quand on donne des données de toxicité sur l'uranium, le plomb, si on prend le document du CCME, Conseil des ministres en environnement, pour les substances qui existent dans la nature, qui sont anthropiques ou naturelles, on fournit des données de toxicité pour des substances d'ailleurs essentielles à la vie comme le fer, l'aluminium, le manganèse, le molybdène qu'on retrouve, même les nitrites qu'on retrouve dans notre alimentation.

3910

3915 Ceci dit, à la fin de ces données de toxicité qu'on fournit pour différents organismes, pour
les algues et pour les poissons, on donne des recommandations sécuritaires que si elles sont
respectées ne devraient pas causer de dommages aux usages de l'eau. C'est la connaissance
que l'on a en ce moment de la toxicité des produits que l'on gère. Je ne peux pas inventer des
critères de toxicité, chaque critère est documenté souvent de 20 ou 25 pages ou 40 ou 500 pages.

3920

LE PRÉSIDENT :

Docteur Desseau, est-ce que vous partagez l'avis de votre collègue du ministère de
l'Environnement, vous qui êtes en santé publique?

3925

M. JEAN-CLAUDE DESSAU :

Tout à fait. Je n'ai rien à ajouter de ce point de vue là.

3930

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, vous m'aviez dit une réponse en deux temps ou c'est terminé?

3935

M. ALAIN ROCHON :

Je pense que ça complète.

3940

Mme CAROLE LACHAPELLE :

Oui. Juste pour dire, le débit dans le lac des Deux-Montagnes, si on pouvait le comparer
à la rivière des Outaouais qui arrive et qui alimente, en fait, qui est la sortie, ce débit-là est, en
moyenne, quelque chose comme 2 000 m³ à la seconde versus 2 500 m³ par jour qui est le débit
du ruisseau Rousse. Alors, on n'est pas du tout dans les mêmes ordres de grandeur.

3945

S'il y a des demandes expresses pour faire des mesures, on va le faire, mais on ne le fait
jamais, parce qu'on ne pourra même pas mesurer l'impact, c'est sûr. La dilution est à un point tel
que ce n'est pas... je pense qu'il faudrait prendre des mesures, on ne verrait pas de différence
significative.

3950

LE PRÉSIDENT :

Je pense que la réponse est très claire, madame.

3955

Mme DENISE PROULX :

On nous répond encore beaucoup avec des conditionnels. C'est ce que j'entends là.

LE PRÉSIDENT :

3960 Il n'y a pas de conditionnel, là, par exemple.

Mme CAROLE LACHAPELLE :

3965 Est-ce que j'ai fait un conditionnel?

LE PRÉSIDENT :

Non.

3970 **Mme DENISE PROULX :**

Bien, en tout cas, moi, j'ai entendu beaucoup «devrait, devrait, devrait».

Mme CAROLE LACHAPELLE :

3975 Comme?

LE PRÉSIDENT :

3980 Excusez.

Mme DENISE PROULX :

3985 Ma question, en fait, c'était quelle garantie le ministère peut nous fournir comme quoi il va donner les ressources humaines et financières pour véritablement s'assurer que nous ne serons pas éventuellement dans X années, que tout le monde ignore le nombre d'années, où, parce qu'il y aura eu des rejets d'uranium, qui est un produit très mal connu, très mal documenté au niveau scientifique au Québec, au Canada, parce que ce n'est pas un produit avec lequel on est habitués à *dealer* comme en Europe...

3990 En Europe, ils ont eu des catastrophes écologiques graves, qui a fait que l'Europe au complet a dû s'intéresser à ce produit et faire des études beaucoup plus sérieuses. Ici, on n'a pas cette expertise-là et pourtant nous aurons à faire en sorte de gérer une santé publique, de gérer une qualité d'eau potable avec un produit qu'on connaît très peu.

3995 Alors, moi, ce que je demande, c'est: quelle garantie le ministère de l'Environnement est prêt à nous donner qu'il va accorder les ressources qu'il faut pour que ces produits, qui sont jugés toxiques et dangereux, soient véritablement analysés et qu'ils ne suivent pas que les paramètres fournis par la mine Niocan.

4000 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense que je vais résumer ma compréhension de la réponse et je demanderai à monsieur Rochon de me corriger ou madame Lachapelle de me corriger.

4005

Quelle garantie? Aucune. Pourquoi aucune? Parce qu'ils estiment que le niveau de dilution est tellement grand, que ça serait du gaspillage d'argent que d'essayer d'analyser des paramètres qui seront certainement sous le seuil de détection parce que le débit de la contribution est trop mince par rapport au niveau de dilution.

4010

Corrigez-moi si je me trompe ou est-ce que je vous résume bien?

Mme CAROLE LACHAPELLE :

4015

Oui, je dirais ça. De toute façon, on peut mesurer ces paramètres-là, mais on ne pourra pas mesurer l'augmentation étant donné le rejet du ruisseau Rousse.

4020

Notre garantie, nous, ça se passe aux tuyaux à l'effluent des compagnies, des industries, des municipalités. On vérifie si nos objectifs sont respectés dans la majorité du temps et si les dépassements peuvent être jugés acceptables. C'est discriminatoire le «acceptables»... pas discriminatoire, le mot m'échappe, mais peu importe. Comme je le disais hier, 100, c'est très élevé. 2.3, ce n'est pas très élevé, puisque les critères sont très sécuritaires, à tel point que les usines sont toujours très surprises qu'on leur impose ces normes-là. C'est sûr qu'on peut être trop sévère ou pas assez sévère. On considère qu'en utilisant les critères qui sont publiés scientifiquement, bien, on s'assure de protéger les usages.

4025

Donc, nous, notre vérification se fait aux tuyaux en faisant des caractérisations à l'effluent des usines.

4030

LE PRÉSIDENT :

Je ne peux pas avoir plus de réponse, madame.

4035

Mme DENISE PROULX :

Merci.

4040

LE PRÉSIDENT :

Nous avons un dernier intervenant, ensuite deux personnes qui ont demandé un droit de rectification. Donc, le dernier intervenant, monsieur Nicolas Villeneuve.

M. NICOLAS VILLENEUVE :

4045 Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

4050 Bonsoir, monsieur Villeneuve.

M. NICOLAS VILLENEUVE :

4055 Alors, je me nomme Nicolas Villeneuve. Je suis producteur agricole à Saint-Joseph-du-Lac.

4060 Les représentants de Niocan, lors d'une rencontre sur l'eau, ont indiqué qu'ils ne pouvaient pas encourir les dépenses nécessaires pour effectuer une étude hydrogéologique complète dans les délais requis et souhaitaient donc se référer aux effets hydrogéologiques survenus lors des années d'exploitation minière de la St.Lawrence Columbian dans les années 60 et 70.

4065 À cette époque, on ne parlait pas trop souvent de réchauffement de la planète et d'effet de serre. Aujourd'hui, le changement climatique est un sujet plutôt préoccupant. Je suis alors sceptique lorsqu'on me dit estimer que l'eau reviendra en quantité suffisante ou à son niveau actuel après les années d'exploitation de la mine. S'il y a une chose qui nous apparaît des plus claire dans ce projet, c'est qu'on va manquer d'eau. Jusqu'à quelle distance de la mine, on ne le sait pas, on le présume.

4070 L'engagement de fournir de l'eau potable fait partie intégrante de la demande de certificat d'autorisation. Je me questionne vraiment sur ce qu'il en est des besoins en eau d'irrigation des agriculteurs.

4075 Dans les marchés publics de la grande région, comme le Marché de la gare à Sainte-Thérèse, le Marché 440 à Laval, le Marché Jean-Talon à Montréal, le Marché de Lachute, Saint-Jérôme, pour ne nommer que ceux-là, la renommée de nos produits agricoles n'est plus à faire; elle est à maintenir.

4080 Il est alors justifié de se questionner sur l'impact d'un tel projet sur la mise en marché de nos produits, de l'influence sur le tourisme régional que peut avoir une mine de niobium et ses rejets potentiellement polluants et radioactifs.

4085 L'agrotourisme est en croissance constante depuis plus de 20 ans dans notre région. C'en est devenu un levier économique primordial pour notre secteur. Dans une optique de développement économique durable, il m'est difficile de concevoir qu'un tel projet puisse s'harmoniser avec les activités agricoles de la région.

Cette importante industrie qu'est l'agriculture reste tout de même très fragile. Et pourtant, par ce projet, je pense qu'elle est sérieusement mise en danger.

4090 Dans le domaine de l'alimentation, le secteur dit biologique connaît depuis quelques années une croissance annuelle d'environ 25 %. En parts de marché, c'est considérable. Comme bien d'autres de mes confrères de la région, j'ai pris le virage de l'agriculture maraîchère biologique.

4095 Mon entreprise est certifiée par Québec Vrai. Entre autres, je cultive le melon d'eau sur paillis de plastique avec un système d'irrigation goutte-à-goutte. Les limites de mon entreprise se rapprochent de la zone estimée de rabattement ainsi que le plan d'eau servant à l'irrigation de mes cultures.

4100 Afin d'assurer le développement économique de mon entreprise, qui repose avant tout sur l'accessibilité à cette richesse naturelle qu'est l'eau, je prévoyais pallier à un éventuel manque d'eau de surface par le forage d'un puits. Mais voilà qu'on m'apprend que l'eau souterraine risque de ne pas être au rendez-vous. Vous comprendrez alors toute mon inquiétude lorsqu'on nous dit qu'il y aura assèchement des puits de la région par le futur site minier de Niocan.

4105 Moi, je demande à ce qu'une étude hydrogéologique complète soit effectuée afin de bien évaluer les répercussions réelles d'un tel projet sur l'ensemble de la communauté et non pas de se fier sur les données colligées à l'époque par la St.Lawrence Columbiun. Je demande également que cette étude évalue l'étendue des possibilités d'assèchement et/ou de contamination des eaux de surface de cette région.

4110

Monsieur le président, j'ai deux questions suite à ce préambule.

LE PRÉSIDENT :

4115

Vous avez droit à une.

M. NICOLAS VILLENEUVE :

4120 Je vais faire vite. Après l'ouverture de la mine, est-ce que les terres et les eaux de surface de la région limitrophe de la mine continueront à répondre aux normes pour la pratique de l'agriculture biologique et quels sont les engagements du promoteur afin d'assurer l'approvisionnement en eau d'irrigation agricole aux fermes dites conventionnelles ou biologiques de la région qui seront touchées à l'ouverture de la mine?

4125

Puis l'autre question: est-ce qu'une étude d'impact a été effectuée afin d'évaluer les retombées sur la mise en marché de nos produits agricoles ainsi que sur l'agrotourisme suite à l'implantation de cette mine dans notre région?

4130

LE PRÉSIDENT :

Vous arrosez comment? Vous puisez votre eau à partir de?

M. NICOLAS VILLENEUVE :

4135

Des eaux de surface présentement.

LE PRÉSIDENT :

4140

Dans un bassin.

M. NICOLAS VILLENEUVE :

4145

Mais c'est limité comme quantité.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous êtes relié au ruisseau Rousse?

4150

M. NICOLAS VILLENEUVE :

Non.

LE PRÉSIDENT :

4155

Donc, c'est à partir des eaux de ruissellement, des résurgences?

M. NICOLAS VILLENEUVE :

4160

Oui, puis un étang qui est approvisionné par une source.

LE PRÉSIDENT :

4165

Monsieur Faucher, pourquoi vous avez abandonné l'idée d'approvisionner les agriculteurs avec de l'eau d'exhaure?

M. RICHARD FAUCHER :

4170

En fait, l'idée était d'amener l'eau d'exhaure, originalement, jusqu'au chemin Sainte-Sophie ou montée du Village pour qu'elle soit disponible pour ceux qui auraient voulu la puiser pour s'en servir aux fins d'irrigation, à la première étape lorsqu'on est allés à la CPTAQ. Suite à l'acceptation de la CPTAQ, il y a eu contestation au Tribunal administratif du Québec.

4175 Entre-temps, on a fait des études additionnelles et là, la question d'uranium, la question de qualification, qualité de l'eau pour fins d'irrigation est sortie suite à des études additionnelles qu'on faisait. Et au Tribunal administratif, on nous a dit: «Bien...» Parce qu'à la CPTAQ, la question d'irrigation n'a jamais été soulevée. Ce n'était pas important, etc. Ils n'en voulaient pas, etc.

4180 Alors, ce qu'on a dit: «Correct, on l'enlève. On n'a pas besoin de le fournir, de toute façon, parce qu'ils prennent déjà des lacs de surface, des étangs qui sont là présentement. Tous leurs besoins – comme madame Caron a dit – sont déjà satisfaits par ces lacs de surface et le ruisseau Rousse, ruisseau Blanc, etc.» Et donc, on a retiré, si vous voulez, la question de l'eau d'exhaure.

4185 Par contre, par la suite, dans des discussions avec le ministère de l'Environnement et suite à un premier avis du MAPAQ, la question d'irrigation est revenue parce qu'il semblait qu'il y avait un besoin. Alors, dans les discussions qu'on a eues avec le ministère de l'Environnement, on est revenus à nouveau sur la question, puis la solution qui était logique, c'était de dire:
4190 «Mélangeons plutôt les eaux d'exhaure avec le ruisseau Rousse, puis là, au moins, ils pourront le puiser dans le ruisseau Rousse s'ils en ont besoin.» Parce que là, on dilue la question de l'uranium justement.

4195 Alors, c'est comme ça que c'est revenu. Mais la question de fournir l'eau industrielle ou l'eau agricole, ça a toujours été les serres, la résidence, le lavage de légumes et le bétail.

LE PRÉSIDENT :

4200 Est-ce qu'il y a un traitement chimique qui permettrait de réduire dans un bassin les concentrations d'uranium?

M. RICHARD FAUCHER :

4205 Je n'ai pas la réponse. Peut-être monsieur Vachon pourrait répondre.

M. ANDRÉ VACHON :

4210 Malheureusement, je n'ai pas cette réponse-là ce soir. Je peux regarder. J'ai peut-être des données. On a peut-être regardé ça, je pense, dans des études qu'on a faites. Je pense qu'on a produit au ministère de l'Environnement des données sur un genre de traitement. Je pourrai vous revenir demain avec ce qui avait été regardé. Je ne ferai pas de commentaire, puisque je ne m'en souviens pas vraiment.

LE PRÉSIDENT :

4215 Oui, ce serait intéressant. Parce qu'en fait, madame Caron l'a bien souligné, l'élément clé qui limite l'utilisation des eaux d'exhaure à des fins d'irrigation, c'est bel et bien l'uranium.

Donc, s'il y a un procédé qui permettrait de réduire les concentrations d'uranium... évidemment, on ne sait pas si c'est sous forme soluble ou sous forme solide aussi, là.

4220

M. RICHARD FAUCHER :

Soluble.

4225

LE PRÉSIDENT :

Toute la concentration serait sous forme soluble?

4230

M. ANDRÉ VACHON :

Je dirais que la plus grande partie de la concentration est sûrement soluble. Parce qu'il faut se rappeler qu'à la sortie de notre bassin de sédimentation, on aura très peu de matières en suspension. Alors, en ayant de l'ordre de 10 mg/l de matières en suspension, puis compte tenu que les teneurs en uranium des solides ne sont pas très élevées, on parle de milligrammes aussi, alors milligrammes sur des milligrammes, ça ne peut pas avoir de hautes teneurs.

4235

LE PRÉSIDENT :

Mais si vous pouvez jeter un coup d'oeil quand même, si vous avez le temps demain matin.

4240

M. ANDRÉ VACHON :

Tout à fait.

4245

LE PRÉSIDENT :

Et puis admettons qu'avec cette réponse vous arrivez à la conclusion que, oui, on peut réduire la concentration d'uranium, parce qu'il ne s'agit pas de la réduire de 100 % quand même, là, est-ce que vous pourriez envisager la possibilité de rendre accessible l'eau d'exhaure aux agriculteurs?

4250

M. RICHARD FAUCHER :

Je pense que la solution la plus simple, c'est celle qu'on avait proposée originalement. Justement, on avait parlé même à un moment donné de peut-être l'amener jusqu'au rang de l'Annonciation.

4255

Mais idéalement, si on l'amène dans le ruisseau Rousse, à ce moment-là tous les gens qui sont là ont accès au ruisseau Rousse. Ils peuvent la prendre au ruisseau Rousse, à la

4260

montée du Village par exemple. À ce moment-là, ça donne accès jusqu'aux gens qui sont en haut de l'Annonciation.

LE PRÉSIDENT :

4265

Mais ceux qui sont en amont n'auront pas accès à cette eau-là.

M. RICHARD FAUCHER :

4270

Ceux qui sont en amont, oui, ils peuvent avoir accès. Parce que montée du Village à aller jusqu'au rang l'Annonciation, c'est seulement quelques 100 mètres. On parle de 400 à 500 mètres environ. Et si vous regardez les conduites actuelles que les fermiers placent dans le ruisseau Rousse pour amener l'eau d'irrigation à différents endroits, c'est quand bien même des distances appréciables.

4275

Alors, je pense que c'est une question peut-être de compromis ou quelque chose qui peut se faire. Mais le point principal, je pense, c'est que la qualité doit être là. Et la seule façon à date qu'on a pu arriver à contempler avec le ministère de l'Environnement, c'était réellement de mélanger cette eau-là avec le ruisseau Rousse. Alors, aller la porter au rang l'Annonciation, ça ne donne rien si elle n'est pas mélangée avec le ruisseau Rousse.

4280

LE PRÉSIDENT :

À moins qu'elle soit traitée.

4285

M. RICHARD FAUCHER :

Bon, bien, là...

4290

LE PRÉSIDENT :

Ou à moins qu'elle soit mélangée avec le ruisseau Rousse, que vous pourriez récupérer d'une certaine façon. Je ne sais pas trop là.

4295

Mais enfin, je pense que ce qui se dégage ici depuis deux jours, c'est une préoccupation très claire par rapport à la quantité d'eau. Et monsieur Pellerin, cet après-midi, bien qu'il ait soulevé la question de qualité, je pense qu'il a bien dit que sa priorité n'était pas tellement la qualité mais plutôt la quantité d'eau.

4300

Alors, je vous demande de peut-être voir s'il y a une possibilité quelconque de pouvoir récupérer et mettre à la disposition ou acheminer même cette eau aux agriculteurs, la rendre accessible aux agriculteurs. On pourrait revenir et parler là-dessus. Si vous nous dites: «Non, c'est impossible», ce sera votre décision.

4305 **M. ANDRÉ VACHON :**

D'accord. Est-ce que je peux rajouter quelque chose?

4310 **LE PRÉSIDENT :**

Bien sûr.

M. ANDRÉ VACHON :

4315

Le ministère de l'Agriculture, Pêches et Alimentation a fait des études, a parlé des problèmes potentiels à long terme en utilisant de l'eau à des teneurs qui, à notre point de vue, dépassent de beaucoup les teneurs en uranium qu'on attend dans les eaux d'exhaure, possiblement. Parce que le problème, c'est plus un problème d'accumulation à long terme d'uranium dans les sols pour ne pas dépasser le critère qui est de 10 mg par kilogramme d'uranium.

4320

Maintenant, les hypothèses qui ont montré que ça prenait quand même un certain nombre d'années étaient faites avec des teneurs qui étaient relativement élevées en uranium dans l'eau. Là, je n'ai pas les hypothèses sur l'usage continu ou fréquent comme source d'eau, mais on peut le voir, par contre, comme source d'eau d'appoint et à des teneurs qui sont quand même relativement limitées, qui se rapprochent de celles qu'on retrouve dans la carbonatite actuellement et qui sont de l'ordre de .04.

4325

Il ne faut pas oublier que le projet, lui a une durée de 17 ans. Mettons-en 20, 21, avec le temps de début et de fin. On ne parle pas d'un problème qui s'étire sur 100 ans, 150 ans. C'est limité dans le temps. Donc, le problème d'uranium, il n'est peut-être pas aussi aigu qu'il pourrait paraître à prime abord pour des usages agricoles d'irrigation, compte tenu que cet usage-là ne peut pas se faire indéfiniment dans le temps, parce que l'usage est limité et les teneurs ne sont pas aussi élevées que ce qu'on avait dit.

4330

4335

LE PRÉSIDENT :

D'ailleurs, je profite de votre réponse pour demander à madame Caron une chose qui touche justement l'équation qui a servi à monter ses tableaux, équation que j'ai bien examinée, et il y a une chose qui m'a frappé, en fait. C'est que, bien sûr, vous regardez la superficie, le nombre d'hectares. Donc, vous transformez le nombre d'hectares aussi en nombre de quantité d'uranium sur une surface donnée. Vous tenez compte de la concentration de l'eau qu'on va utiliser pour faire de l'irrigation. Vous considérez donc le volume et la concentration, et vous soustrayez ce qui va être finalement exporté, absorbé par les plantes. Ça, ça va.

4340

4345

Mais au fur et à mesure que les années passent, vous concentrez tout l'apport d'uranium par ces eaux-là dans l'horizon ce que vous appelez de labour. Mais je ne sais pas, moi, après 15 ans, après 12 ans, après 10 ans, j'imagine que l'uranium, qu'il soit sous forme solide ou

4350 dissoute, va sûrement migrer et cheminer dans le sol, va descendre beaucoup plus loin que l'horizon de labour, non?

M. DANIEL VAILLANCOURT :

4355 Disons que théoriquement, idéalement, l'irrigation est faite en fonction de concentrer l'apport d'eau dans l'horizon de labour, l'horizon d'enracinement des cultures. Donc, l'apport se fait à ce niveau-là.

4360 Et les caractéristiques principales des sols, c'est d'adsorber les éléments minéraux pour les retenir, sur du court terme, sur le complexe d'échange cationique des sols, et puis aussi, dans certaines mesures, il y a une rétrocession au niveau d'une forme non soluble et non disponible. Alors, là, le mouvement de ces éléments-là est de beaucoup ralenti au niveau de la percolation en profondeur.

4365 On a le même phénomène, entre autres, dans le phosphore, qui est un des éléments très discuté de nos jours avec l'application des fumiers, mais qu'on a démontré une très faible migration vers les drains agricoles.

LE PRÉSIDENT :

4370 Ça m'étonne vraiment, je ne suis pas pédologue ni géologue, mais il n'y a pas de lessivage qui se fait. Ça m'apparaît invraisemblable qu'après tant d'années, que ce soit à la suite, par exemple, de pluies diluviennes, que ce soit à partir d'une forme de neige extrêmement rapide, que ceci ne favorise pas le lessivage, la pénétration de l'uranium et de l'ensemble des métaux un peu plus loin dans les horizons de sub-surface et même plus profonds. Non?

4375 **Mme LUCIE CARON :**

4380 Moi, ce que je pourrais dire par rapport à ça, c'est que bon, dans les lectures qu'on a faites au niveau de l'uranium, on a indiqué ici la référence 2, qui fait appel au Conseil canadien des ministres de l'environnement, c'est une recommandation canadienne pour la qualité des sols *Environnement et santé humaine, uranium 2003*.

4385 Ce qu'on a noté dans ce document-là, c'est qu'on indique que l'adsorption de l'uranium devrait augmenter avec l'augmentation du pH en raison d'une charge négative accrue sur la surface kaolinique et organique.

4390 Donc, c'est-à-dire qu'on est quand même en situation de carbonatite. On sait que la carbonatite présente un pH naturel élevé. C'est à peu près un des seuls secteurs cultivés, au niveau de l'agriculture ici, où est-ce qu'on a des pH qui sont neutres. Souvent, ici, on a des terres qui sont au-dessus de pH de 7. C'est quand même assez rare au Québec qu'on voit ça. Ça constitue moins de 5 % des sols cultivés au Québec.

4395 Donc, ça correspond à la situation qu'on retrouve ici et on indique que l'adsorption de l'uranium au niveau du sol est élevée dans ces conditions-là. C'est possible qu'il y ait un mouvement, mais c'est ce qu'on a comme information.

LE PRÉSIDENT :

4400 Docteur Nastev, est-ce que mes impressions sont farfelues ou tiennent? Vous n'avez pas entendu?

M. MIROSLAV NASTEV :

4405 Je ne peux pas m'exprimer sur l'uranium. Je ne suis pas ingénieur chimiste.

LE PRÉSIDENT :

4410 Très bien. Monsieur Lamontagne, vous vouliez ajouter quelque chose? Bien, en fait, ce n'était pas tellement sur l'uranium, ça peut être sur n'importe quel autre élément.

4415 L'idée, est-ce qu'un dépôt, une pulvérisation, mettons, d'une substance X qui contient plusieurs métaux sur une surface de sol année après année va toujours être confinée dans un horizon, par exemple, de 25 centimètres, 30 centimètres ou il y a une partie qui va finir par lessiver, par percoler?

M. MIROSLAV NASTEV :

4420 Les métaux sont en général difficilement transportables dans l'environnement, dans le sol, à moins s'ils ne sont pas dilués dans l'eau et dans une composition chimique qui ne réagit pas avec le sol.

LE PRÉSIDENT :

4425 D'accord.

M. ALAIN ROCHON :

4430 Si je peux permettre, étant géologue de formation, en fait, il existe sûrement des données sur la mobilité de différents contaminants dans les sols. Il faudrait faire des recherches. Parce que la mobilité va donc dépendre de la concentration du produit qu'on applique sur le sol, du type de sol, donc les capacités d'adsorption du sol. Il y a un paquet de paramètres. C'est de la géochimie, finalement. C'est de la géochimie pure.

LE PRÉSIDENT :

4435

Évidemment, c'est très important parce que ça peut faire changer le nombre d'années.

M. DANIEL VAILLANCOURT :

4440

Monsieur le président, ce n'est pas de la géochimie, c'est de la chimie des sols, qui est une science de l'agronomie et puis qui s'explique par des agronomes. Et puis les notions connues, c'est que pour certains éléments, la solubilité et le transport dans le sol est extrêmement rapide et extrêmement grave et peut créer facilement des problèmes; entre autres, exemple, le nitrate qu'on retrouve dans les eaux souterraines si l'apport est trop fort en surface.

4445

Au contraire, je vous ai donné l'exemple du phosphore, qui est extrêmement peu soluble, peu disponible et peu lessivable. Alors, l'uranium est un des éléments qui, d'après ce qu'on a étudié, est semblable au comportement du phosphore et un élément qui est peu mobile dans le sol.

4450

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Ça répond?

4455

M. NICOLAS VILLENEUVE :

Pas tout à fait complètement. Je me questionnais quant à, après l'ouverture de la mine, est-ce que les terres, les eaux de surface continueront à répondre aux normes pour la pratique de l'agriculture biologique? Est-ce qu'il y a un risque de perdre...

4460

LE PRÉSIDENT :

Les eaux de surface.

4465

M. NICOLAS VILLENEUVE :

... les eaux de surface ou la contamination par des poussières, je ne sais pas, moi, du sol chez nous qui est certifiable pour l'agriculture biologique. Donc, c'est une préoccupation qui m'occupe beaucoup.

4470

LE PRÉSIDENT :

Je veux juste comprendre. Vous dites: est-ce que le pompage des eaux souterraines peut influencer sur la qualité des eaux de surface? C'est ça?

4475

M. NICOLAS VILLENEUVE :

4480 Entre autres, ou est-ce que l'activité minière peut faire en sorte qu'il y ait une contamination des terrains des fermes environnantes et qui ne permettrait plus l'agriculture biologique.

LE PRÉSIDENT :

4485 Monsieur Faucher.

M. RICHARD FAUCHER :

4490 Bon, je pense qu'une des réponses a été donnée un peu au Tribunal administratif avec l'expérience du docteur Chambers, où, par exemple, on posait la question sur les émissions de poussières de l'usine, de la mine, etc., qui seraient produites. Et si vous référez dans les documents du BAPE à cette période-là, je crois, on parlait justement des émissions de poussières et on faisait la comparaison avec les poussières qui sont soulevées par le domaine agricole lorsqu'on fait le hersage, le labourage, etc, des sols, etc. Et on peut constater qu'il y a une différence de plusieurs fois inférieure qui viendrait de la mine comparé à ce qui se fait au point de vue du niveau agricole, l'activité agricole, si vous voulez. Alors, ça, c'est un point qui a été soulevé et démontré lors des études du BAPE sur la radioactivité, sur la question des poussières.

4500 Vous dites que vous êtes dans Saint-Joseph-du-Lac, vous êtes donc localisé certainement au moins 1 à 2 km de la mine, je crois. Et donc, cette distance-là, nous, on est convaincus que les normes qu'on nous demande d'appliquer au ministère de l'Environnement, je ne me souviens pas exactement qu'est-ce que c'est pour les émissions...

M. ANDRÉ VACHON :

4505 Je pense que c'est 50 mg par mètre cube normalisé.

M. RICHARD FAUCHER :

4510 50 mg par mètre cube normalisé. Pardon, c'est 25 mg par mètre cube, ce qui est des quantités réellement très faibles comparées à ce qu'on peut retrouver dans le milieu agricole, si vous voulez.

LE PRÉSIDENT :

4515 J'aurais une question à madame Caron. Est-ce qu'il y a des exigences particulières pour les agricultures bio sur les critères d'irrigation?

Mme LUCIE CARON :

4520

Pas à ma connaissance. C'est sûr que ça pourrait être fouillé davantage. C'est sûr qu'au niveau de l'agriculture biologique, il existe des cahiers de charge qu'on appelle, où est-ce que le producteur doit tenir des registres et puis se conformer à différentes exigences pour être reconnu producteur biologique. Sauf qu'au niveau de la qualité de l'eau en tant que telle, je ne pourrais pas me prononcer ce soir.

4525

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

4530

M. NICOLAS VILLENEUVE :

Une de mes inquiétudes, tantôt, on ne s'entendait pas vraiment sur la quantité d'eau qui pouvait être pompée de la mine. Ça me fait comprendre aussi que la zone de rabattement n'est pas non plus fixe. Ce ne sera pas 1.5 km avec certitude.

4535

LE PRÉSIDENT :

On n'est pas certain.

4540

M. NICOLAS VILLENEUVE :

Je ne suis pas loin de là. Et advenant le fait que je n'ai plus d'eau et qu'on préconise l'utilisation des eaux d'exhaure, qui peuvent peut-être être traitées chimiquement pour la purifier, est-ce qu'on va vraiment pouvoir se servir de ces eaux-là pour irriguer nos terres agricoles biologiques.

4545

LE PRÉSIDENT :

Bien, à l'heure actuelle, en tout cas, la caractérisation des eaux d'exhaure ne permet pas l'irrigation, selon les études de madame Caron, en raison de leur teneur en uranium.

4550

M. NICOLAS VILLENEUVE :

Puis l'autre question que j'avais posée: est-ce qu'une étude d'impact a été effectuée afin d'évaluer les retombées sur la mise en marché de nos produits agricoles ainsi que sur l'agrotourisme suite à l'implantation de cette mine dans notre région?

4555

LE PRÉSIDENT :

4560

Si vous avez un commentaire à formuler, je vais le prendre. Mais ça, c'est une question qui sort totalement de notre mandat. Mais si vous avez des craintes, vous pouvez les dire tout de suite. Mais je comprends, de toute façon, que votre question est porteuse de crainte.

4565

M. NICOLAS VILLENEUVE :

Oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

4570

D'accord?

M. NICOLAS VILLENEUVE :

4575

Merci.

LE PRÉSIDENT :

4580

Merci à vous.

Alors, trois personnes ont demandé un droit de rectification. Tout d'abord, madame Dorothee Benoit du ministère de l'Environnement. S'il vous plaît, madame, docteur Dessau me lève la main. Oui.

4585

M. JEAN-CLAUDE DESSAU :

Je m'excuse, je n'ai pas profité de la voie habituelle, mais j'aurais aimé aussi faire une demande de rectification.

4590

LE PRÉSIDENT :

Un droit de rectification, d'accord. Alors, madame, nous vous écoutons.

Mme DOROTHÉE BENOIT :

4595

Alors, je voudrais revenir sur un des questionnements d'un des intervenants concernant la réduction de la fréquence de suivi pour les paramètres qui vont être mesurés au niveau des eaux d'exhaure. Je voudrais juste faire mention qu'on a fait l'objet d'une précaution.

4600

Dans le contexte du projet Niocan, il y a eu des évaluations des contaminants qui ont été mises en place et, pour certains d'entre eux, il y a plusieurs paramètres qui devraient ne pas apparaître, du moins qu'on ne pourrait détecter avec les limites connues de détection. Alors, on a

4605 augmenté le nombre de paramètres pour valider ces hypothèses-là de départ, qui fait en sorte qu'au bout d'un certain temps de suivi, il ne sera plus nécessaire de les suivre dans le contexte où on ne présume pas les détecter.

4610 Alors, c'est comme une confirmation des hypothèses de départ, de là l'importance de prévoir un processus de réduction de fréquence de suivi. À cela, il va demeurer toutefois des paramètres intégrateurs, tels que la toxicité aiguë et chronique, qui nous permettront d'intervenir s'il y a une détection d'une problématique quelconque.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Benoit.

4615 Ensuite, monsieur René Dufour.

M. RENÉ DUFOUR :

4620 Je ne reprendrai pas toutes les informations que je considère erronées que monsieur Sylvain Rhéaume a dites, mais il y a quand même un point qui m'a fait sursauter quand il a dit qu'on était une compagnie à numéro. Alors, nous ne sommes pas une compagnie à numéro, loin de là. Nous sommes une compagnie publique, qui avons été d'abord à la Bourse de Montréal et maintenant nous sommes à la Bourse de Toronto.

4625 Et nous avons huit administrateurs, qui sont tous bénévoles. Moi, je suis bénévole depuis 10 ans. C'est moi qui a été le fondateur de la compagnie. Je suis président du conseil et chef de la direction.

4630 Dans les administrateurs que nous avons, nous en avons cinq qui sont des ingénieurs de différentes disciplines. Vous avez ici monsieur Faucher, qui est un métallurgiste. En tout cas, nous avons cinq ingénieurs de différentes disciplines. Et les autres, il y en a un qui est un comptable agrégé, un analyste minier de Toronto et un autre qui est un financier.

4635 Et notre conseil est très sensible à l'environnement. Personnellement, moi, j'ai été sur le conseil d'administration de Noranda pendant 14 ans et je siégeais sur le comité d'environnement santé et sécurité au travail. Et nous avons un autre ingénieur qui est président du comité de l'environnement de Placer Dome, qui est une très grande société, une des grandes sociétés minérales du Canada. Alors, l'environnement chez nous est très important.

4640 Moi, je suis un professeur titulaire de l'École polytechnique à la retraite, par exemple, mais j'ai encore un bureau là-bas. Ils ne m'ont pas encore trop poussé à l'extérieur. Et j'ai enseigné aux ingénieurs de mine, aux ingénieurs géologues et aux ingénieurs...

LE PRÉSIDENT :

4645 Monsieur Dufour, vous ne pouvez pas aller trop loin. Vous corrigez des faits.

M. RENÉ DUFOUR :

4650 Je voudrais corriger quand même un autre fait. Nous avons 900 actionnaires. Nous ne sommes pas une compagnie à numéro.

LE PRÉSIDENT :

4655 On a compris.

M. RENÉ DUFOUR :

4660 Et les responsabilités des administrateurs sont énormes. Il y en a ici qui siègent sur des conseils.

On a mentionné qu'on avait, ça a fait rire les gens, en disant qu'on avait dépensé 25 000 \$ pour développer un modèle.

4665 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, monsieur Dufour.

M. RENÉ DUFOUR :

4670 Oui, mais je voudrais dire que c'est impossible qu'on ait seulement dépensé 25 000 \$. Jusqu'à maintenant, en environnement, nous sommes rendus à 4 M\$ en dépenses environnementales, depuis quatre ans qu'on a déposé notre étude d'impact environnementale. Alors, je voudrais quand même mentionner ça.

4675 Est-ce qu'il y a d'autre chose que je voudrais... je pourrais en dire beaucoup, mais j'aurais...

LE PRÉSIDENT :

4680 S'il y a d'autres faits que vous désirez corriger, vous avez tout à fait le droit.

M. RENÉ DUFOUR :

4685 C'est que le 25 000 \$, c'est moi qui signe les chèques. Alors, je sais que je suis très bien monsieur Roche ici quand il dépense. Nous avons travaillé pendant plusieurs mois à développer le fameux modèle qu'on a tellement parlé aujourd'hui et nous avons réellement mis les efforts pour développer ce fameux modèle-là. Nous avons mis tous les argents qui étaient requis. Alors, ce qui est réellement faux quand on dit qu'on a juste dépensé 25 000 \$. Alors, je vais m'en tenir là.

4690

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Monsieur Maheu.

4695

M. RICHARD MAHEU :

C'est pour une rectification sur l'eau d'irrigation. Décision du CPTAQ, c'est marqué:

4700

(...) afin d'assurer un approvisionnement en eau agricole, notamment en eau d'irrigation nécessaire aux cultures de cette région.

Ça fait partie de la décision de dire qu'on ne tenait pas à l'eau. Au Tribunal administratif, pourquoi qu'on a perdu l'eau....

4705

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, répétez.

4710

M. RICHARD MAHEU :

Parce que le promoteur a dit tantôt qu'à la CPTAQ, ce n'était pas grave l'eau d'irrigation. La décision de la CPTAQ, c'est marqué qu'il devra fournir l'eau pour l'irrigation des producteurs agricoles de la région.

4715

Au Tribunal administratif, on a parlé d'eau d'exhaure. Au début du projet, les eaux d'exhaure ont été considérées comme une source d'approvisionnement pour les besoins agricoles d'irrigation et d'arrosage. C'est dans ce sens que Pominville prétend que le projet rendrait disponible, avec les eaux d'exhaure de la mine, un débit d'eau additionnel de l'ordre de 100 m³/jour pour les activités agricoles. Cette hypothèse serait présentement abandonnée et les eaux d'exhaure de la mine seront dirigées vers le ruisseau Rousse pour s'écouler en direction du lac des Deux-Montagnes. Ça fait partie.

4720

Ça fait que ce n'est pas les producteurs agricoles qui ont dit que l'eau d'irrigation, ils n'en voulaient plus et qu'il fallait irriguer. C'est la décision du Tribunal administratif qui a dit: «Cette hypothèse serait présentement abandonnée.» Ce n'est pas nous autres qui l'a abandonnée. Merci.

4725

LE PRÉSIDENT :

4730

Monsieur Jean-Claude Dessau.

M. JEAN-CLAUDE DESSAU :

4735 Merci. Je voudrais apporter quelques précisions sur des faits qui ont été émis au sujet du radon. Je comprends que ça n'entre pas dans les considérations de la commission actuellement; par contre, c'est un problème de santé publique, le radon.

4740 Il y a plusieurs personnes qui sont exposées au radon dans leur maison actuellement et, effectivement, il y a des mesures qui ont été faites depuis longtemps au sujet du radon. Il faut vraiment se mettre dans l'idée que le radon, c'est un problème auquel la population du secteur d'Oka dont on parle est exposée vraisemblablement depuis qu'ils habitent là et auquel ils vont être exposés jusqu'à ce qu'il y aura des maisons encore construites ici.

4745 Et ça, c'est tout à fait indépendamment des excavations, des recherches en minerai et des activités des mines, que ce soit St.Lawrence Columbiun ou de Niocan. Il existe une formation géologique qui malheureusement depuis des millions d'années, de par son contenu en uranium supérieur à ce qu'on voit ailleurs, dégage du radon dans ce secteur et il va s'en dégager toujours.

4750 Et les maisons qui sont aux prises avec les problèmes de radon, les propriétaires devraient prendre les mesures nécessaires pour réduire au minimum les concentrations de radon dans leur maison. C'est ce qu'on souhaite du point de vue de la santé publique. Et encore une fois, la source de radon est naturelle, elle n'est pas reliée aux activités minières.

4755

LE PRÉSIDENT :

Merci, docteur Dessau.

4760 Monsieur Rhéaume, est-ce que vous aviez levé la main parce que vous aviez un droit de rectification? Je ne veux qu'on commence une discussion. Vous corrigez des faits que monsieur Dufour aurait dits et qui sont inexacts.

M. SYLVAIN RHÉAUME :

4765

Bien, c'est parce que monsieur Dufour mentionne qu'ils ne sont pas une compagnie à numéro, c'est une compagnie d'actions, mais où il me prouve comme quoi là-dessus qu'ils ne sont pas responsables de rien là?

4770

LE PRÉSIDENT :

Non, non. Là, vous ne vous corrigez pas.

M. SYLVAIN RHÉAUME :

4775

C'est parce qu'il mentionne qu'ils sont responsables. Ils sont responsables où?

LE PRÉSIDENT :

4780

Alors, ceci termine la deuxième soirée et la troisième séance. Je vous rappelle que demain, nous reprendrons les travaux à 13 h et ce sera une séance thématique. Merci.

* * * * *

4785

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

4790

Et, j'ai signé :

LISE MAISONNEUVE, s.o.